



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Troisième session - 32e Législature

Le jeudi 25 novembre 1982

Vol. 26 - No 89

Président: M. Claude Vaillancourt

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes

Dépôt de documents	
Décret nommant trois commissaires suppléants à la régie interne	6087
Rapport annuel de l'Office de recrutement et de sélection du personnel	6087
Rapport annuel de la Régie des grains	6087
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés	6087
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement	
Projet de loi no 96 - Loi sur l'intégration de l'administration du système électoral	
Première lecture	6087
M. Marc-André Bédard	6087
Renvoi à la commission de la présidence du conseil et de la constitution	6089
Projet de loi no 97 - Loi sur les cessions de biens en stock	
Première lecture	6089
M. Marc-André Bédard	6089
Présentation de projets de loi au nom des députés	
Projet de loi no 259 - Loi concernant la ville de Laval	
Première lecture	6089
Renvoi à la commission des affaires municipales	6090
Projet de loi no 266 - Loi concernant la ville de Saint-Bruno-de-Montarville	
Première lecture	6090
Renvoi à la commission des affaires municipales	6090
Questions orales des députés	
Les affirmations du Dr Marc Lavallée	6090
Visite de l'ambassadeur d'Algérie au Canada, M. Mohamed-Salah Dembri et du président du Parlement du Jura, M. Roland Bèguelin	6093
Questions orales des députés (suite)	
Les négociations dans les secteurs public et parapublic	6093
Demande d'aide financière pour l'inauguration de l'hôpital Pierre-Boucher	6096
La politique fédérale sur le transport des grains	6097
La représentation féminine au comité des priorités du Conseil des ministres	6101
Motions non annoncées	
Félicitations aux lauréats des prix du Québec 1982	
M. René Lévesque	6102
M. Gérard D. Levesque	6103
M. Clément Richard	6103
M. Roma Hains	6104
M. Gilbert Paquette	6104
M. Joan Dougherty	6105
M. Gérald Godin	6105
M. Pierre-Marc Johnson	6106
Félicitations au nouveau conseil d'administration de la Ligue de taxis A-11	
M. Michel Bissonnet	6106
M. Michel Clair	6106
Mise aux voix des motions d'amendement, de sous-amendement et principale au sujet de la renégociation des clauses de pénalités des contrats relatifs à SIDBEC-Normines	6107

Table des matières (suite)

Réponse aux questions des députés	6108
Avis à la Chambre	6108
Recours à l'article 34	6110
Travaux de la Chambre	6113
Affaires du jour	
Reprise du débat sur la deuxième lecture du projet de loi no 89 - Loi sur le ministère du Commerce extérieur	6113
M. Maurice Martel	6113
M. John Ciaccia	6116
M. Michel Gauthier	6119
M. Herbert Marx	6121
M. Denis Perron	6126
Commission plénière	
Étude des crédits supplémentaires pour l'année 1982-1983	
Transports (suite)	6130
Québecair	6130
Réseau routier	6138
Projet de loi no 87 - Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 et pour d'autres fins du service public	
Première, deuxième et troisième lecture	6144
Reprise du débat sur la deuxième lecture du projet de loi no 89	6145
M. Maximilien Polak	6145
M. Daniel Johnson	6148
Ajournement	6152

Abonnement: 25 \$ par année pour les particuliers
60 \$ par année pour les institutions et organismes publics

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ disponibles au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4e étage
Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le jeudi 25 novembre 1982

(Quatorze heures cinq minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
Moment de recueillement.
Veuillez vous asseoir.
Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.

**Décret nommant trois commissaires
suppléants à la régie interne**

Je voudrais tout d'abord déposer en deux copies un décret du Conseil exécutif nommant trois commissaires suppléants pour la commission de régie interne de l'Assemblée nationale.

**Rapport annuel de l'Office de
recrutement et de sélection
du personnel**

Également, le rapport annuel pour l'année 1981-1982 de l'Office de recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique.

M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**Rapport annuel de la
Régie des grains**

M. Garon: M. le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer le rapport annuel de la Régie des grains du Québec pour l'année 1981-1982.

Le Président: Rapport déposé.
M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, pour répondre à une remarque fort pertinente que m'avait adressée le chef de l'Opposition officielle, je voudrais que le chef de l'Opposition remarque encore aujourd'hui que nous en sommes rendus au sixième ou septième rapport annuel qui est présenté sous la même forme. Là il ne s'agit pas d'un ministère, mais d'un organisme relevant d'un ministère. La directive sur les rapports annuels s'étend non seulement aux ministères, mais à l'ensemble des organismes gouvernementaux.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, le leader parlementaire du gouvernement vient de me mettre en cause. Il s'est contenté du format du rapport

annuel. J'en conviens, mais j'insiste beaucoup plus sur la ponctualité du dépôt de ces rapports.

Le Président: Merci.
Dépôt de rapports de commissions élues.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés. M. le leader du gouvernement.

**Dépôt de rapports du greffier
en loi sur les projets
de loi privés**

M. Bertrand: M. le Président, j'ai un rapport du greffier en loi relativement au projet de loi no 259, Loi concernant la ville de Laval. Le projet est conforme à l'avis. Les avis ont été publiés, M. le Président.

Le Président: Rapport déposé. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Un autre rapport du greffier. Cette fois, relativement à un projet de loi concernant la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, projet de loi no 266. Le projet est conforme à l'avis et les avis ont été publiés.

Le Président: Rapport déposé.
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article b) du feuillet d'aujourd'hui.

Projet de loi no 96

Première lecture

Le Président: M. le ministre de la Justice propose la première lecture du projet de loi no 96, Loi sur l'intégration de l'administration du système électoral. M. le ministre de la Justice.

M. Marc-André Bédard

M. Bédard: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le projet de loi no 96 concernant l'intégration de l'administration du système électoral. J'abrègerai les notes explicatives.

Ce projet de loi vise à regrouper l'administration du système électoral sous l'autorité du Directeur général des élections

en confiant à ce dernier certaines responsabilités supplémentaires à celles qui lui échoient actuellement. À cette fin, la section 1 du chapitre 1 abolit les postes de Directeur général du financement des partis politiques et de ses deux adjoints et confie au Directeur général des élections la responsabilité de l'administration du financement des partis politiques. La section 2 du chapitre 1 prévoit, en raison de l'élargissement de son rôle, la possibilité pour le Directeur général des élections de se nommer des adjoints à qui il peut déléguer l'exercice de certains pouvoirs. Les dispositions concernant le conseil consultatif sont transférées dans la Loi électorale, et le rôle de ce dernier est élargi de manière à lui permettre de donner son avis sur toute question relative aux lois dont le directeur général a la charge. Dans le but d'assurer un regroupement efficace de l'administration du système électoral, le chapitre 2 prévoit que le directeur général est d'office président de la commission de la représentation et qu'il est assisté, dans l'exécution de ses fonctions, d'un adjoint. Il prévoit également que la commission n'a plus de personnel que celui que lui prête le Directeur général des élections.

Le chapitre 3 prévoit les modifications qui doivent être apportées à la Loi sur les élections dans certaines municipalités. Il prévoit, notamment, que les responsabilités dévolues actuellement au directeur général de la représentation en ce qui a trait à la division des districts électoraux municipaux sont confiées à la commission de la représentation. Deuxièmement, les responsabilités dévolues actuellement au Directeur général du financement des partis politiques, en ce qui a trait au financement des partis politiques municipaux, sont confiées au Directeur général des élections. (14 h 10)

Le Président: Cette motion de première lecture sera-t-elle adoptée? Oui, M. le député de Portneuf.

M. Pagé: M. le Président, ma question au ministre de la Justice et président du Comité de législation, responsable de la réforme électorale, est la suivante: Je comprends que le projet de loi qu'il dépose aujourd'hui est le résultat de travaux qui ont été accomplis, depuis quelques mois, par un comité qui était présidé par M. Laliberté et auquel ont eu à participer les représentants des différentes institutions de la structure électorale du Québec. Le ministre pourrait-il s'engager, premièrement, à déposer, pour le bénéfice des collègues - au moins à ceux qui sont membres de la commission parlementaire - les dossiers d'analyse à l'appui dudit projet de loi? Deuxièmement, j'ai cru comprendre que l'intention du leader du gouvernement était de faire siéger cette

commission dès mardi prochain, ce qui nous apparaît très prématuré, très vite, compte tenu que nous croyons que le gouvernement acceptera de nous faire prendre connaissance des dossiers d'analyse et ainsi peut-être la commission pourra-t-elle siéger un peu plus tard en décembre.

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: M. le Président, effectivement, ce projet de loi est mené à terme à partir d'une intention que j'ai exprimée, lors de l'étude des crédits de l'an passé, d'effectuer le regroupement de nos différents organismes électoraux. J'ai ensuite confié un travail de réflexion et d'analyse à un comité technique. Je dois dire qu'en ce qui a trait aux dossiers d'analyse je les ai déposés la semaine passée, le rapport du comité technique de même que les avis qui m'ont été donnés et que j'avais requis de la part des responsables des différents organismes électoraux. Également, le Directeur général du financement des partis politiques a déposé son rapport. Je ne sais pas si...

M. Pagé: ...

M. Bédard: Vous permettez, deux secondes? Effectivement, la semaine prochaine, nous voudrions faire siéger une commission parlementaire pour permettre d'entendre les personnes que la commission croira bon d'entendre.

Je ne sais pas à quels documents se réfère le député de Portneuf.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: M. le Président, je sais que le rapport du comité technique présidé par M. Laliberté a été déposé. Ce que je demande, ce n'est pas le rapport, il a été déposé. Je demande les documents et les dossiers d'analyse qui ont été préparés pendant que le comité a siégé et a étudié. Vous avez ces dossiers, je suis persuadé que vous êtes en mesure de les déposer et c'est ce qu'on vous demande.

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: M. le Président, vous me permettez de faire les vérifications nécessaires, quitte à apporter peut-être une précision, au député de Portneuf, après la période de questions.

M. Lalonde: M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Je pense que la deuxième partie de la question du député de Portneuf concernait la tenue d'une commission parlementaire dès mardi prochain. Étant donné le caractère très important de ce projet de loi, serait-il possible de repousser la commission parlementaire - en fait, ma question s'adresse aussi au leader du gouvernement - de quelques jours, pour nous permettre d'analyser - surtout qu'on ne connaît pas leur existence actuellement, mais on la soupçonne - des dossiers qui ne nous ont pas été communiqués et qui pourraient l'être seulement dans les jours qui viennent?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: Je n'ai pas d'objection à me rendre à la demande faite par le leader de l'Opposition parce que, nous avons avantage, tous les membres de cette Assemblée nationale, à avoir tous les documents; il n'y a absolument rien à cacher. Je ferai les vérifications concernant la demande additionnelle faite par le député de Portneuf et peut-être qu'après nous pourrons évaluer jusqu'à quel point la commission qui est prévue pour mardi est prématurée ou pas. D'accord?

Le Président: Est-ce que la motion de première lecture sera adoptée?

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Adopté. Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: J'ai cru comprendre que ce projet de loi n'irait pas en deuxième lecture avant la tenue de la commission parlementaire.

Le Président: C'est exact.

Renvoi à la commission de la présidence du conseil et de la constitution

M. Bertrand: M. le Président, j'allais justement me lever là-dessus, après l'adoption en première lecture...

Des voix: Debout!

M. Bertrand: ... pour faire motion pour que ce projet de loi soit déféré immédiatement à la commission parlementaire permanente de la présidence du conseil et de la constitution.

Le Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: L'article c du feuilleton, M. le Président.

Projet de loi no 97

Première lecture

Le Président: M. le ministre de la Justice propose la première lecture du projet de loi no 97, Loi sur les cessions de biens en stock.

M. Marc-André Bédard

M. Bédard: M. le Président, ce projet de loi a pour objet d'accorder aux entreprises un moyen additionnel d'obtention de crédit à court terme auprès des institutions financières. Il prévoit en effet qu'une personne pourra désormais, en considération d'un emprunt ou d'une ouverture de crédit, céder des biens en stock de son entreprise sans pour autant devoir s'en départir. Il contient les règles relatives à la cession de biens en stock ainsi que les dispositions applicables, advenant le défaut du débiteur de respecter ses obligations à l'égard du créancier cessionnaire des biens.

Il édicte enfin certaines règles d'enregistrement devant s'insérer dans le système d'enregistrement actuel afin d'assurer aux cessions une publicité rapide, efficace et sûre.

Le Président: Cette motion de première lecture sera-t-elle adoptée?

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Adopté. Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Je demanderais d'appeler l'article e.

Projet de loi no 259

Première lecture

Le Président: M. le député de Vimont propose la première lecture du projet de loi privé no 259, Loi concernant la ville de

Laval. Cette motion de première lecture sera-t-elle adoptée?

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Adopté.
M. le leader du gouvernement.

**Renvoi à la commission
des affaires municipales**

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire motion pour déferer ce projet de loi à la commission parlementaire des affaires municipales.

Le Président: Cette motion de déférence sera-t-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: L'article f du feuilleton.

Projet de loi no 266

Première lecture

Le Président: M. le député de Chambly propose la première lecture du projet de loi privé no 266, Loi concernant la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Cette motion de première lecture sera-t-elle adoptée?

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, pour s'assurer que le projet de loi est effectivement déposé, pourriez-vous demander au député de Lac-Saint-Jean de le faire au nom du député de Chambly?

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean propose la première lecture du projet de loi privé no 266, Loi concernant la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Cette motion de première lecture sera-t-elle adoptée?

M. Bertrand: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

**Renvoi à la commission
des affaires municipales**

M. Bertrand: M. le Président, je fais motion pour que ce projet de loi soit aussi déferé à la commission des affaires municipales.

Le Président: Est-ce que cette motion de renvoi sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.
Période des questions orales des députés.

M. le député de Gatineau.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

**Les affirmations du
Dr Marc Lavallée**

M. Gratton: Merci, M. le Président. Dans son livre "Adieu la France, salut l'Amérique", le Dr Marc Lavallée affirme que, le 6 février 1970, il a rencontré M. Jean Jurgensen, du ministère des Affaires extérieures en France, et qu'il a obtenu la confirmation d'une contribution de 300 000 \$ du gouvernement français au Parti québécois, les modalités de versement devant être établies plus tard. Il affirme de plus qu'à son retour à Montréal, il a fait rapport au chef du Parti québécois, l'actuel premier ministre, devant le trésorier du parti, M. Pierre Renaud, et l'actuel ministre de l'Éducation.

J'aimerais demander au premier ministre de nous informer du contenu de ce rapport.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, j'ai eu beau gratter nos souvenirs communs - M. Parizeau qui en a fait part à la Chambre hier et moi-même - je n'ai pas le moindre souvenir d'un rapport de M. Lavallée à ce point de vue-là. S'il avait fait un rapport impliquant des demandes pour lesquelles il n'avait aucun mandat, comme j'ai eu l'occasion de le dire, il se serait fait dire de se mêler de ses affaires, mais je ne peux pas vous en dire davantage.

Le Président: M. le député de Gatineau. (14 h 20)

M. Gratton: Question additionnelle, M. le Président. Le 5 mai 1982, ici même à l'Assemblée nationale, le premier ministre a fait une déclaration tout à fait incroyable de la part d'un premier ministre responsable, laquelle devait provoquer l'avortement du procès de l'agent Vermette. La question que j'aimerais poser au premier ministre est celle-ci: Est-ce qu'il savait, à ce moment-là, que le Dr Lavallée pourrait être appelé à témoigner dans ce procès?

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, le député d'Argenteuil, par la provocation que je qualifierais quasiment de voluptueuse...

Une voix: Ben, voyons donc!

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Lévesque (Taillon): ... qu'il m'avait infligée dans une question répétée trois fois au mois de mai - ce doit être la date à laquelle se réfère le député - m'avait amené à dire à ce moment-là à peu près tout ce que je pensais. Cette fois-ci, retenant les conseils de prudence qui m'ont été prodigués par vous-même, M. le Président, et notre collègue de la Justice, je retiendrai de mon mieux ce que je peux penser et me contenterai de dire qu'à ce moment-là on faisait flotter un autre chiffre: c'était 350 000 \$; enfin, cela a réduit depuis ce temps-là! À ce moment-là...

Une voix: Cela dépend du taux de change.

M. Lévesque (Taillon): ... je n'avais pas la moindre indication-

Une voix: La Caisse de dépôt.

M. Lévesque (Taillon): ... du rôle que pouvait jouer éventuellement, dans tout ce patageage...

Une voix: Intérêts composés.

M. Lévesque (Taillon): ... le personnage en question qui vient de signer son bouquin. J'ai appris, à peu près comme tout le monde, je pense bien, en lisant les résumés du volume, certains des passages de choix, et en lisant aussi la présentation qu'il en a faite il y a une couple de jours, qui est encore plus pitoyable que le reste, c'est à ce moment-là que j'ai appris que ce monsieur devait éventuellement, sous une forme ou sous une autre, offrir un témoignage quelque part au sujet de ces allégations. Je n'en savais pas davantage.

Le Président: Question de privilège, M. le député d'Argenteuil.

M. Ryan: Question de privilège.

Des voix: Ah!

Une voix: L'ancien chef.

M. Ryan: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Ryan: Cela fait quelques fois, depuis une couple de jours, que j'entends des membres de cette Chambre faire allusion à des questions que j'avais posées il y a quelques mois au sujet de la question dont

on discute.

Je tiens à dire que, dans les questions que j'avais posées, il n'y avait ni de près ni de loin aucun élément qui pouvait porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à la réputation de témoins impliqués dans la cause en question. Je défie quelque député et même, quant à y être, quelque magistrat que ce soit de prouver que, dans mes questions, il y avait quoique ce soit qui fut de nature à nuire aux témoins, ce qui n'était pas la même chose pour les réponses que j'ai eues.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Gatineau.

Une voix: Vous êtes au défi.

M. Gratton: M. le Président, question additionnelle.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gratton: Le premier ministre a reconnu, la semaine dernière, qu'il avait donné une lettre de créance, un blanc-seing, au Dr Lavallée, datée du 9 mai 1969...

Une voix: Sur du papier de l'Assemblée nationale.

M. Gratton: ... qui donnait mandat ou qui permettait au Dr Lavallée de prendre tout contact, de discuter de tout sujet susceptible de faire avancer la cause de la souveraineté en France.

Est-ce que je dois comprendre, de la première réponse du premier ministre, qu'à la suite de ces rencontres, spécifiquement à la suite de celle du 6 février, du Dr Lavallée avec M. Jurgensen, que le premier ministre n'a jamais exigé d'être informé des résultats de ces discussions?

Une voix: Bien oui. Regarde donc cela!

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je m'excuse, j'étais en train de retracer-

Une voix: Il s'excuse. Il n'a pas compris.

Le Président: M. le député de Gatineau.

Une voix: Il essayait de répondre avant de l'entendre.

M. Gratton: M. le Président, vous constaterez que j'essaie de formuler des réponses courtes, mais si je suis obligé de les répéter deux fois, cela prend deux fois plus de temps.

Des voix: Des réponses courtes.

M. Gratton: Des questions courtes. Je demandais au premier ministre concernant le mandat qu'il a donné à M. Lavallée, qu'il a reconnu avoir signé en date du 9 mai 1969, lui donnant toute la latitude voulue pour discuter de tout sujet que M. Lavallée choisirait avec les gens en France, si je devais comprendre de la réponse du premier ministre à ma première question qu'à son retour de cette mission, spécifiquement à son retour de cette rencontre du 6 février 1970, le premier ministre n'a jamais exigé de M. Lavallée qu'il fasse quelque rapport que ce soit de ses discussions.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Le "mandat" que j'ai donné - entre guillemets - c'est-à-dire une lettre à qui de droit, comme on en donne, je pense, assez couramment à des gens en qui on croit pouvoir avoir confiance - on peut se tromper à l'occasion - voulait dire, en effet, de prendre des contacts, de discuter tout sujet, mais c'était censé exclure toute histoire fofolle de demande de fonds à l'étranger, pour la bonne et simple raison que M. Lavallée était au courant des règlements de notre parti.

Deuxièmement, pour ce qui est du rapport de mission, ce n'était pas une mission, c'était M. Lavallée qui allait en Europe et il n'avait pas un mandat, il avait une lettre d'introduction.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): Il avait une lettre d'introduction pour qu'on puisse, grâce à ses voyages, le sien comme d'autres, élargir le réseau minimal d'amitiés, de contacts, dont le Québec a besoin etc. dans d'autres pays et, en particulier, dans un pays comme la France. Cela aurait dû exclure dans son esprit - je ne peux pas parler à sa place - tout mandat qu'il s'auto-attribuerait en ce qui concerne du financement à l'étranger. C'était exclu depuis le départ, il n'en était pas question.

M. Pagé: Le rapport?

M. Lévesque (Taillon): Est-ce qu'il a fait "rapport" de son voyage? Je ne m'en souviens plus. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Cela n'avait pas d'importance suffisante pour que j'en fasse un mémoire permanent.

Le Président: Dernière question additionnelle, M. le député de Gatineau.

M. Pagé: C'était juste 300 000 \$!

M. Gratton: Le premier ministre conviendra... Je relis le mandat ou la lettre qu'il a remise au Dr Lavallée et qui est datée du 8 mai 1969. "À qui de droit. La présente est pour vous informer qu'en conseil exécutif nous avons confié au Dr Marc Lavallée, notre collègue, le mandat d'établir au cours de son séjour en France tout contact et de traiter de tout sujet qui lui paraîtront utiles tant pour l'avancement de la souveraineté du Québec que pour les meilleurs liens permanents entre la France et le Québec français."

Des voix: Et puis?

M. Gratton: Est-ce que ce mandat, très large, n'exigeait pas, au moins, que le premier ministre s'informe, au retour de M. Lavallée, de quoi il avait discuté au cours de son voyage?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, à ce moment de 1969, si c'est à ce moment qu'il est revenu, ou 1970, tout ce que je peux dire, et j'ai gratté les souvenirs de ceux qui m'entourent et qui étaient là avec nous, c'est qu'on ne s'en souvient d'aucune façon, que cela n'avait pas assez d'importance à ce moment et depuis pour qu'on se pose des questions. Je sais bien qu'on peut répéter vingt fois, la technique est un peu celle qu'employait l'ancien chef de l'Opposition...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): ... c'est-à-dire d'en profiter comme il l'a fait au mois de mai - cela avait été bien préparé - pour répéter trois fois de suite les allégations les plus croustillantes, trois fois de suite dans la même question, en reprenant chaque fois les allégations les plus croustillantes, pour établir la pire image possible, à base de rumeurs, pour le Parti québécois.

Le Président: À l'ordre!

M. Lévesque (Taillon): On peut bien répéter encore ici vingt fois cette lettre à qui de droit; ce dont je me souviens, c'est que j'en ai distribué quelques-unes, à M. Lavallée qui est un homme à qui on faisait confiance, à d'autres membres de l'exécutif de l'époque, à ceux qui étaient proches de nous et qui voyaient...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Ces lettres n'ont jamais eu d'autre raison d'être que d'élargir au maximum les contacts qu'on avait là-bas;

elles n'ont jamais eu pour but, d'aucune façon, d'aller faire ce qui était exclu par nos propres règlements et que publiquement on avait déjà dit à maintes reprises, d'aller se ramasser de l'argent à l'étranger, d'aucune façon. Maintenant, si vous en voulez...

M. Lalonde: M. le Président, question additionnelle, s'il vous plaît;

Le Président: J'avais dit que c'était la dernière question additionnelle. M. le député de Gatineau en a eu quatre.

Visite de l'ambassadeur d'Algérie au Canada et du président du Parlement du Jura

J'aimerais souligner la présence dans nos galeries aujourd'hui de l'ambassadeur d'Algérie au Canada, Son Excellence M. Mohamed-Salah Dembri, et également du président du Parlement du Jura, M. Roland Bèguelin.

Question principale, M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS (suite)

Les négociations dans les secteurs public et parapublic

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre faisait dans cette Chambre une déclaration ministérielle solennelle, il y a environ une semaine, pour faire le point sur les négociations dans les secteurs public et parapublic, annoncer des offres finales et laisser planer un décret pour régler le tout. M. le Président, depuis ce temps, la grève illégale illimitée est toujours appréhendée même pour le début de la semaine prochaine, les négociations semblent être dans une impasse. Maintenant, nous avons droit à des fuites, voulues ou non par le gouvernement, relativement aux sanctions envisagées. L'Assemblée nationale termine ses travaux aujourd'hui, pour cette semaine. Nous ne nous retrouverons que mardi prochain. Je pense que le chef du gouvernement doit faire part à cette Chambre de ce qui se passe là-dedans.

Son gouvernement a-t-il déposé ce qu'il avait promis de faire, c'est-à-dire les offres finales? Est-ce que le gouvernement poursuit une négociation de bonne foi et sans arrogance ou est-ce qu'il agit comme s'il avait la possession totale, exclusive et tranquille de la vérité absolue?

Le Président: M. le premier ministre.
(14 h 30)

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je voudrais reprendre ce que j'ai dit, très

rapidement, le passage clé que vient d'évoquer le chef de l'Opposition. Après avoir dit que nous, nous avons choisi, depuis le printemps, la voie de la négociation - cela a pris du temps avant de mettre tout le monde à table, c'est le moins qu'on puisse dire - et que "nous tenons même à faire un effort ultime pour que ce choix se justifie au cours des toutes prochaines semaines..." On s'est donné trois semaines. En gros, cela nous mène à la mi-décembre. "C'est pourquoi, disais-je au nom du gouvernement la semaine dernière, j'ai demandé aux négociateurs patronaux de déposer, dès les prochains jours, à la table centrale et à chacune des tables sectorielles, un cadre général de règlement. À cette fin, le gouvernement a mis au point des propositions qui constituent vraiment un effort global pour en arriver à un accord rapide et satisfaisant." Donc, dans les jours qui viennent - c'était jeudi dernier - ce qui fait qu'il y a eu un raccordement des tables vendredi et toute la fin de semaine. Les trois premiers jours, jusqu'à mardi inclusivement, en fait, on peut dire les trois ou quatre premiers jours - c'est un accord entre les parties, c'est-à-dire entre les négociateurs - le travail a été essentiellement d'explorer, mais beaucoup plus attentivement que jusqu'à présent, tous les grands sujets. Le président du Conseil du trésor en a évoqué il y a une couple de jours: par exemple, tout ce qui touche la condition féminine dans les secteurs public et parapublic, les approches salariales, le régime de retraite. Tout cela a été de nouveau cerné, et c'était par accord entre les parties, jusqu'à mardi inclusivement.

Depuis mardi, il s'est passé deux jours et on est passé aux choses concrètes, c'est-à-dire les éléments de ce cadre concret qui, pour nous - en tout cas, on l'espère - pourrait être un cadre de règlement. On m'assure que ce délestage, en même temps que ces offres, va être fini avant la fin de semaine. Autrement dit, cela aura été fait à l'intérieur d'une semaine, avant la fin de semaine. Il est évident qu'on espère - je n'ai jamais dit que les chances étaient mirobolantes, mais que les chances étaient réelles, même si elles étaient minces - qu'un règlement peut sortir de là. On a le droit et le devoir de l'espérer encore au moins jusqu'à la fin de semaine. Je pense que tout le monde qui a déjà travaillé au gouvernement, dans les milieux proches des décisions politiques, sait à quel point, quand arrive cette espèce d'entonnoir final, cela peut être jour et nuit et cela peut durer quelques jours, mais, quant à nous, tout ce qui doit être déballé - globalement, en tout cas - sera là avant la fin de semaine. C'est déjà, en grande partie, rendu sur les tables, aussi bien sectorielles que centrale.

On doit revenir en Chambre mardi,

normalement. Je pense que le député de Bonaventure est aussi au courant que moi que j'espère bien qu'on reviendra normalement mardi. Cela voudra dire qu'il y a encore des choses qui se font, et c'est possible. Sinon, je pense qu'on connaît la tradition. À quelques heures d'avis, la Chambre peut être convoquée. On sait cela.

Le Président: Une question additionnelle, M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: M. le Président, je veux bien comprendre les explications fournies par le premier ministre, mais il reste qu'entre-temps aussi - parce que le gouvernement dit qu'il s'inscrit dans un cadre de négociation et tout le monde sait que, finalement, ses moyens financiers lui laissent des marges de manoeuvre qui réduisent de beaucoup la négociation de bonne foi qu'il veut avoir - il y a deux choses importantes qui se sont passées et qui inquiètent drôlement les gens. Il y a eu des menaces de grève pour la semaine prochaine dans les hôpitaux, encore une fois. C'est important, également. Le gouvernement a bougé, la dernière fois, assez curieusement, après un premier débrayage dans les hôpitaux. Pour le public, c'est inacceptable à tous égards. Deuxièmement, il y a eu des propositions faites par la CSN, que le premier ministre connaît et dont on a, semble-t-il, discuté dans les toutes dernières heures. Le négociateur du gouvernement a déclaré, avant même le dépôt officiel...

M. Bertrand: M. le Président...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Je demanderais simplement, M. le Président, que le règlement soit appliqué.

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Lévesque (Bonaventure): ... en l'absence du leader parlementaire, qui arrive, on me permettra de souligner qu'il s'agit là d'une question d'importance capitale. Je ne pense pas qu'à ce moment-là le leader parlementaire du gouvernement doive faire passer la procédure avant l'intérêt des citoyens.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, à moins que je ne me trompe, je ne pense pas que le

chef de l'Opposition, ex-leader de l'Opposition officielle, soit par ailleurs devenu président de l'Assemblée nationale.

Des voix: Oh! Voyons donc!

M. Bertrand: Je me suis levé et je me suis adressé à vous, M. le Président, en vous demandant que le règlement soit respecté. Est-ce que j'ai erré en exerçant ma responsabilité de leader du gouvernement et en vous demandant de faire respecter le règlement?

M. Lalonde: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, sur une question de règlement.

M. Lalonde: Sur la question de règlement, nous aurons peut-être à vous remettre, ainsi qu'aux autres membres de cette Chambre, des statistiques qui prouvent que lorsque les questions seront aussi longues que les réponses, le leader du gouvernement aura raison de se lever. Jusqu'à ce moment-là, qu'il reste assis à son siège.

Le Président: M. le député de Jean-Talon, question additionnelle s'il vous plaît!

M. Rivest: Oui, question additionnelle, M. le Président. Je croyais que le leader du gouvernement voulait faire le même type d'intervention dans ces négociations que celle qu'il a faite dans le cas de la Commission de transport de Québec.

M. le Président, ma deuxième question c'est que le négociateur du gouvernement, sur la contre-proposition présentée par la CSN, a dit qu'il n'y avait rien là. Ce qui a pour conséquence, à toutes fins utiles, de mettre fin au processus de négociation. Quel est l'état exact des négociations, quand le premier ministre parle de raccordement, etc., alors qu'on est à quelques jours d'un autre débrayage illégal et que la population se retrouve devant absolument rien?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, j'ai trouvé un peu curieuse l'insistance extraordinairement dramatique du chef de l'Opposition sur cette question d'une importance majeure, parce que j'aurais cru, au début de la période de questions, que la répétition de potins à satiété, était plutôt la question la plus prioritaire pour l'Opposition. Mais, enfin!

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président, question de privilège.

Le Président: M. le chef de

l'Opposition, sur une question de privilège. Brièvement, s'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): J'ai dit, M. le Président, et je répète - et je n'ai pas besoin du premier ministre pour interpréter ce que j'ai dit - que la question des négociations dans les secteurs public et parapublic et la menace que cela faisait peser sur la santé et la sécurité des citoyens était plus importante que n'importe quelle autre question de procédure; c'est cela que j'ai dit.

Quant à la question de savoir à quel moment nous allons poser une question, cela nous regarde!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Levesque (Taillon): Je ne retire quand même pas mon impression sur l'échelle des priorités.

Cela étant dit, M. le Président, je soulignerai juste une chose en ce qui concerne la façon dont le député de Jean-Talon a posé sa question, il a dit: Quand on sait à quel point ses moyens sont limités, est-ce que le gouvernement peut quand même faire des négociations de bonne foi? Je renverserais quasiment tout cela en disant ceci: Pour vraiment négocier de bonne foi - je pense que cela faisait partie du processus honnête - il faut indiquer à nos partenaires, nos interlocuteurs syndicaux justement quelle est la limite des moyens dont dispose l'État. C'est évident, sinon on ne négocie pas de bonne foi ou alors on fait flotter des ballounes, alors qu'en réalité il faut s'en tenir à la substance. La substance - je l'ai dit - de ce que le gouvernement peut améliorer dans, à la fois ses demandes - parce que le gouvernement est en demande beaucoup cette année, je ne pense pas que ce soit un mystère pour personne - améliorer dans ses offres aussi, là où elles sont, y compris pour les bas salariés, les plus modestes des salariés des secteurs public et parapublic, j'ai bien dit: D'ici la fin de semaine cela va être complété concrètement et, quant à nous en tout cas, il y aura ce cadre concret et global de règlement. Est-ce que ça va suffire? Est-ce que ces chances minces - dont on parlait au début - vont se concrétiser finalement en un règlement? On peut continuer à l'espérer et on a le devoir de continuer de l'espérer, parce que tant que ce n'est pas rompu, il n'y a pas eu de rupture. C'est vrai qu'il y a eu un incident de parcours...

Des voix: ...

M. Lévesque (Taillon): Non, non... Un incident de parcours qui était "cette solution" - entre guillemets - qui n'était d'ailleurs pas à la table, mais cette solution qui a été évoquée peut-être un peu stratégiquement, parce que cela n'en était pas une. Là-dessus, si le président du Conseil du trésor, qui suit cela évidemment dossier par dossier tout le temps avec ses collègues, veut ajouter quelques précisions, mais à condition bien sûr - on se le dit entre nous - de ne pas négocier ici.

Le Président: Question additionnelle, Mme la députée de L'Acadie.
(14 h 40)

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ma question additionnelle s'adresse au premier ministre. Devant la menace d'une nouvelle grève, le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures son gouvernement a prises pour contrôler, dès le début du débrayage, la situation dans les hôpitaux et dans les centres d'accueil, situation qui a été critiquée dans certains cas, lors du débrayage du 10 novembre et qui s'avère inacceptable dans le cas d'un débrayage qui irait au-delà de 24 heures. La population est inquiète. On sait fort bien que, dans certains établissements, le 10 novembre, même des services essentiels n'ont pas été maintenus parce que les employés n'étaient pas là en nombre suffisant. On ne peut plus attendre. Quelles sont les mesures, actuellement, que le gouvernement a prises?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je répondrai à Mme la députée que, premièrement, en ce qui concerne l'arrêt possible de travail pour lequel les mandats ont été votés dans plusieurs secteurs syndicaux, inutile de vous dire que pour ce qui est de faire face à cette grève éventuelle, si malheureusement elle survient, une foule d'hypothèses ont été préparées, et c'est normal. Concrètement, toute la gamme des possibilités a été examinée, mais je dois dire qu'aucune décision ne sera prise ni même discutée au Conseil des ministres avant: autrement, il y a des fuites à tout bout de champ. C'est ce qu'il y a de pire, au moment où on a encore la chance, dans les ultimes heures ou les ultimes jours d'une dernière ronde de négociations, de commencer à évoquer quelque machine de ce genre que ce soit, parce que cela demande des moyens. Aucune décision ne sera prise sauf, le cas échéant, au moment où ce serait vraiment devenu inévitable. Ce sera pris en fonction du contexte tel qu'il se présentera à ce moment.

Au cas où il y aurait arrêt de travail, à supposer que cela puisse durer, si peu que ce soit, peut-être que le ministre des

Affaires sociales pourrait relever ce qu'a dit Mme la députée à propos de la grève d'une journée et dire aussi comment le ministère pourra y faire face, le cas échéant.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je ne tiens pas pour acquis, à ce jour, que la FAS déclenche cette grève puisqu'elle a évoqué cette possibilité. Jusqu'à maintenant, c'est une possibilité dont les probabilités pourraient être appelées à grandir au cours de la fin de semaine, on n'en doute pas. Autrement que de surveiller et de voir à faire ce que nous avons fait la dernière fois, vous savez comme moi que ce ne sont pas les lois, mais les attitudes qui confinent la population à l'impuissance relative devant ce genre de spectacles, d'autant plus que M. Brunet et d'autres sont allés devant les tribunaux pour recourir à des injonctions, ce que le gouvernement avait choisi de ne pas faire, puisque la loi est là et dit que la grève est interdite. Il n'a pas besoin d'un tribunal qui vienne lui confirmer que cette grève serait illégale.

Ce que nous pouvons faire, c'est attendre pour voir s'ils en déclencheront une. En ce qui nous concerne - je peux parler ici pour les membres du gouvernement, le premier ministre l'a déclaré et l'a laissé entendre jeudi; peut-être vaut-il la peine d'être spécifique - pour le gouvernement du Québec, comme pour la population du Québec, toute grève illégale dans les hôpitaux est, à mes yeux, intolérable.

Le Président: Question principale, M. le député de Laporte.

**Demande d'aide financière pour
l'inauguration de l'hôpital
Pierre-Boucher**

M. Bourbeau: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse non pas au ministre des Transports, mais au premier ministre avec qui je partage l'honneur, d'ailleurs, de représenter une partie de la ville de Longueuil à l'Assemblée nationale. J'avertis tout de suite le premier ministre qu'il peut se sentir bien à l'aise. Je lui dirai simplement que la pluie de vos injures glisse sur le parapluie de mon indifférence!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourbeau: M. le Président, lundi soir prochain, le 29 novembre, aura lieu à Longueuil, dans le comté de Taillon que représente le premier ministre, l'inauguration d'un nouvel hôpital, l'hôpital Pierre-Boucher. À cette occasion, le directeur général de l'hôpital a fait parvenir une lettre circulaire

à tous ceux qui ont participé à la construction de l'immeuble, fournisseurs, constructeurs, sous-entrepreneurs, etc., dans laquelle il est dit ce qui suit - vous me permettez d'en citer un extrait: "J'ai le très vif plaisir de vous confirmer que M. le premier ministre René Lévesque vient d'accepter la présidence d'honneur des cérémonies d'inauguration officielle qui auront lieu le 29 novembre..."

Des voix: Bravo!

M. Bourbeau: On continue.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Et on continue, M. le Président, en s'adressant aux fournisseurs: "Vous qui avez collaboré de façon si étroite à la réalisation de cet établissement de la rive sud, pourrez, ce jour-là, exprimer une fierté bien légitime." Un peu plus loin on continue: "C'est à votre grande générosité..."

Des voix: Question! Question!

Une voix: Cela s'en vient, M. le Président.

M. Bourbeau: ... que nous nous adressons pour une aide financière substantielle...

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Bourbeau: ... à la réalisation des cérémonies d'inauguration qui nous attendent et à la communication qui s'ensuivra." On termine - et je termine avec cela - " Nous apprécierions être informés de votre intention - de souscrire, évidemment - avant le 23 novembre afin d'inscrire votre participation avant cette date limite à notre registre de donateurs."

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: Question, s'il vous plaît!

M. Bourbeau: Ma question au premier ministre est la suivante: Est-il au courant de cette lettre circulaire où l'on utilise son nom et son prestige pour percevoir des fonds pour un "party" dans son comté? Deuxièmement, le premier ministre appuie-t-il cette initiative qui s'apparente drôlement à une opération de tordage de bras et qui ne laisse aucune possibilité à ceux qui sont sollicités, quelle que soit leur situation financière?

Une voix: Très bien!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, sur ce sujet-là, en tout cas, le député peut serrer son parapluie. Je n'ai pas besoin de réagir avec la même vigueur que l'autre fois.

Non, je n'étais pas au courant et on ne m'a pas consulté. Deuxièmement, je l'aurais peut-être rédigée autrement, mais je ne trouve pas injustifiable que des gens, qui ont fait des profits avec des contrats qu'ils ont obtenus normalement, puissent se sentir intéressés à venir manifester, d'une façon peut-être concrète... Non, l'achèvement des travaux. Cela s'est fait dans plusieurs hôpitaux...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le premier ministre, j'étais debout lorsque vous avez terminé votre réponse.

M. Lévesque (Taillon): Pardon. On me dit que cela a été fait récemment dans plusieurs hôpitaux qui, au moment de l'inauguration, rejoignaient les ingénieurs, les architectes, les gens qui avaient obtenu des contrats, en général, assez lucratifs, de façon qu'ils fassent leur part, en période d'austérité, pour recevoir les gens.

Entre nous, je ne vois pas là de quoi fouetter un chat, sauf que, dans la lettre, j'ai remarqué que le directeur général disait de venir manifester leur fierté. Je trouve que c'est plus qu'indiqué. Quand on a récupéré la responsabilité politique du système hospitalier que nous ont léguée les collaborateurs et collègues du député de Laporte, on a trouvé un hôpital Charles-Lemoyne qui était en train de craquer littéralement parce qu'il n'y avait même plus de place dans les chapelles pour mettre des patients en attente, et on a trouvé aussi des promesses remontant à dix ans pour ce deuxième hôpital qui sera maintenant inauguré, sur la rive sud.

Le Président: M. le député de Portneuf, question additionnelle, sans préambule, s'il vous plaît!

M. Pagé: Très brièvement, M. le Président. Le premier ministre nous dit qu'il n'est pas au courant. Dois-je comprendre de la réponse du premier ministre que, lorsqu'il est question de piastres et de cents autour, près de lui ou le concernant, il n'est jamais au courant?

Le Président: Question principale, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Dupré: Merci, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le député de Saint-Hyacinthe.

La politique fédérale sur le transport des grains

M. Dupré: Comme l'agriculture continue d'être le dernier souci des gens d'en face, considérant que je suis assis sur le même côté, je prendrai la relève pour leur donner un petit coup de pouce.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le gouvernement fédéral doit adopter, d'ici les fêtes, sa nouvelle politique sur le transport des grains de l'Ouest du Canada, laquelle politique aura des conséquences économiques majeures pour le Québec.

Comme l'UPA, la Coopérative fédérée, les Meuniers du Québec, à titre de député représentant la capitale agro-alimentaire du Québec, je m'inquiète grandement des politiques fédérales futures dans ce domaine-là.

(14 h 50)

Ma question a deux volets. Avez-vous l'assurance, M. le ministre, que l'économiste manitobain, Clay Gilson, a tenu compte, dans son rapport, des implications qu'auraient ses recommandations sur l'agriculture et l'économie en général au Québec? Deuxièmement, est-ce que l'entente du Nid-de-Corbeau, à laquelle le gouvernement s'apprête à mettre fin, ne deviendrait pas l'entente du nid de vipères, comme le note Florent Plante dans le Soleil d'aujourd'hui?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je remercie le député de Saint-Hyacinthe d'avoir posé cette question puisque, depuis le début...

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Garon: ... de la présente session, le Parti libéral n'a pas encore posé de question concernant ce sujet.

Des voix: ...

Le Président: M. le ministre.

M. Garon: M. le Président.

Une voix: Votre passeport!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Une voix: Avez-vous fait tamponner votre passeport?

M. Garon: M. le Président, à la conférence fédérale-provinciale de juillet dernier, à Halifax, j'ai posé la question au ministre de l'Agriculture du Canada, à savoir

quelles études avaient été faites concernant le rapport Gilson, les implications du rapport Gilson sur l'économie du Québec et de l'Est du Canada. Je m'attendais beaucoup plus qu'il me donne une série d'études pour en demander le dépôt afin qu'on puisse les regarder. J'ai constaté, à ma stupéfaction, ainsi que les autres ministres des autres provinces, qu'il n'y avait pas eu d'étude. À ce moment-là, d'autres ministres sont intervenus et ont dit à M. Whelan: N'y a-t-il vraiment pas eu d'étude concernant les implications du rapport Gilson, puisqu'il s'agit d'un rapport considérable?

La modification à la politique des Transports suppose qu'au cours des dix prochaines années il y aura environ 12 000 000 000 \$ en investissements dans le système ferroviaire et que 645 000 000 \$, approximativement, payés par le gouvernement fédéral pour les déficits dans le transport des grains et des céréales, seraient versés plutôt aux agriculteurs de l'Ouest, qu'ils produisent des céréales ou non.

Une voix: Réponse.

M. Garon: Le ministre Whelan nous a indiqué qu'il n'avait fait aucune étude.

Une voix: Réponse.

M. Garon: J'ai su récemment qu'ils avaient fait une étude, qu'on avait recommandé de former un comité, au mois de septembre dernier, c'est-à-dire vers la mi-septembre 1982, qu'il y a eu une brève rencontre, à Montréal, avec des gens, et on m'a dit que, dès le lendemain de la rencontre, apparemment, il y avait déjà un rapport préliminaire d'écrit. Certains se demandent si ce rapport n'a pas été écrit avant la rencontre. Deuxièmement, j'ai appris également...

Une voix: Réponse.

M. Garon: ... dans le Globe and Mail, récemment, qu'une étude importante avait été faite par Chase Econometrics, dont le gouvernement fédéral n'avait pas fait l'acquisition. Dès la publication d'un résumé de l'étude dans le Globe and Mail, le lendemain, le ministre fédéral de l'Agriculture répondait pour dénoncer l'étude alors qu'il n'en a même pas eu, apparemment, de copie parce qu'il ne s'en est pas procuré...

Le Président: Brièvement, M. le ministre, s'il vous plaît!

M. Garon: ... de sorte qu'actuellement, M. le Président, il s'agit d'une politique majeure pour le Québec où 12 000 000 000 \$ seraient investis au cours

des prochaines années pour doubler le chemin de fer, percer les montagnes Rocheuses, acheminer les céréales vers Vancouver et, en même temps, sans aucunement savoir ce qui va arriver dans l'Est sur le plan de l'agriculture et ne sachant pas non plus quel volume va transiter ensuite par la voie maritime du Saint-Laurent...

Le Président: M. le ministre...

Des voix: Bravo!

M. Garon: ... quel volume va transiter ensuite par les ports de Montréal, de Sorel...

Des voix: Bravo!

M. Garon: ... de Québec, de Trois-Rivières, de Baie-Comeau et de Sept-Îles, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le ministre, en concluant, s'il vous plaît!

Des voix: Ah!

M. Garon: M. le Président, je conclus en disant que les cultivateurs qui nous entendent présentement constatent le ridicule de l'Opposition libérale qui se moque de cette question qui est fondamentale pour l'économie agro-alimentaire du Québec.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Portneuf, question de privilège.

M. Pagé: M. le Président, pour expliquer les applaudissements de l'Opposition, nous croyons que vous allez donner des explications sur...

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: M. le ministre des Transports, brièvement, s'il vous plaît!

M. Clair: Un très bref complément de réponse à la question.

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre, très brièvement, s'il vous plaît!

M. Clair: Je veux simplement indiquer que dès la nomination du commissaire Gilson, j'ai immédiatement demandé au ministre fédéral des Transports, de qui relève cette question du Nid-de-Corbeau, que le commissaire vienne également tenir des audiences dans l'Est du Canada et principalement au Québec, afin de répondre aux préoccupations du député de Saint-

Hyacinthe: Quelles seraient les conséquences? Il a refusé.

Deuxièmement, j'aimerais simplement signaler à la Chambre que lors de la rencontre que j'ai eue avec M. Pépin, au moment du colloque sur le Saint-Laurent, je lui ai posé devant témoin - mon collègue était là - la question suivante: Est-ce que le rapport Gilson était préparé dans une perspective nationale ou dans une perspective "western", dans le sens régional? Sa réponse a été claire là-dessus: cela avait été préparé dans une perspective "western" et sans tenir compte des conséquences d'un océan à l'autre, au Canada.

Le Président: Question additionnelle, M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: Oui, M. le Président. J'aurais pu soulever une question de privilège, mais vous me permettez un bref commentaire y tenant lieu.

Des voix: Question, question!

Une voix: C'est la période des questions, pas la période des commentaires!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je remarque avec aisance aujourd'hui, et depuis toujours d'ailleurs, que l'Opposition trouve toujours - je pense que c'est normal - les réponses longues et la majorité trouve toujours les questions de l'Opposition longues également. La morale de l'histoire - s'il vous plaît! - la conclusion de tout ceci devrait être que, des deux côtés, on essaie de respecter en tout point le règlement de l'Assemblée nationale du Québec.

M. le député de Beauce-Sud, question additionnelle, s'il vous plaît!

M. Mathieu: C'est ce que je m'efforcerais de faire, M. le Président. Le ministre de l'Agriculture a-t-il pris connaissance de la position de notre parti...

Une voix: Vous n'en avez pas!

M. Mathieu: ... en ce qui concerne justement les recommandations du rapport Gilson? Nous avons demandé au gouvernement fédéral de ne pas appliquer les recommandations du rapport Gilson sans avoir obtenu le consensus des agents agro-économiques du Québec?

Autre question additionnelle: Le ministre de l'Agriculture, qui fait des gorges chaudes, n'a-t-il pas transgressé une directive du premier ministre, enjoignant d'être présent à toute conférence à incidence économique alors que les 12 et 13 octobre il y a eu une réunion à Longueuil, organisée par le ministre de l'Agriculture du Canada, justement au sujet des recommandations, des

retombées au Québec du rapport Gilson? Où étiez-vous les 12 et 13 octobre? Étiez-vous à cette conférence? C'était le temps d'aller y faire votre spectacle et non ici, si vous prenez les intérêts des agriculteurs du Québec.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le ministre, brièvement, s'il vous plaît!

M. Garon: M. le Président...

M. Lalonde: Où étiez-vous?

M. Garon: ... les 12 et 13 octobre...

Des voix: Où étiez-vous? Où?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Garon: J'ai parlé tantôt d'une consultation bidon...

Des voix: Ah!

M. Mathieu: Les directives du premier ministre...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Garon: ... faite à la dernière minute, en septembre, commandée dans la troisième semaine de septembre, avec une rencontre au début d'octobre, par un sous-ministre adjoint sans aucune autorité.

M. Lalonde: Merci pour les sous-ministres!

M. Garon: Nous avons répondu ceci à M. Whelan: que nous avons des études qui étaient en train de se terminer au Québec - alors que lui n'avait aucune étude sur les impacts pour l'Est du Canada - lesquelles nous avons publiées dans un volume qui a à peu près 200 pages. J'espère que le député de Beauce-Sud sera un peu cohérent. Il vient de me dire que son parti a adopté une résolution pour demander qu'il y ait un consensus des intervenants québécois. Le 29 et le 30, lundi et mardi prochains, avec un document de base qui vient d'être publié, il y aura rencontre de tous les intervenants du monde des céréales du Québec, justement pour établir un consensus. Il faudrait qu'on fasse des rencontres avant de faire les consensus. Il faudrait que le Parti libéral aménage un peu ses intérêts, M. le Président.
(15 heures)

M. Mathieu: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le député de Beauce-

Sud, sur une question de règlement.

M. Mathieu: La question n'était pas de savoir s'il va tenir...

Le Président: M. le ministre, en concluant, s'il vous plaît!

M. Garon: M. le Président, ce qu'il est important de savoir sur cette affaire, c'est que le personnage qui dirige cette politique, ce n'est pas M. Whelan, qui ne dirige rien dans cette affaire. C'est là-dedans qu'il faut être clair. Celui qui la dirige actuellement, c'est le ministre des Transports du Canada, M. Jean-Luc Pepin. Quand je l'ai rencontré avec le ministre des Transports du Québec, à l'invitation du ministre des Transports du Québec qui m'a demandé de l'accompagner, M. Pepin m'a dit qu'il n'était aucunement au courant du changement de politique de la Commission canadienne du blé, le 1er août 1979, pour empêcher le libre accès des agriculteurs...

Le Président: M. le ministre, s'il vous plaît!

M. Garon: ... du Québec et des coopératives du Québec aux marchés de l'Ouest. Il n'était aucunement au courant que la Commission canadienne du blé...

Le Président: M. le ministre, s'il vous plaît, pour la troisième fois, en concluant. Il reste trois minutes à la période des questions.

M. Garon: Il n'était aucunement au courant du fait que la Commission canadienne du blé devait changer sa politique en février 1982 concernant la formule du maïs et qu'elle avait décidé, à la suite des représentations du Québec, de retarder sa décision à la fin de décembre 1982, M. le Président. Il est évident que l'interlocuteur, dans les circonstances, est le ministre des Transports du Canada qui ne se préoccupe pas des intérêts de l'Est du Canada puisqu'il l'a déclaré lui-même publiquement à plusieurs reprises.

Le Président: Question principale, M. le député de Westmount.

M. Dupré: M. le Président, une courte additionnelle, s'il vous plaît!

Le Président: Question principale, M. le député de Westmount.

M. French: Merci, M. le Président.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, vous avez

probablement remarqué que le député de Saint-Hyacinthe, hier, avait voulu poser une question. Vous aviez dit qu'il n'était pas possible de le faire puisqu'une autre question avait été posée par un de ses collègues, mais aujourd'hui, c'est lui qui a posé la question principale alors qu'aucune question n'était venue de l'autre côté sur le dossier de l'agriculture depuis le recommencement de la session. Il est normal, quand on respecte l'esprit et je dirais même la lettre de notre règlement, que celui qui a posé une question principale ait au moins droit à une question additionnelle. Il me semble que le député de Saint-Hyacinthe devrait être reconnu, lui qui s'intéresse à l'agriculture, alors que le député de Beauce-Sud n'a même pas posé de question.

Le Président: M. le leader du gouvernement, à moins que je ne me trompe, et le député de Saint-Hyacinthe pourra, lui, me corriger, parce qu'il est en mesure de le faire, j'ai regardé en sa direction après sa question principale et quand j'ai vu qu'il était assis, j'ai reconnu celui qui était debout. Celui qui était debout, à ce moment, là c'est le député de Beauce-Sud. À moins que le député de Saint-Hyacinthe ne m'indique que je fais erreur, ce qui est possible...

M. Dupré: M. le Président, considérant que le député de Beauce-Sud est en ligne droite entre vous et moi, c'est fort probable, considérant ma grosseur, que vous ne m'ayez pas vu. Je devrais presque m'excuser auprès du ministre de l'Agriculture d'avoir réveillé la conscience du Parti libéral concernant l'agriculture, mais je voudrais, à la suite...

Le Président: M. le député de Saint-Hyacinthe, on vient de me dire que vous vous êtes levé et moi j'ai remarqué que vous n'étiez point debout. Alors, est-ce que j'aurais dû vous reconnaître au lieu du député de Beauce-Sud? C'est la question que je vous pose. Si j'ai fait erreur, je ferai amende honorable.

M. Dupré: J'accepte votre amende honorable.

M. Lalonde: M. le Président, question de règlement.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, j'aurais une demande non moins honorable à vous faire. C'est de reconnaître le député de Westmount, la période des questions se termine. Il a une question très importante à poser sur la condition féminine.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le député de Westmount, sans additionnelle.

**La représentation féminine
au comité des priorités
du Conseil des ministres**

M. French: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a quelques années, lorsqu'il a nommé Mme Payette, alors porte-parole des femmes au sein du Conseil des ministres, au comité des priorités de ce Conseil des ministres, il avait dit que les femmes du Québec seraient dorénavant, et je cite: "remarquablement mieux équipées" - fin de la citation - pour faire avancer leur cause. Or, depuis, tout le monde sait que Mme la ministre déléguée à la Condition féminine ne siège plus au comité des priorités. Ma question est la suivante: Pourquoi les femmes québécoises ne devraient-elles pas tirer la conclusion que, désormais, elles sont remarquablement moins bien équipées pour promouvoir leurs intérêts au sein du gouvernement du Québec?

Des voix: C'est cela!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je suis en train de mettre au point une réponse à une lettre très détaillée et je pense que c'est la source de la question du député de Westmount. On la gardait en réserve pour les jours creux, je suppose.

Des voix: Oh!

M. Lévesque (Taillon): Il y a déjà deux ou trois semaines...

Mme Lavoie-Roux: ... pas à des femmes.

M. Lévesque (Taillon): ... qu'une lettre dans le même sens que la question du député de Westmount a été publiée dans les journaux, en même temps que des communiqués et en même temps qu'elle me parvenait. Comme cela demandait quand même un certain nombre de vérifications, parce qu'il y avait des allégations qui étaient quelque peu fragiles dans la lettre, je suis à mettre au point une réponse.

Entre-temps, tout ce que je peux dire tout simplement, c'est ceci, pour répondre, pour l'essentiel, à la question du député de Westmount. Quand Mme Payette a été nommée ministre d'État et, par voie de conséquence, automatiquement au comité des priorités tel qu'il était constitué à ce moment-là, c'était dans une structure, celle des ministres d'État, des comités ministériels présidés par des ministres à temps plein

comme coordonnateurs. C'était indiqué à ce moment-là. On a changé la structure après quelques années, non pas parce qu'elle ne fonctionnait pas, mais parce que les besoins ont changé et on croyait qu'il fallait un autre genre de fonctionnement. Il n'y a plus de ministres d'État. Il y a des ministres titulaires, des ministres délégués, comme c'est normal, en dehors de ce genre de structure. Donc, le successeur - je ne sais pas si on a trouvé un féminin pour "successeur" - ou "la" successeur de Mme Payette qui est la députée de La Peltre, la ministre déléguée à la Condition féminine, a été en même temps - parce que, si on veut être dans un coin stratégique pour aider à formuler des politiques et à les appliquer - nommée vice-présidente du Conseil du trésor.

Des voix: Ah! Ah!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): Je trouve remarquablement...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): Je trouve...

Des voix: Ah! Ah!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): ... remarquablement intelligente la réaction de deux ou trois de nos amis d'en face qui ont déjà été dans un gouvernement, avec les résultats qu'on connaît - mais enfin! qui y étaient - et qui devraient quand même se souvenir de l'importance parfois étouffante du Conseil du trésor. Aussitôt après la lancée du budget annuel, c'est le Conseil du trésor qui est quand même l'endroit le plus stratégique en ce qui concerne la façon de dépenser ces fonds publics et de réviser ou d'évaluer en cours de route la façon dont on peut les orienter, la façon dont on peut les suppléer et les compléter, etc. Or, comme aucun gouvernement avant celui-ci n'a fait d'effort dans le sens de la promotion de la condition féminine à l'échelle de la société aussi bien qu'à l'intérieur de l'appareil de l'État, on a commencé à mettre au point des programmes spéciaux - sans compter toute la prospection qu'il faut faire sans cesse pour les nominations - de rattrapage du côté des employées féminines.

Des voix: Oh, oui?

M. Lévesque (Taillon): C'est d'ailleurs de consentement mutuel qu'en plein dans ces négociations difficiles qu'on a, parmi les deux ou trois questions les plus stratégiques, aussi bien pour nos interlocuteurs que pour

nous-mêmes, se trouve la question, justement, de la condition féminine. Je ne crois pas qu'on ait de reproches fondamentaux à se faire, sauf celui-ci, qu'on partage avec toute la société, c'est que cela prend du temps avant de changer les mentalités à ce point de vue, mais je ne crois pas qu'on néglige rien...

Une voix: Oh, non?

M. Lévesque (Taillon): ... de ce qu'on croit possible de faire.

Le Président: Fin de la période des questions. M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Si vous me le permettez, M. le Président, n'est-il pas vrai que ce qui est si long à expliquer est inexplicable?

Le Président: Motions non annoncées. M. le premier ministre.
(15 h 10)

Félicitations aux lauréats des prix du Québec 1982

M. René Lévesque

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, j'espère en tout cas que l'harmonie la plus complète va revenir sur la lancée de la motion que j'ai l'honneur de présenter.

La plupart d'entre nous, j'en suis sûr, savent que c'est ici même, à l'Assemblée nationale, juste à côté de cette salle, que se déroulait ce matin la remise des prix du Québec de 1982. J'inviterais cette Assemblée - je ne crois pas que ça provoque de longs débats - à s'associer à cet événement majeur de notre vie culturelle en soulignant les mérites exceptionnels des récipiendaires de cette année, en leur adressant, bien sûr, nos sincères félicitations et en leur exprimant aussi, au nom de tous les Québécois, notre gratitude pour leur apport remarquable à la vie de la société.

À une exception près, à cause, hélas; du décès d'un des lauréats, tout récemment, ces lauréats, ces récipiendaires nous honorent de leur présence cet après-midi. Ils sont ici dans les galeries. Cela nous permet de saluer d'abord Mme Marie-Claire Blais, romancière et poétesse de renommée internationale - je pense que tout le monde le sait - qui a déjà été couronnée en d'autres lieux. Par exemple, elle a reçu le prix Médicis pour son roman "Une saison dans la vie d'Emmanuelle". Aujourd'hui, elle reçoit le prix Athanase-David pour l'ensemble de son oeuvre littéraire.

Deuxièmement, hélas! cette fois, à titre posthume - dans le sens qu'il est disparu après qu'il eut été choisi comme lauréat - M. Lionel Daunais reçoit le prix Denise-Pelletier pour son oeuvre dans le domaine

des arts d'interprétation. M. Daunais, on s'en souviendra sûrement, a beaucoup contribué au développement, en particulier, de l'art lyrique chez nous. Il a été chanteur, compositeur, professeur, cofondateur des Variétés Lyriques. Non seulement un artiste complet, mais je pense que beaucoup d'artistes qui l'ont suivi se souviennent de lui comme d'un guide. Sa mort, qui est survenue l'été dernier, nous prive d'un homme remarquable, mais l'attribution du prix, à titre posthume, hélas! aujourd'hui, souligne à quel point son oeuvre demeure quand même vivante.

Ensuite, M. Jacques Henripin, démographe, qui a consacré tant d'efforts et tant d'années à l'étude de la société québécoise, reçoit le prix Léon-Gérin 1982 pour l'ensemble de son oeuvre dans les sciences de l'homme. Je suis sûr qu'il n'y en a pas beaucoup parmi nous, dans cette Assemblée, qui n'ont pas eu à consulter, un jour ou l'autre, les études de M. Henripin. Tous, je le pense bien, nous avons pu reconnaître alors la qualité de son travail - nous en avons profité d'ailleurs souvent - et l'appui indispensable qu'il apporte à nos réflexions sur l'état et sur le devenir de la société.

M. Camille Sandorfy reçoit le prix Marie-Victorin 1982 pour son oeuvre scientifique. M. Sandorfy s'est illustré par ses recherches en physique et en chimie aussi bien que par son activité pédagogique à l'Université de Montréal, notamment. Il joue un rôle important, inutile de le dire, pour assurer la formation de la relève dans ces secteurs, sans compter qu'il est fort actif aussi et représentatif pour le Québec dans les milieux scientifiques internationaux.

M. Norman McLaren, cinéaste bien connu pour son rôle éminent dans le développement des techniques d'animation, qui nous a donné des courts métrages remarquables qui ont fait le tour du monde, se voit décerner le prix Albert-Tessier pour l'ensemble de son oeuvre cinématographique. Évidemment, ce prix s'ajoute à un nombre impressionnant de récompenses internationales, sans compter - comme on dit en anglais - le "following" de M. McLaren dans son domaine. Je crois bien que tous les Québécois sont heureux d'avoir la chance de lui offrir leur plus haute distinction qui confirme ce mérite reconnu à l'échelle du monde.

Enfin, le prix Paul-Émile-Borduas 1982 est attribué à M. Roland Giguère pour sa contribution dans le domaine des arts visuels. Pour être graveur, peintre, pionnier chez nous de l'édition d'art, M. Giguère cumule les talents et en conjugue l'exercice pour nous offrir à chaque fois, comme tout le monde l'a constaté, qui a suivi son travail, des oeuvres multidimensionnelles la plupart du temps.

Je voudrais souligner la présence parmi nous, au milieu des autres lauréats, de Mme Lionel Daunais, qui est venue recevoir le prix Denise-Pelletier.

Très simplement, j'invite l'Assemblée nationale à leur adresser ses félicitations les plus chaleureuses à toutes et à tous pour l'oeuvre remarquable qu'ils ont accomplie et pour leur exprimer, je le répète, au nom du Québec tout entier, j'en suis sûr, toute notre reconnaissance.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, nous sommes très heureux de nous associer à cette motion de félicitations et de reconnaissance à l'endroit des récipiendaires de ces prix du Québec. Plusieurs de mes collègues et moi-même avons eu le privilège d'assister ce matin à la remise de ces prix. Nous avons eu l'occasion d'entendre, de voir et d'apprécier et ces récipiendaires et ceux qui représentaient les jurys qui avaient fait cette sélection si heureuse. Je voudrais donc en même temps que mes félicitations à l'endroit des récipiendaires ajouter celles vis-à-vis des membres des jurys et également, je voudrais féliciter au nom de ma formation politique les artistes québécois pour la création très originale des médailles qui ont été remises à cette occasion.

M. le Président, nous partageons évidemment cette fierté et cette reconnaissance dont nous sommes inspirés en ce moment vis-à-vis de ces oeuvres et de ces vies consacrées aux arts et à la science. En terminant, je voudrais appuyer d'une façon particulière cette motion du premier ministre et laisser entendre encore une fois ces noms qui seront gravés dans notre histoire, Marie-Claire Blais, Jacques Henripin, Camille Sandorfy, Roland Giguère, Norman McLaren, Lionel Daunais. Félicitations.

À tous, même au gouvernement et au ministre des Affaires culturelles et à son ministère, nous voulons nous associer au cours de cette journée importante dans notre vie collective.

Le Président: M. le ministre des Affaires culturelles.

M. Clément Richard

M. Richard: M. le Président, vous voyez comme les affaires culturelles ramènent l'harmonie dans cette Chambre. Vous me permettez de joindre ma voix à la motion du premier ministre pour féliciter et surtout remercier, au nom des Québécoises et des Québécois que nous représentons ici, les lauréats des prix du Québec 1982.

En 1922, Athanase David, secrétaire de la province, créa les concours littéraires et scientifiques du Québec. Il ne pouvait sûrement pas prévoir alors l'envergure et l'importance de l'institution qu'il mettait sur pied, ni même y déceler toute la charge symbolique qu'elle nous léguerait. Nous sommes aujourd'hui mieux en mesure de porter un regard que je dirais à la fois étonné et satisfait sur la soixantaine d'années d'effort de création, de talent et de génie que cet événement annuel nous invite à apprécier.

Les concours littéraires et scientifiques sont donc devenus, au fil des ans, les prix du Québec, qui sont actuellement les plus hautes distinctions accordées par l'État québécois dans divers domaines de création et de recherche.

(15 h 20)

Bien que nous vivions actuellement et je dirais, M. le Président, surtout parce que nous vivons actuellement des temps où notre vitalité comme peuple et nos forces essentielles sont rudement mises à l'épreuve, il faut bien reconnaître, avec toute l'estime que cela comporte, le travail acharné et l'oeuvre de ceux et de celles d'entre nous qui ont consacré souvent l'essentiel de leurs énergies et de leur temps à explorer des formes personnelles et inédites d'écriture, de cinéma, de musique, de dessin et de sérigraphie ou à chercher et à trouver des réponses aux questions sur la transformation moléculaire ou sur les facteurs humains de l'organisation sociale.

Les prix du Québec 1982 ont été décernés cette année, comme vous le savez, en présence de près de 300 hommes et femmes du Québec et de plusieurs d'entre nous de l'Assemblée nationale. Nous tenions à leur manifester, bien sûr, notre profonde admiration, mais aussi, à travers cet événement, à nous engager sur des voies nouvelles d'encouragement et d'appui au développement culturel et scientifique de notre peuple.

Nous manifestons aujourd'hui notre appui et notre volonté de laisser vivre et d'encourager, par des efforts assidus, les créateurs et les chercheurs, hommes et femmes du Québec, dont toutes les nations, et particulièrement la nôtre, ne sauraient se priver.

Merci encore une fois aux lauréats du Québec. Merci aux jurys qui ont fait un travail d'une qualité exceptionnelle. Enfin, merci à ceux qui ont conçu ces remarquables médailles qui ont été remises à chacun et à chacune des lauréats. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Saint-Henri.

M. Roma Hains

M. Hains: M. le Président, c'est avec une joie et une fierté à peine contenues que j'ai l'honneur aujourd'hui, au nom des collègues de ma formation, d'offrir mes plus chaleureux hommages aux récipiendaires des prix d'excellence offerts par le gouvernement du Québec dans les différents domaines des arts, de la science et de la culture.

Permettez-moi de féliciter très brièvement chacun et chacune des lauréats et lauréates de 1982. À toute femme, tout honneur, et je commence par l'unique représentante féminine dans le cortège des médaillés d'aujourd'hui. Hommage, donc, et félicitations à Marie-Claire Blais, lauréate du prix Athanase-David 1982, soit la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine littéraire. Cette mention d'excellence honore la contribution considérable de Marie-Claire à la littérature québécoise par le nombre et la qualité de son oeuvre qui a atteint la renommée internationale. D'ailleurs, tous les romans de Marie-Claire ont été traduits en anglais et "Une saison dans la vie d'Emmanuelle" a été traduit en treize langues différentes. C'est vraiment l'apogée d'une carrière féconde et magnifique.

Hommage aussi et félicitations à M. Roland Giguère, lauréat du prix Paul-Émile-Borduas 1982, dans le domaine des arts visuels. M. Giguère est le pionnier de l'édition d'art remarquable par son esprit créateur de peintre et par l'excellence de ses réalisations. Il est aussi prolifique dans les techniques utilisées qu'il est magnifique dans la qualité de ses productions. C'est pour ces hauts faits artistiques que Giguère reçoit aujourd'hui cette marque d'appréciation et de remerciement.

Honneur et mérite aussi à M. Jacques Henripin, démographe, lauréat du prix Léon-Gérin 1982, pour l'excellence de son oeuvre dans les sciences humaines. M. Henripin, chercheur passionné, professeur à l'université, conférencier recherché, par ses études et ses oeuvres, a contribué à une meilleure connaissance des besoins et des possibilités de la collectivité québécoise qui, aujourd'hui, lui rend hommage en lui décernant le prix Léon-Gérin.

Félicitations aussi et hommage posthume à Lionel Daunais, détenteur du prix Denise-Pelletier, pour sa carrière exceptionnelle dans le domaine de la musique et des arts d'interprétation. Artiste complet et promoteur de l'art lyrique au Québec, Lionel Daunais a entraîné derrière lui toute une phalange d'artistes qui, aujourd'hui, doivent être heureux de voir ce grand honneur échoir à leur ancien maître. Compositeur fécond, poète et artiste, Lionel Daunais nous a laissé un répertoire musical qui fait et fera toujours la joie de tous,

depuis les enfants jusqu'aux fins connaisseurs.

Honneur et mérite aussi à Norman McLaren qui reçoit aujourd'hui le prix Albert-Tessier 1982 pour son excellence en cinéma. C'est un initiateur prodigieux de nouvelles techniques d'animation qui font sa renommée et sa gloire ici au Québec comme à l'étranger. Il s'illustre surtout par les courts métrages, ayant horreur, dit-il, surtout d'être ennuyant. Ce devrait être son dernier souci vu la fertilité et la finesse de son imagination jointes à l'abondance de ses techniques variées. C'est une figure de proue dans le domaine cinématographique et son sillage demeurera longtemps lumineux.

Enfin, honneur et mérite aussi à Camille Sandorfy à qui le gouvernement vient de décerner, aujourd'hui, le prix Marie-Victorin pour l'ensemble de son oeuvre scientifique. Professeur, Camille Sandorfy a consacré 35 ans de sa vie à l'étude de l'avancement de la physique et de la chimie tout en assurant au Québec, par ses élèves, une merveilleuse relève scientifique. Communiquer des connaissances déjà existantes, dit-il un jour, ne suffit pas; il faut en découvrir des nouvelles. Alors, tout en saluant le lauréat d'aujourd'hui, nous admirons l'homme tourné vers l'avenir.

M. le Président, en terminant, Québec, aujourd'hui, sous son manteau de neige, présente l'image d'une carte des fêtes. Ici, à l'Assemblée nationale, cela semble Noël, le Noël de la science, des arts et de la culture. Aussi, à tous les lauréats, je me permets de souhaiter nos meilleurs voeux de bonheur et de fécondité. Merci.

Le **Président:** Merci.

M. Paquette: M. le Président.

Le **Président:** M. le ministre délégué à la Science et à la Technologie.

M. Gilbert Paquette

M. Paquette: J'aimerais m'associer également à la motion du premier ministre et, à l'instar de mon collègue des Affaires culturelles qui disait que la culture ramène l'harmonie en cette Chambre, je dirais que la science aussi pourrait vous aider grandement, M. le Président, puisque l'un des récipiendaires du prix Marie-Victorin, le professeur Camille Sandorfy, dirige le laboratoire de spectroscopie moléculaire à l'Université de Montréal et il a contribué à la compréhension de la structure des molécules excitées...

Ce n'est pas tous les jours, M. le Président, que l'Assemblée nationale a l'occasion de souligner le caractère exceptionnel du travail de Québécois et de Québécoises dans les domaines artistique et scientifique et la remise des prix du Québec

nous y invite expressément car elle traduit la reconnaissance, par le Québec, de citoyens méritants qui ont mis leurs talents, leurs énergies et leur savoir au service de notre collectivité.

Les lauréats de cette année participent à cette exigence collective. Chacun à sa façon et en son domaine a su atteindre l'universel et transcender nos frontières en poussant plus loin et plus profondément la connaissance de son art ou de sa science où il excelle.

Particulièrement, j'aimerais féliciter le lauréat du prix Marie-Victorin, le professeur Camille Sandorfy, qui, depuis 35 ans, contribue à faire progresser la science et à accroître notre renommée dans le monde. Il constitue un exemple à citer à toute une génération de jeunes Québécois. Comme il le disait lors de la réception du prix, c'est par la recherche libre que les scientifiques peuvent comprendre le monde, nous le faire comprendre et améliorer la qualité de vie des êtres humains.
(15 h 30)

J'aimerais également féliciter le professeur Jacques Henripin qui, lui aussi, a consacré plus de trente ans à l'étude des comportements et besoins de la société québécoise. Il a fait figure de pionnier et d'autorité dans le domaine des recherches démographiques au Québec. Le professeur Henripin, de plus, est un personnage public qui n'hésite pas à soumettre ses conclusions. Il constitue un exemple pour l'ensemble de la communauté scientifique par sa contribution à l'évolution de la société québécoise.

Au moment où notre société s'engage dans une gigantesque mutation scientifique, technologique et culturelle, il est stimulant et réconfortant de constater la présence, au sein de notre peuple, d'hommes et de femmes dont la qualité, la compétence et la vision sont porteuses de connaissances et d'avenir.

Le **Président**: Mme la députée de Jacques-Cartier.

Mme Joan Dougherty

Mme Dougherty: M. le Président, c'est avec le plus grand plaisir que je me joins aux remarques du ministre. Rendre hommage aux leaders intellectuels, au leadership créateur, c'est rendre hommage à la poursuite d'excellence dans notre société.

I think that it is important, in recognizing through the "prix de Québec" certain very special individuals in our society who have contributed exceptionally to the social, scientific and cultural development of our society, in fact, to recognize the creative activity of many thousands of people in our society.

1 think, in doing so, we have to

recognize that creativity, individual liberty and individual initiative are the leading edge of progress in our society. I would hope that, in doing so, the Government of Québec recognize the fundamental values that are so important to preserve so that people with special talents and special creativity can continue to have the climate of individual liberty and individual initiative that is so important to create the quality of life that we also want for our Québec. Thank you.

Le Président: M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

M. Gérald Godin

M. Godin: Je joins ma voix à celles de ceux et celles qui m'ont précédé pour souligner que le jour où, dans un Parlement, entrent des scientifiques, des poètes, des écrivains, des peintres, des musiciens...

M. Lalonde: Et des cinéastes.

M. Godin: ... et des cinéastes - merci, mon cher collègue - c'est un grand jour. Ces lauréats, aujourd'hui, donnent une dimension supplémentaire à ce qu'est un Parlement. Ils l'ouvrent au monde, ils l'ouvrent à des réalités que, malheureusement, trop peu souvent nous avons l'occasion d'aborder dans cette enceinte. Le fait que deux des récipiendaires de ces médailles, de ces prix, soient des amis personnels ajoute encore à ma joie, M. le Président, et je souhaite que tous les Parlements qui nous suivront, comme ceux qui nous ont précédés depuis 60 ans, continuent, maintiennent cette tradition qui ne peut que nous rappeler l'importance de la pensée dans une société comme le Québec.

En terminant, je souligne le fait que deux des récipiendaires sont des citoyens qui ont choisi le Québec librement. L'un d'entre eux, Norman McLaren, a trouvé dans une institution fédérale dont nous sommes tous fiers, Québécois et Canadiens, l'Office national du film, un lieu de liberté et de création au sein duquel il s'est épanoui pour le plus grand bien de tous. On dit souvent ici que c'est la faute du fédéral; dans son cas, on peut dire que c'est grâce au fédéral.

Des voix: Oh!

M. Godin: Je souligne, en terminant, la présence de M. Camille Sandorfy qui, lui aussi, a pu trouver chez nous, parmi nous, au Québec, à l'Université de Montréal, une institution de chez nous, un lieu où il a pu s'épanouir, où il a pu trouver un environnement propice à la recherche, propice à la liberté et à la création. Par conséquent, je pense que ce qui se passe ici aujourd'hui a plus de portée que d'habitude parce que nous faisons aujourd'hui la preuve

que cette société également est ouverte, est accueillante et puise, va chercher, où qu'ils soient dans le monde, où qu'elles soient dans le monde, les cerveaux, les richesses, les ressources nécessaires à toute société pour pouvoir se renouveler de l'intérieur.

Je me joins à mes collègues et je souhaite la plus cordiale des bienvenues à mes amis qui, dans certains cas, viennent pour la première fois dans un Parlement. Merci beaucoup.

Le Président: Merci. M. le ministre des Affaires sociales.

M. Pierre-Marc Johnson

M. Johnson (Anjou): M. le Président, très brièvement. Si M. Giguère et M. McLaren nous ont fourni des plaisirs pour les yeux, M. Daunais, pour les oreilles et le cœur, M. Sandorfy, des plaisirs de l'esprit et Mme Blais aura su nous faire vibrer à bien des occasions, puis-je me permettre de souligner qu'il est un homme dans cette galerie aujourd'hui, Jacques Henripin qui restera et qui aura un autre titre pour les ministres des Affaires sociales ou du développement social au Québec, celui d'instrument important de vision et de planification.

Le Président: Merci. Est-ce que la motion du premier ministre sera adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le député de Jeanne-Mance.

Félicitations au nouveau conseil d'administration de la Ligue de taxis A-11

M. Michel Bissonnet

M. Bissonnet: M. le Président, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour soumettre une motion de félicitations pour le nouveau conseil d'administration de la Ligue de taxis A-11.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. M. le député de Jeanne-Mance.

M. Bissonnet: M. le Président, dimanche dernier, à Montréal, se tenaient les élections de la Ligue de taxis A-11 qui, dans les deux dernières années, n'avait pas eu d'assemblée générale et avait beaucoup de difficultés à l'intérieur de cette ligue de taxis. Ma formation politique et moi-même proposons à cette Assemblée une motion de félicitations pour souhaiter aux nouveaux dirigeants de la Ligue de taxis A-11 un mandat fructueux.

Tous connaissent les réformes importantes qui devront être apportées à l'industrie du taxi au Québec et, en particulier, dans la région métropolitaine de Montréal. Je voudrais féliciter le nouveau président, M. Antonio Salvatore, le nouveau vice-président, M. Jean-Paul Hébert, qui a été élu par un vote, le secrétaire M. André Meunier, le trésorier, M. Maurice Gobeil, ainsi que les administrateurs qui sont MM. Léo Bélanger, Lucien Bernier et Pierre-Marc Dubuisson.

L'Opposition officielle leur offre son entière collaboration. Nous sommes entièrement à leur disposition pour les aider à résoudre les problèmes de l'industrie du taxi et nous espérons les rencontrer bientôt dans une commission parlementaire que le ministre nous promet depuis longtemps. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre des Transports.

M. Michel Clair

M. Clair: M. le Président, il me fait grand plaisir de me joindre au député de Jeanne-Mance pour offrir mes plus sincères félicitations aux gens qui ont été élus à la direction de la Ligue de taxis A-11. Je pense que c'est un aboutissement heureux, à la suite d'une initiative que j'avais prise en juin dernier, de présenter à l'Assemblée nationale un petit projet de loi no 48, qui avait d'ailleurs reçu l'appui de l'Opposition, et qui a permis, je pense, de remettre la Ligue de taxis A-11 sur un pied sûr, certain, démocratique. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour offrir également mes félicitations aux 45 candidats, je pense, qui ont brigué les suffrages lors de cette élection. Cela a été un exercice démocratique fort remarquable qui s'est déroulé dans un climat respectueux des intérêts, des opinions des uns et des autres. M. le Président, toutes mes félicitations, non seulement aux élus, à tous ceux qui ont été candidats et aussi à tous ceux qui ont participé tant à l'assemblée générale qu'à l'élection. Ils ont été des centaines à le faire. Je pense que cela augure certainement mieux pour l'avenir que ce qu'on a pu connaître au cours des dernières années.

Enfin, je voudrais réitérer moi aussi l'offre de collaboration que j'ai faite au conseil d'administration de la Ligue de taxis A-11, l'assurer de notre disponibilité et lui dire que la commission parlementaire aura lieu dès que possible. J'indique d'ailleurs, à ce propos, au député de Jeanne-Mance que la Fédération des Ligues de taxis nous a demandé de ne pas la tenir hâtivement et de préférence en janvier prochain afin de donner pleinement le temps à toutes, avec la nouvelle Ligue de taxis A-11, justement, qui est la principale ligue au Québec, d'avoir le

temps d'étudier l'ensemble de la proposition du gouvernement et de venir donner un point de vue éclairé après avoir travaillé pendant quelques mois sur cette proposition.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. Mme la députée, non? M. le député de Westmount, dans ce cas.

(15 h 40)

M. French: M. le Président, j'ai une motion non annoncée pour laquelle je demanderais le consentement de la Chambre: "Considérant que le contexte de crise économique risque de compromettre sérieusement certains acquis de la condition féminine; que les coupures budgétaires dans les secteurs public et parapublic ont affecté de nombreux emplois occupés majoritairement par des femmes; que la majorité des assistés sociaux et des chômeurs sont des femmes; que les recommandations du rapport Égalité ou indépendance sont encore loin d'être réalisées, l'Assemblée nationale s'élève contre le recul que le gouvernement du Parti québécois impose à la cause de la condition féminine en abolissant le ministère d'État à la Condition féminine et l'Assemblée nationale demande la réintégration de Mme la ministre déléguée à la Condition féminine au comité des priorités du Conseil des ministres."

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): Comme il n'y a pas de consentement, nous passons à l'enregistrement des noms sur les votes en suspens. Qu'on appelle les députés.
(15 h 41 - 15 h 47)

Mise aux voix des motions d'amendement, de sous-amendement et principale au sujet de la renégociation des clauses de pénalités des contrats relatifs à SIDBEC-Normines

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député!

Je vais vous relire la motion, puisqu'il y a deux amendements, et pour savoir ce sur quoi on va avoir à voter. La motion est du député de Mont-Royal et elle se lit de la façon suivante: "Que, de l'avis de cette Assemblée, le gouvernement du Québec doit renégocier dans les plus brefs délais les clauses de pénalités des contrats relatifs à SIDBEC-Normines, de façon à assurer le plus possible le maintien des emplois des travailleurs de SIDBEC-Normines, tout en maintenant les opérations de SIDBEC-Normines pour la durée de ladite renégociation."

Le premier amendement est celui du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme qui propose que la motion en

discussion soit amendée en retranchant, dans les première et deuxième lignes, les mots "de l'avis de cette Assemblée, le gouvernement du Québec doit" et en les remplaçant par les mots "cette Assemblée appuie le gouvernement dans ses démarches pour". Que ceux et celles qui sont pour ce premier amendement se lèvent, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: M. Bertrand, Mme Marois, MM. Laurin, Johnson (Anjou), Bérubé, Lazure, Gendron, Ouellette, Godin, Rancourt, Chevrette, Brassard, Fréchette, Clair, Marois, Tardif, Léonard, Martel, Leduc (Fabre), Proulx, Mme Lachapelle, MM. Dean, Guay, Rodrigue, Grégoire, Vaugois, Desbiens, Mme Juneau, MM. Fallu, Bordeleau, Rochefort, Baril (Arthabaska), Charbonneau, Boucher, Mme Harel, MM. Beauséjour, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Perron, Blais, Blouin, Gauthier, Lachance, Gravel, Lavigne, Brouillet, Lafrenière, Paré, Dupré, Lalonde, Bourbeau, Scowen, Ciaccia, Mme Lavoie-Roux, MM. Ryan, Vaillancourt (Orford), Mme Bacon, MM. Marx, O'Gallagher, Bélanger, Mathieu, Vallières, Bissonnet, Paradis, Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Pagé, Gratton, Rivest, Fortier, Mme Dougherty, MM. Polak, Maciocia, Cusano, Dubois, Sirros, Saintonge, Dauphin, French, Kehoe, Middlemiss, Hains, Leduc (Saint-Laurent).
(15 h 50)

Le Secrétaire: Pour: 81
Contre: 0
Abstentions: 0

Le Vice-Président (M. Jolivet): Amendement adopté à l'unanimité.

Le deuxième amendement se lit de la façon suivante: "Que la motion en discussion - elle est du député de Brome-Missisquoi - soit amendée en ajoutant, à la fin, les mots "et que la commission parlementaire de l'industrie, du commerce et du tourisme soit reconvoquée pour étudier les résultats de cette renégociation."

Que ceux et celles qui sont pour veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque (Bonaventure), Lalonde, Bourbeau, Scowen, Ciaccia, Mme Lavoie-Roux, MM. Ryan, Vaillancourt (Orford), Mme Bacon, MM. Marx, O'Gallagher, Bélanger, Mathieu, Vallières, Bissonnet, Paradis, Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Pagé, Gratton, Rivest, Fortier, Mme Dougherty, MM. Polak, Maciocia, Cusano, Dubois, Sirros, Saintonge, Dauphin, French, Doyon, Kehoe, Middlemiss, Hains, Leduc (Saint-Laurent).

Le Vice-Président (M. Jolivet): Que ceux et celles qui sont contre veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: M. Bertrand, Mme Marois, MM. Laurin, Johnson (Anjou), Bérubé, Lazure, Gendron, Ouellette, Godin, Rancourt, Chevrette, Brassard, Fréchette, Clair, Marois, Tardif, Léonard, Martel, Leduc (Fabre), Proulx, Mme Lachapelle, MM. Dean, Guay, Rodrigue, Grégoire, Vaugeois, Desbiens, Mme Juneau, MM. Fallu, Bordeleau, Rochefort, Baril (Arthabaska), Charbonneau, Boucher, Mme Harel, MM. Beauséjour, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Perron, Blais, Blouin, Gauthier, Lachance, Gravel, Lavigne, Brouillet, Lafrenière, Paré, Dupré.

Le Secrétaire: Pour: 35
Contre: 48
Abstentions: 0

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion rejetée.

La motion principale telle qu'amendée, se lit donc comme suit: "Que cette Assemblée appuie le gouvernement dans sa démarche pour renégocier, dans les plus brefs délais, les clauses de pénalités des contrats relatifs à SIDBEC-Normines, de façon à assurer le plus possible le maintien des emplois des travailleurs de SIDBEC-Normines tout en maintenant les opérations de SIDBEC-Normines pour la durée de ladite renégociation."

Que ceux et celles qui sont pour veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque (Bonaventure), Lalonde, Bourbeau, Scowen, Ciaccia, Mme Lavoie-Roux, MM. Ryan, Vaillancourt, Mme Bacon, MM. Marx, O'Gallagher, Bélanger, Mathieu, Vallières, Bissonnet, Paradis, Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Pagé, Gratton, Rivest, Fortier, Mme Dougherty, MM. Polak, Maciocia, Cusano, Dubois, Sirros, Saintonge, Dauphin, French, Doyon, Kehoe, Middlemiss, Hains, Leduc (Saint-Laurent), Bertrand, Mme Marois, MM. Laurin, Johnson (Anjou), Bérubé, Landry, Lazure, Gendron, Ouellette, Godin, Rancourt, Chevrette, Brassard, Fréchette, Clair, Marois, Tardif, Léonard, Martel, Leduc (Fabre), Proulx, Mme Lachapelle, MM. Dean, Guay, Rodrigue, Grégoire, Vaugeois, Desbiens, Mme Juneau, MM. Fallu, Bordeleau, Rochefort, Baril (Arthabaska), Charbonneau, Boucher, Mme Harel, MM. Beauséjour, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Perron, Blais, Blouin, Gauthier, Lachance, Gravel, Lavigne, Brouillet, Lafrenière, Paré, Dupré.

Le Secrétaire: Pour: 84
Contre: 0
Abstentions: 0

Le Vice-Président (M. Jolivet): Motion adoptée.

Avis à la Chambre. M. le leader du gouvernement.

Réponses aux questions des députés

M. Bertrand: M. le Président, avant de donner des avis à la Chambre, je voudrais, tel que promis hier... Ah! Il est là. M. le Président, conformément à ce que j'ai dit hier, je voudrais demander, à ce moment-ci, même si ce n'est pas la journée pour le faire, que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation puisse déposer deux documents qui sont les deux réponses aux questions, l'une posée par le député de Brome-Missisquoi et l'autre posée par le député de Richmond. Je crois que ce sont les articles 1 et 3 du feuilleton d'hier.

Une voix: Oui.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Il y a donc consentement.

M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, lu et répondu.

Une voix: On fait le dépôt.

M. Garon: Le dépôt?

Une voix: Dépôt.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Documents déposés.

M. Garon: Je pensais que vous connaissiez les réponses à ces questions depuis longtemps. Ce sont des réponses tellement faciles.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

Avis à la Chambre

M. Bertrand: Oui, M. le Président. Concernant les avis à la Chambre, il y en a deux. D'abord, mardi prochain, 30 novembre... Je m'excuse, c'était à l'époque où on pensait pouvoir convoquer la commission parlementaire pour étudier le projet de loi no 96 sur l'intégration de l'administration du système électoral, mais on en reparlera. Donc, il y a un seul avis. C'est la question avec débat de demain matin.

Une voix: À 9 h 30 au lieu de 10 heures.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, effectivement, demain matin, vendredi...

Une voix: À 9 h 30.

M. Lalonde: ... à 9 h 30, au lieu de 10 heures, suivant une entente, il y aura question avec débat devant la commission permanente du travail pour discuter de la question avec débat du député de Brome-Missisquoi au ministre délégué au Travail sur le sujet suivant: L'impact économique et social néfaste de l'application du règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction et des règlements de qualification appliqués par la Régie des entreprises de construction.

Le Vice-Président (M. Jolivet): L'avis est donc donné. M. le leader du gouvernement, motions.

M. Bertrand: Motion, M. le Président, pour que cet après-midi, à compter de 16 heures jusqu'à 18 heures, la commission des engagements financiers siège à la salle 91-A. J'indique aussi qu'elle ne siègera pas en soirée. Hier, nous avons indiqué qu'elle siègerait en soirée, mais elle ne siègera pas en soirée.

M. Polak: M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Relativement à ce sujet, M. le député de Sainte-Anne?

M. Polak: Oui, justement à ce sujet, M. le Président. Étant le responsable de ce dossier, il était bien entendu qu'on siègerait ce soir. Je dois dire au leader parlementaire du gouvernement qu'en vertu de l'article 135a de notre règlement la commission des engagements financiers a sa propre régie interne et j'insiste pour qu'on procède ce soir. On est venu ici pour travailler. On veut travailler.

Deuxièmement, le règlement dit que cela prend la présence d'un membre du Conseil du trésor. Si le ministre et président du Conseil du trésor n'est pas capable de venir, envoyez-en donc un autre. Nous, on va travailler.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je vais procéder à une vérification. Il n'y a pas de mauvaise foi de la part du gouvernement. Au contraire, nous aimerions aussi que la commission des engagements financiers puisse accélérer l'étude des différents engagements des derniers mois. Ce soir, le ministre délégué à la Réforme administrative et président du Conseil du trésor a été requis - on peut comprendre pourquoi dans le contexte actuel - à d'autres réunions. Mais nous allons faire une vérification au cours

des prochaines minutes. Il se pourrait, théoriquement, qu'il puisse se libérer ce soir. Dans ce contexte, à la commission même, on pourra probablement avoir l'information; si jamais l'information était que c'est possible de faire siéger la commission ce soir, je pense que la commission elle-même pourrait, comme vous le dites si bien, puisqu'elle peut déterminer ses règles de fonctionnement et prendre un certain nombre de décisions de façon plus autonome, décider de siéger ce soir.

(16 heures)

Le Vice-Président (M. Jolivet): Sur la même question, M. le député de Sainte-Anne.

M. Polak: Oui, sur la même question. M. le Président, je ne cherche pas de faveur, j'insiste sur le plan du règlement. Je n'ai jamais reçu d'appel de qui que ce soit m'informant qu'on ne pourrait pas siéger ce soir. Hier, on a déjà donné congé au président du Conseil du trésor, Mme la ministre était avec nous et nos travaux se sont bien déroulés. Peut-être qu'elle pourrait se libérer. Il y a cinq membres du Conseil du trésor, cherchez-en donc un autre. Pour nous, il n'y a rien à discuter, on siège.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Il n'y a aucun problème, vous le savez d'ailleurs, car Mme la ministre déléguée à la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor, avec le rôle important qu'une personne qui est vice-présidente du Conseil du trésor doit assumer, était, je crois, hier, à la commission des engagements financiers. On s'est donc rendu compte à quel point c'est important d'avoir une femme présente au Conseil du trésor, vice-présidente en plus. Dans ce contexte, nous avons, nous aussi, intérêt à ce que les travaux puissent avancer le plus rapidement possible.

Quand le député, tout à l'heure, disait que le ministre président du Conseil du trésor était en congé, je m'excuse, mais, par les temps qui courent, quand le ministre délégué à la Réforme administrative et président du Conseil du trésor dit qu'il ne peut pas être présent à une commission des engagements financiers, c'est qu'il a effectivement d'autres responsabilités qui requièrent sa présence ailleurs et qui, à mon avis, dans le contexte actuel, sont drôlement importantes.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Sur cette question, M. le Président, je me permets, et vous me le permettrez aussi, je l'espère, d'appuyer la demande du député de Sainte-Anne qui veut

continuer son travail. Si le gouvernement s'est mis dans le pétrin des négociations comme il l'est actuellement...

Des voix: Oh!

M. Lalonde: ... ce n'est pas notre faute.

M. Bertrand: Cela n'a rien à voir avec ma question de règlement.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** S'il vous plaît! Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. M. le député de Robert Baldwin sur une question en vertu de l'article 34.

Recours à l'article 34

M. O'Gallagher: Oui, M. le Président. Ma question s'adresse au leader du gouvernement. L'application de quelques articles de la loi 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cause un gel total des activités cadastrales dans plusieurs MRC. Hier soir, une MRC de Trois-Rivières a adopté une résolution en vue d'entreprendre la création de son schéma d'aménagement. Le résultat de ce gel des activités cadastrales cause aussi un gel de la construction.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Robert Baldwin, votre question en vertu de l'article 34, s'il vous plaît.

M. Lalonde: M. le Président...

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le leader...

M. Lalonde: ... il serait bon d'expliquer, sur la question de règlement, que l'article 34 permet...

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** Juste un instant. Je crois que le député en arrivait à sa question en vertu de l'article 34.

M. O'Gallagher: Oui, je voudrais signaler au gouvernement qu'il y a un gel de la construction dans plusieurs MRC. Cela prendrait une modification à la loi 125 pour dégeler la construction. Si vous voulez que Corvée-habitation fonctionne, il faudrait immédiatement déposer un projet de loi pour modifier la loi 125. Est-ce que ce sera déposé la semaine prochaine?

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le leader.

M. Bertrand: Non.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: Ma question...

M. Bertrand: On me demande...

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: ... s'il y aura un projet de loi de présenté sur le projet de loi no 125?

M. O'Gallagher: Non, est-ce qu'il va y avoir un amendement à la loi 125 proposé la semaine prochaine pour dégeler la construction dans certaines MRC?

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le leader.

M. Bertrand: Je vais faire une vérification dans la loi omnibus et je pourrai donner une réponse au député.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Mathieu: Sur la même question...

M. Paradis: Sur la même question...

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** Je vais commencer par accorder une question au député de Brome-Missisquoi, en vertu de l'article 34. Vous reviendrez. Vous aurez le droit d'en poser d'autres, si vous voulez. M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: Avec votre permission, M. le Président, et celle du député de Beauce-Sud, ma question s'adresse au leader du gouvernement et a rapport au conflit de travail qui a sévi et qui peut sévir encore au niveau du transport en commun à Montréal. On sait que l'Assemblée nationale est intervenue par voie législative. On sait également...

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député, je sais qu'on utilise l'article 34 peut-être pour prolonger une période de questions, mais c'est mon devoir d'empêcher que ce soit cela. Si vous voulez poser votre question en vertu de l'article 34, qui a trait aux travaux de la Chambre, il faudrait que vous y arriviez le plus vite possible. M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: Les chauffeurs, à la suite de cette loi, et cela découle des travaux de notre Chambre, sont retournés au travail. Présentement, cela accroche sur le protocole d'entente. Il n'y avait rien de prévu dans la loi qu'on a adoptée à l'Assemblée nationale sur le protocole d'entente. Est-ce que le gouvernement se propose d'intervenir par voie législative pour régler ce protocole d'entente? Les chauffeurs sont prêts et ne

veulent pas mettre en danger les services essentiels.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, je ne voudrais pas avoir à interpréter, ni la présidence, l'article 34. Il est tellement clair. C'est une façon détournée de poser des questions comme en période des questions orales. Je fais simplement... Je m'excuse! Il ne faut pas utiliser l'article 34 pour prolonger la période des questions. Sur ce point je vais être très strict. M. le député de Beauce-Sud.

M. Lalonde: M. le Président, le député de Beauce-Sud pourra me permettre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Si vous permettez, dans l'interprétation de l'article 34, et suivant l'usage... L'article 34 dit bien: "Immédiatement après l'expédition des affaires courantes et avant que l'Assemblée entame les affaires du jour - nous sommes à ce stade de nos travaux - 1. Un député peut demander des renseignements sur les travaux de l'Assemblée au leader parlementaire du gouvernement." Traditionnellement, les députés de l'Opposition, et même ministériels, se sont levés ici, à ce stade de nos travaux, pour demander si c'était l'intention du leader de déposer un projet de loi pour régler tel ou tel problème. Nous approchons cette période, M. le Président, qui commence le 1er décembre, où un gouvernement qui veut faire adopter un projet de loi avant la fin de nos travaux doit déposer ce projet de loi avant le 1er décembre ou au plus tard le 1er décembre, sinon cela prend le consentement. Je pense donc que cela est tout à fait conforme au règlement et même qu'on doit féliciter les députés de l'Opposition qui s'inquiètent de certaines questions qui exigent une intervention législative et qui demandent au leader: Est-ce que vous allez faire quelque chose?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, permettez-moi, comme leader du gouvernement, de donner aussi mon avis sur l'utilisation de l'article 34. Je pense qu'effectivement, si on analyse les différentes périodes au cours des dernières années où avant les affaires du jour, des questions sont posées en vertu de l'article 34, on se rendra compte que depuis un certain nombre de mois, on a, dans certains cas - je ne parle pas des questions qui ont été posées aujourd'hui - absolument dépassé et l'esprit et la lettre de l'article 34. Sans

nécessairement être de mauvaise foi, probablement que les députés, à l'occasion de l'article 34, veulent finalement tenter de faire indirectement ce qu'ils ne peuvent pas faire directement, c'est-à-dire poser une question orale à un ministre sur ses intentions relativement à de la législation, à de la réglementation ou à des décisions administratives à venir. Je crois très sincèrement, M. le Président, que la question du député de Brome-Missisquoi est vraiment à la limite de l'application et de l'interprétation de l'article 34.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Justement, avant de permettre au député de Beauce-Sud de continuer en vertu de l'article 34, j'aimerais bien faire la lecture, comme on me l'a faite, de l'article 34.1: "Un député peut demander des renseignements sur les travaux de l'Assemblée au leader parlementaire du gouvernement." "Sur les travaux de l'Assemblée", et M. le leader de l'Opposition étant plus âgé que moi dans cette Assemblée, il devrait savoir que les travaux de l'Assemblée sont prévus au feuilleton. À partir du moment où les travaux de cette Assemblée se trouvent au feuilleton, toutes les autres questions qui sont posées ne sont pas de nature à être posées au leader comme sur les travaux de l'Assemblée. Dans ces conditions, tout ce qui a trait à des lois à venir qui ne sont pas inscrites ou à des projets à venir qui ne sont pas inscrits au feuilleton devient sujet à des questions possibles à la période des questions. Quand je dis que de façon indirecte on utilise l'article 34 pour prolonger la période des questions, c'est parce que je veux éviter qu'on utilise l'article 34 à des fins autres que celles pour lesquelles cet article a été inscrit au règlement de l'Assemblée nationale. C'est dans cette perspective que je demande au député de Beauce-Sud de poser sa question en vertu de l'article 34. Avant, je dois reconnaître le leader de l'Opposition qui veut intervenir à nouveau. (16 h 10)

M. Lalonde: M. le Président, j'ai écouté attentivement vos derniers propos. Je ne les interprète pas dans le sens qui dépasserait sûrement votre pensée, dans le sens que les questions en vertu de l'article 34 doivent être limitées aux sujets qu'on retrouve au feuilleton. Ce serait effacer toute une tradition. Je me souviens, par exemple, du temps où j'étais porte-parole en matière d'éducation: j'ai posé une question peut-être cinq ou dix fois au leader du gouvernement sur les intentions du gouvernement de déposer un projet de loi pour la réforme scolaire, par exemple. Ce n'était pas au feuilleton. C'est tellement vrai, M. le Président, que nous ne voulons pas prolonger la période des questions que nous nous sommes limités à poser des questions au

leader du gouvernement, pas à tous les ministres. Quand on sait jusqu'à quel point le leader peut répondre de façon assez vague de temps en temps, ce ne sont sûrement pas des réponses aux questions qu'on peut poser à la période des questions qu'on veut faire ici à l'article 34.

Le Vice-Président (M. Jolivet): La seule chose que je veux bien situer, c'est que je ne voudrais pas qu'on utilise l'article 34 pour d'autres fins que celles prévues à cet article, c'est-à-dire au leader. Je pense que c'est clair. Ce que je veux, c'est éviter que par l'utilisation qu'on en fait, parce qu'on dit: On doit demander des renseignements... Une demande de renseignements ne prévoit pas en aucune façon de longs débats ni de longues discussions autour de la question que je veux poser. À ce moment-là, je demande au député de se limiter à l'article 34, à poser la question au leader sur les travaux de cette Assemblée. Le député de Brome-Missisquoi a posé une question. Si le leader veut y répondre, j'ai dit tout à l'heure qu'elle dépassait un peu le cadre de l'article 34, mais je ne veux, en aucune façon, que cela devienne une utilisation erronée de l'article 34. M. le leader veut-il répondre?

M. Paradis: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Sur une question de règlement, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: À la suite de votre directive, j'ai posé une question hier au leader du gouvernement en vertu de l'article 34 concernant la convocation possible ou promise par le premier ministre d'une commission parlementaire concernant Marine Industrie. Le leader du gouvernement m'a répondu hier qu'il en parlerait au Conseil des ministres. J'attends ma réponse encore aujourd'hui. Je lui demande bien simplement aujourd'hui, dans le cas de la Fraternité des chauffeurs d'autobus - il faut quand même que je situe le dossier - si le gouvernement se propose d'intervenir - parce que cela achoppe sur le protocole, de retour au travail - et de légiférer dans le cas du protocole comme il l'a fait dans le cas du retour au travail forcé.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Si jamais il devait y avoir ce genre d'intervention, M. le Président, le ministre responsable du dossier en ferait état à l'Assemblée nationale. À ce moment-ci, la réponse est non.

Deuxièmement, quant à la question qui m'a été posée hier relativement à une

commission parlementaire sur Marine Industrie, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme rencontre à la mi-décembre, vers le 15 décembre, le syndicat et la direction - je m'excuse, rencontre - et sur la base des rencontres qui auront eu lieu à ce moment-là, nous serons en mesure par la suite d'indiquer ici à l'Assemblée nationale si oui ou non il y aura tenue d'une commission parlementaire et quand.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: M. le Président, c'est en rapport avec l'application de la loi 125 et je voudrais corroborer la déclaration de mon confrère de Robert Baldwin à savoir que dans ma région, la MRC est obligée de faire un bloc.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, je pense...

M. Mathieu: J'en viens à ma question.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Posez-la, M. le député.

M. Mathieu: Oui. Pour éviter ce gel, je voudrais savoir si le gouvernement a l'intention de modifier la loi 125 afin de remédier à cette carence qui va être très grave pour la construction?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Même réponse qu'à son honorable collègue tout à l'heure, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Aux affaires du jour.

M. Dauphin: M. le Président, en vertu de l'article 34.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Marquette, en vertu de l'article 34.

M. Dauphin: Cela concerne le dépôt d'un règlement, M. le Président. J'aimerais demander au leader du gouvernement, qui pourrait profiter de la présence du ministre de l'Éducation, quand le ministre va déposer son règlement des études collégiales que nous attendons depuis un an et demi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

Une voix: Il n'en a pas.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît;

Une voix: Cela prend des bombes.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bertrand: M. le Président, ayant le privilège et l'honneur d'avoir à ma droite le ministre de l'Éducation, je peux vous indiquer ceci: le dossier suit son cours et, quelque part en 1983, plus vers le début que vers la fin, le ministre de l'Éducation pourra donner des réponses là-dessus.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: D'abord, avant de passer aux affaires du jour, je voudrais dire... Il n'est pas là, mais je vais le dire quand même. Tout à l'heure quand le député... De quel comté est M. Polak?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Du comté de Sainte-Anne.

M. Bertrand: Le député de Sainte-Anne s'est levé pour poser des questions relativement à la commission parlementaire des engagements financiers qui, comme on l'avait annoncé hier, devait siéger ce soir. J'ai reçu des informations non seulement de mes collaborateurs immédiats, mais de vos collaborateurs immédiats, à savoir que tout cela avait été réglé ce midi, que le député était au courant et que tout le monde était d'accord sur la décision que nous prenions. Dans ce contexte, je pense que tout à l'heure, le député s'est emporté sans véritablement être fidèle à ce qui avait été convenu entre le gouvernement et l'Opposition relativement aux travaux de la commission des engagements financiers.

M. Lalonde: M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: En l'absence du député de Sainte-Anne, qui est à la commission des engagements financiers effectivement, je voudrais souligner qu'on nous a informés de la décision du gouvernement de ne pas tenir cette commission parlementaire ce soir. Mais le député de Sainte-Anne nous a exprimé son désaccord devant cette décision et je pense que les remarques qu'il a faites tout à l'heure au leader du gouvernement sont valides. Je demande au leader du gouvernement de considérer encore la possibilité de trouver un des cinq membres du Conseil du trésor pour assurer sa présence à la commission des engagements financiers

ce soir.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

Travaux de la Chambre

M. Bertrand: M. le Président, très rapidement, pour que nos amis, autant nos collègues de l'Opposition que nos collègues ministériels, puissent avoir quelques informations relativement au menu de la semaine prochaine, je voudrais indiquer quels projets de loi seront étudiés en deuxième lecture. Il y a le projet de loi no 99, sur le transport scolaire; le projet de loi no 88, sur les autoroutes; le projet de loi no 95, sur le ministère du Travail; le projet de loi no 86, sur la Charte des droits et libertés de la personne; le projet de loi sur les biens en stock - je n'ai pas le numéro devant moi - ensuite le projet de loi sur les producteurs agricoles; le projet de loi - je crois que c'est le no 96 - sur l'intégration de l'administration du système électoral.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Aux affaires du jour maintenant, M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais que vous appeliez, à ce moment-ci, l'article 2 du feuillet d'aujourd'hui, mais en vous indiquant immédiatement que le député de Lac-Saint-Jean m'a demandé de faire en sorte que son droit de parole soit exercé par le député de Richelieu.

Reprise du débat sur la deuxième lecture du projet de loi no 89

Le Vice-Président (M. Jolivet): Article 2, la reprise du débat sur la motion du ministre délégué au Commerce extérieur proposant que le projet de loi no 89, Loi sur le ministère du Commerce extérieur, soit maintenant lu pour la deuxième fois. La parole est au député de Richelieu. (16 h 20)

M. Maurice Martel

M. Martel: M. le Président, depuis l'étude du projet de loi créant le ministère du Commerce extérieur, nos amis d'en face font preuve d'hésitation, de crainte devant la maturité des Québécois de se prendre en main. Nous avons entendu, de la part du député d'Outremont, ces mots d'amateur dans le domaine économique de la part du gouvernement du Québec, ces mots de chevauchement dans les juridictions en ce qui a trait au commerce extérieur, de la part du député de Nelligan. Cependant, on doit se rappeler qu'en 1962 ce sont les libéraux qui ont créé ces maisons du Québec à l'étranger,

qui étaient en quelque sorte des ambassades du Québec dans les différents pays du monde, avec pour but d'assurer ce rayonnement culturel, économique du Québec. À ce moment, on ne s'est pas préoccupé s'il y avait un chevauchement de juridiction, s'il y aurait des conflits. On s'est aperçu qu'avec les années, les gouvernements qui se sont succédé ont développé ce réseau de maisons du Québec à l'étranger. Maintenant, on voit ces maisons en Europe, en Amérique du Sud et en Amérique du Nord, et tout dernièrement au Mexique. Elles font un excellent travail au point de vue commercial, au point de vue culturel. C'est une excellente présence. Je crois que cela a été bénéfique à la nation québécoise.

Dans le contexte économique actuel, un pays qui veut se développer, qui veut assurer une certaine stabilité économique doit s'internationaliser devant l'importance que peuvent avoir pour le Québec, depuis des générations, les exportations dans le domaine économique du Québec.

Je pense qu'il serait bon de se rappeler justement que, depuis des générations, nous sommes un pays exportateur grâce à nos richesses naturelles incommensurables, à la qualité de notre main-d'oeuvre. Nous avons, par exemple, en 1981, exporté à l'étranger plus de 40% de notre produit intérieur brut, c'est-à-dire des exportations qui se sont chiffrées à 30 000 000 000 \$ et dont 16 000 000 000 \$ proviennent d'exportations à l'étranger.

M. le Président, vous n'êtes pas sans savoir que cette activité économique à l'intérieur du Québec procure au-delà de 280 000 emplois à nos Québécois. Donc, devant ce phénomène, avec un degré aussi élevé d'ouverture, la croissance économique interne du Québec est largement tributaire de ses ventes à l'extérieur. Aussi, en raison de ces effets d'entraînement directs sur l'emploi, sur les investissements et la productivité des entreprises québécoises, l'exportation est d'une importance capitale pour l'économie du Québec.

Prenons l'exemple de mon comté, Richelieu, où nous sommes considérés à juste titre comme étant la Ruhr du Québec, étant donné l'industrie lourde, l'industrie métallurgique que nous avons. Nous avons un peu de PME, d'après moi, en nombre insuffisant, mais, tout de même, nous avons des industries dont le produit de vente se fait avec les marchés extérieurs du Québec. J'oserais dire que 90% de ces produits qui sont fabriqués soit à Fer et Titane, soit à la Tioxyde, soit à la Crucible, soit aux Aciers Atlas, soit à la Beloit, sont exportés en dehors du Québec dans cette proportion, d'où l'importance pour l'économie de notre région d'avoir des structures adéquates pour favoriser ces exportations avec l'étranger.

Notre petite industrie, notre PME qui

n'est pas encore à la fine pointe de la technologie, je pense par exemple à notre entreprise de fonte, les entreprises Laperle, exporte au-delà de 75% de sa production en dehors du Québec. Soreltex exporte aussi à l'extérieur du Québec, du Canada. Donc, il y a une importance considérable à développer ces infrastructures, de façon que notre commerce extérieur qui est le gage de notre avenir économique puisse prendre de plus en plus d'ampleur.

Également, nous avons dans notre comté une entreprise d'État qui s'appelle Marine Industrie. Marine Industrie s'est jointe tout dernièrement, dans une forme de "joint venture" - et je pense que c'est l'avenir du commerce extérieur - avec Alsthom Atlantique dans le but, justement, de développer sa technologie dans le domaine hydroélectrique et, par le fait même, comme elle s'est jointe à une firme internationale, dans le but aussi de percer les marchés internationaux.

Je crois que nous avons réussi parce que nous avons décroché des contrats dans des pays inconnus pour ce marché sorelois. Nous avons obtenu des contrats avec les Indes, dernièrement. Nous sommes sur le point d'en conclure d'autres avec des pays d'Afrique. Malgré la conjoncture économique difficile, cela s'annonce prometteur pour les années à venir.

Nous avons vu également l'application qui se fait chez nous, dans nos industries, de ces nouvelles formules de consortiums qui permettent justement à des industries de se regrouper pour pouvoir mieux pénétrer les marchés intérieurs et extérieurs. Et Marine Industrie Ltée, cette société d'État, a justement fait un consortium avec la firme Scan-Marine dans le but d'avoir sa part du marché dans la construction des frégates canadiennes.

M. le Président, il s'est fait beaucoup au Québec, au cours des cinq dernières années, pour que nous ayons pu tripler nos ventes à l'étranger, et, par le fait même, en plus de tripler ces ventes à l'étranger, nous avons créé au cours de ces cinq dernières années, dans ce secteur, au-delà de 100 000 emplois.

Ici, M. le Président, j'aimerais rendre hommage, pour son implication dans ces dossiers économiques du Québec depuis les six dernières années, au nouveau titulaire de ce ministère du Commerce extérieur. Le député de Fabre a dirigé de nombreux sommets économiques. Il a cherché cette solidarité dans le monde économique et je pense qu'il réussit très bien. Il a été l'auteur, entre autres, de Bâtir le Québec et aussi de ce virage technologique qui nous amènera sans doute à des marchés nouveaux dans cette conjoncture économique que nous voulons meilleure.

M. le Président, nos délégations du

Québec à l'étranger, qui se sont multipliées, que l'on retrouve maintenant dans des pays d'Amérique du Sud, au Venezuela, par exemple, au Mexique, et dans de nombreuses villes américaines, ont su, justement, attirer l'attention sur nos connaissances technologiques, sur notre façon de faire québécoise. Ces maisons, en plus d'être des ambassadrices de notre culture partout dans le monde, ont su, par leurs attachés économiques et commerciaux, être vigilantes et agressives et nous assurer notre part sur ce marché international.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, a également reconnu la nécessité que doivent avoir nos industries d'innover. Depuis quelques années nous avons augmenté nos investissements dans des programmes de recherches sectoriels spécialisés. On a augmenté les crédits dans le domaine de la recherche, au CRIQ, on a fait des efforts spéciaux en électronique et en biotechnologie parce que ce sont les sciences de l'avenir, parce que c'est avec ces produits que nous aurons des débouchés nouveaux.

On a également investi davantage dans la formation de cette main-d'oeuvre spécialisée et, de plus, nous avons reconnu, au gouvernement, l'importance de renforcer toutes les autres fonctions de l'entreprise et de l'organisation de l'aide à l'entreprise, de façon qu'elles puissent être à la fine pointe du commerce. C'est pour cela que nous avons appliqué, durant les dernières années, des programmes d'amélioration à la qualité de gestion de nos entreprises, que nous avons établi des plans de stratégie en marketing et que nous voulons mettre l'accent sur cette offensive de l'exploitation. Par exemple, lorsque nous avons créé la SDI exportation. Nous nous donnons, par le fait même, des instruments qui permettront à nos entreprises, particulièrement à nos PME, de rayonner sur ce marché économique international.

(16 h 30)

Cependant, M. le Président, nous sommes aussi conscients de nos faiblesses dans le domaine économique. Nous sommes conscients, par exemple, de la faiblesse dans la diversification de nos produits québécois, car de ce volume impressionnant de 16 000 000 000 \$ qui sont exportés en dehors du Québec, 70% proviennent de 25 produits québécois. C'est nettement insuffisant. Il faut diversifier. Il faut avoir de nouveaux produits et pour cela il faut être à la fine pointe de la technologie. De ce chiffre énorme de commerce extérieur, nous constatons que 65% de ce marché se fait d'une façon nord-sud, c'est-à-dire avec nos voisins américains. Il y a des possibilités - nous aurons ces possibilités avec ce ministère du Commerce extérieur - d'aller

chercher de nouveaux marchés dans les pays du tiers monde, en Europe et dans différents autres continents, par suite de cette coordination qui se fera à l'intérieur de ce ministère du Commerce extérieur.

Nous constatons également que nos PME québécoises sont peu présentes dans l'exportation et, évidemment, c'est à cause d'un manque d'organisation, d'un manque de contacts avec l'étranger. Nous déplorons que, sur une possibilité de 10 000 PME au Québec, il y en ait à peine 1500 qui se préoccupent et qui pénètrent véritablement le marché extérieur du Québec. Nous sommes également conscients qu'il y a d'autres pays qui sont plus avancés dans le domaine de la technologie, de la biotechnologie et je pense particulièrement au Japon qui, malgré qu'il ne possède aucune richesse naturelle, a développé des technologies qui font que ses produits sont présents partout dans le monde et assurent, par le fait même, une grande stabilité économique à leur pays.

Nous remarquons également que nos PME manquent de connaissances concernant la mise en marché de leurs produits. Conscients de notre potentiel, conscients de la qualité de notre main-d'oeuvre et également conscients de nos faiblesses, surtout de nos PME québécoises, nous voyons dans ce nouveau ministère du Commerce extérieur une excellente façon de coordonner tout ce qui se fait, tous les efforts qui se font à l'intérieur et à l'extérieur pour en arriver à l'excellence d'une meilleure productivité et, par le fait même, à un marché plus vaste.

Tout ceci va se faire par une offensive marquée à l'intérieur de ce ministère du Commerce extérieur. Par exemple, nous allons aider davantage les entreprises dans la mise au point de produits innovateurs. Nous allons également insister pour donner le plus d'information possible sur les marchés et également sur les technologies d'exportation qui sont la clé de l'avenir de nos PME québécoises.

Cela va sans doute dissiper la peur du député de Nelligan qui disait: Nous possédons au Canada un ministère du Commerce extérieur. Je suis bien d'accord, mais ce ministère du Commerce extérieur pour le Québec va compléter justement ce que ne fait pas toujours, pour le Québec, cet organisme du gouvernement fédéral. Nous allons compléter cette aide financière qu'accorde déjà la SEE dans le domaine de l'exportation de nos produits au Québec. Nous allons compléter, par une aide financière, cette possibilité que peuvent avoir nos entreprises d'exporter en dehors du Québec par un meilleur soutien aux entreprises exportatrices, au niveau, par exemple, de l'information et de l'effet de service. De plus, nous allons encourager la formation de consortiums. Cela est déjà

commencé à l'intérieur d'une société d'État qui s'appelle Marine, où nous élargissons nos possibilités de pénétration dans des marchés internes et externes tout en diminuant les risques que de telles implications peuvent avoir.

En coordonnant l'action de nos bureaux commerciaux et économiques à l'étranger, en développant des liens plus étroits entre nos firmes-conseils à l'étranger et l'industrie québécoise, nous savons tous que nous exportons depuis plusieurs années nos connaissances à l'étranger, ne serait-ce que par Hydro International, ne serait-ce que par nos firmes d'ingénieurs. Nous avons trois des plus importantes firmes d'ingénieurs au monde. Par ces connaissances que nous exportons dans le domaine de l'informatique et de la technologie, nous voulons qu'il y ait des retombées plus positives vis-à-vis de nos industries québécoises. Nous allons renforcer ces liens entre ces firmes d'ingénieurs-conseils qui oeuvrent à travers le monde et nos industries québécoises. C'est en se donnant cette infrastructure efficace et moderne, le ministère du Commerce extérieur du Québec, que nous assurerons aux Québécois et Québécoises une plus grande prospérité économique. Merci.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal. Le leader du gouvernement aurait une information à donner. M. le leader.

M. Bertrand: Oui, M. le Président. Je voudrais indiquer que le président du Conseil du trésor a accepté que les travaux puissent se poursuivre à la commission des engagements financiers au-delà de 18 heures. Ils ont convenu entre eux de l'heure jusqu'à laquelle ils travailleraient, ce qui prouve qu'effectivement on peut arriver à s'entendre sans pour autant nécessairement le faire sous la pression d'interventions du type de celle qu'a faite le député de Sainte-Anne tout à l'heure.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

M. John Ciaccia

M. Ciaccia: Merci, M. le Président. Nous sommes tous intéressés au commerce extérieur. C'est évident que nous voulons tous les revenus additionnels que cela peut apporter au Québec, les emplois, une nouvelle prospérité. Ce n'est pas là le noeud du problème de ce projet de loi ou du principe du commerce extérieur; nous sommes tous favorables à cela.

Le député péquiste qui m'a précédé, le député de Richelieu, a commencé son intervention en alléguant que les députés de l'Opposition avaient une certaine crainte que

les Québécois se prennent en main dans ce domaine, qu'on était réticents. Je dois vous dire que ce n'est pas du tout le cas. Nous ne craignons pas la capacité des Québécois de faire concurrence au monde; on n'a pas besoin de le dire, je crois que la preuve en a été faite. Ce que nous craignons, c'est que les politiques du Parti québécois affaiblissent le Québec, affaiblissent l'économie du Québec et affaiblissent nos capacités de faire concurrence dans le domaine extérieur, que ses politiques nous enlèvent les ressources financières et humaines qui sont si nécessaires au développement économique et pour faire concurrence au monde entier.

(16 h 40)

Si vous croyez que nous doutons de la capacité des Québécois, je pourrais vous référer au dossier de SIDBEC. Le gouvernement nous a présenté un dossier noir. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ne voulait pas s'engager à garder SIDBEC-Normines en exploitation. Il a fait des déclarations suivant lesquelles il n'y avait plus d'avenir dans l'acier. Ses prévisions pour la Côte-Nord étaient des plus désastreuses. L'Opposition officielle a pris tout à fait une autre approche, elle a dit: Écoutez, laissez la question de vos prévisions noires, que les temps sont durs, que le marché est difficile, regardez l'avenir. Nous avons suggéré des moyens de garder SIDBEC-Normines en fonctionnement, à tel point que nous avons finalement obligé, nous l'Opposition, avons obligé le gouvernement à réviser sa position, à s'engager à renégocier certains contrats et à maintenir l'exploitation de SIDBEC-Normines.

Ce n'est pas nous qui craignons pour l'avenir des Québécois. Ce n'est pas nous qui craignons la capacité de chacun de nous de pouvoir faire face à la concurrence et aux situations, au défi du monde du commerce. Ce que nous suggérons et ce que nous voulons souligner, c'est qu'avant de pouvoir s'engager et de pouvoir faire concurrence, être prospère et avoir une prospérité dans le commerce extérieur, il faut, premièrement regarder ce qui se produit au Québec. Voyons l'économie du Québec, la situation économique au Québec, parce qu'il faut un dynamisme dans notre économie, dans nos industries, dans nos ressources humaines, dans nos ressources financières, parce que Montréal, tout le monde l'admet, ne fait pas concurrence à Chicoutimi ou à Sherbrooke. On fait concurrence à Toronto, à Boston, aux capitaux du monde entier. Quelle est la situation au Québec? Avant d'essayer de créer l'image que le Parti québécois veut essayer de créer, c'est-à-dire qu'il veut promouvoir le commerce extérieur, il faut commencer par regarder ce qu'on fait au Québec, parce que nous allons vendre les produits que nous manufacturons au Québec,

la technologie, les ressources humaines, l'expertise que nous avons au Québec.

Examinons brièvement la situation aujourd'hui. Nous avons perdu 219 000 emplois jusqu'au mois d'août 1982, soit 44% de l'ensemble des emplois au Canada. Nous avons perdu plus d'emplois que n'importe quelle autre région au Canada. Nous avons exporté des emplois. C'est cela que le Québec a fait. Deuxièmement, nous avons perdu des investissements. Les chiffres démontrent que, dans le domaine des investissements au Québec, en pourcentage du total canadien, nous avons, en 1977, 23% de tous les investissements canadiens. Cela équivalait approximativement à la proportion de la population du Québec au Canada. Depuis 1977, constamment, année après année, le pourcentage des investissements au Québec a été réduit. Nous avons commencé à 23% en 1977 et, en 1982, cela va chuter à 16,9%. Premièrement, nous avons exporté des emplois. Deuxièmement, nous avons exporté des investissements. Le taux des investissements a augmenté, par année, d'à peu près 6,7%, ce qui est moins que le taux d'inflation.

Nous sommes dans une période de "désinvestissement". Pour le faire comprendre, M. le Président, c'est comme quelqu'un qui hérite de quelque chose et mange son capital. C'est cela qu'on fait au Québec aujourd'hui. Les politiques du gouvernement, cela mange le capital. Comment pouvons-nous faire concurrence au domaine extérieur, à moins qu'on ne prenne des mesures pour rectifier la situation au Québec? Dans le domaine des emplois, nous en avons perdu 219 000; dans le domaine des investissements, on a baissé; dans le domaine des ressources humaines, beaucoup de gens du Québec, des Québécois, ont été forcés de laisser le Québec. Nous avons exporté nos ressources humaines.

Pourquoi la situation au Québec est-elle pire que la situation dans les autres régions du Canada? M. le Président, je n'invente rien en soulignant certains exemples des politiques du gouvernement qui nous affaiblissent et qui causent des pertes d'emploi, qui causent l'exode des Québécois et qui vont rendre, malheureusement, l'augmentation du commerce extérieur beaucoup plus difficile, parce que si vous n'avez pas les emplois ici... On a besoin de gens dans les industries pour manufacturer des produits et les exporter. Si les emplois disparaissent, cela va affecter l'économie du Québec et notre capacité d'exporter les produits.

Le ministre essaie de nous donner l'impression aujourd'hui que par son projet de loi tout va bien marcher et on va promouvoir le commerce du Québec. Premièrement, il y a les lois fiscales. On essaie de noyer le poisson quand on dit: La charge fiscale est à un certain pourcentage.

Elle était 13% de plus qu'en Ontario. Elle est maintenant de 14%. Le fait indéniable que tout le monde va comprendre, c'est que les impôts sont beaucoup plus élevés au Québec qu'ils ne le sont en Ontario. Quelqu'un qui gagne 50 000 \$ au Québec retire, après avoir payé les impôts, l'équivalent de quelqu'un en Ontario qui en gagne seulement 40 000 \$. Il faut gagner 10 000 \$ de plus ici pour arriver à la même situation que le contribuable en Ontario. Malheureusement, M. le Président - et ce n'est pas nous qui l'avons inventé, c'est un fait de notre vie économique - ce sont les gens à ce niveau qui prennent les décisions. Ce sont les gens à ce niveau qu'on veut attirer comme cadres dans les compagnies et les sociétés pour diriger, pour créer des investissements et des emplois. M. le Président, quand quelqu'un a un choix à faire et qu'il se dit: Je pourrais travailler à un endroit où je vais épargner 10 000 \$ par année, parfois, - je ne dis pas toujours, mais parfois - la décision est prise, et elle a été prise dans plusieurs cas, d'implanter des industries et des emplois en Ontario plutôt qu'ici.

Deuxièmement - et ceci a été confirmé, par exemple, par des dirigeants de sociétés d'État - savez-vous, M. le Président, que le président de SIDBEC, dans le plan de redressement qu'il a présenté au gouvernement, a souligné qu'il n'avait pas le personnel nécessaire. Il ne pouvait pas attirer le personnel nécessaire. On lui a demandé: Comment se fait-il, M. De Coster, que vous ne puissiez pas attirer du personnel quand l'industrie est déprimée et qu'il y a des gens sur le marché du travail? Il nous a donné deux raisons: il y a la question de l'éducation, la question de la langue, la question de l'application de la loi 101. Mettons cela de côté pour le moment. La deuxième raison qu'il nous a donnée, c'est la question des impôts. Les impôts sont plus élevés au Québec qu'ailleurs. Les gens cherchent des endroits où ils peuvent oeuvrer sans les interventions du gouvernement, où ils peuvent attirer des investissements et des emplois.

Il y a un autre exemple de la loi fiscale qui décourage les investissements et qui décourage les gens de rester ici. C'est la question des droits successoraux. M. le Président, le Québec est le seul endroit au Canada qui impose des droits de succession. Savez-vous quel est le résultat? Le résultat, c'est qu'il y a beaucoup d'investisseurs qui se voient dans l'obligation, à un certain moment, de quitter le Québec pour éviter ces droits successoraux. Cela se fait tous les jours. On en connaît. On le voit. On connaît des gens qui habitent maintenant à Kingston, en Ontario, de l'autre côté de la frontière, pour éviter ces droits successoraux plutôt que de rester à Montréal. M. le Président,

on en a eu des exemples qu'on pourrait répéter. Des gens ont quitté Montréal pour aller s'établir ailleurs parce qu'ils ne voulaient pas payer ces droits abusifs qu'ils considèrent pouvoir éviter dans d'autres juridictions.

(16 h 50)

Alors, la question des lois fiscales qui découragent les investissements, qui découragent la création d'emplois, qui forcent les gens à prendre des décisions - il y en a beaucoup qui ont déjà déménagé, d'autres le feront, on le voit tous les jours dans les journaux - ce n'est pas quelque chose dont on se réjouit. Quand on apporte ça à l'attention du gouvernement, ce n'est pas pour être négatif, ce n'est pas pour dire: Regardez, c'est donc beau, les gens sont partis. C'est effrayant, on considère que c'est une tragédie, mais on dit au gouvernement: Évitez cela, prenez les mesures nécessaires pour que ces gens ne quittent pas le Québec, pour qu'ils restent ici et qu'ils contribuent à la prospérité de tous les Québécois, pour que Montréal, pour que le Québec puissent être plus concurrentiels dans le domaine international et de cette façon, améliorer le commerce extérieur.

Il y a une autre manoeuvre du gouvernement qui décourage les investissements au Québec, c'est l'option séparatiste. Le gouvernement persiste à promouvoir l'indépendance du Québec, cela crée de l'incertitude. Savez-vous que les investisseurs ne veulent pas placer leur argent là où il y a de l'incertitude, là où les lois fiscales les désavantagent, là où il y a de l'insécurité quant à l'avenir politique? Le gouvernement adopte des politiques pour encourager cette incertitude avec son programme "Ottawa-Crash". C'est le ministre délégué au Commerce extérieur qui a instauré le programme "Ottawa-Crash", il l'a confirmé en cette Chambre. Alors, on veut essayer, d'une façon, d'attirer les investissements, mais d'une autre façon, on veut les décourager par des politiques qui créent de l'incertitude et qui découragent les gens à venir investir, ici, au Québec.

M. le Président, dans le commerce extérieur, on ne peut pas éviter la coopération, la nécessité de travailler avec Ottawa, c'est quelque chose qui se fait en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Alors, d'un côté, vous avez "Ottawa-Crash", vous ne pouvez pas donner l'impression de collaborer, de coordonner, de travailler avec Ottawa, parce que ça va contre vos objectifs d'indépendance, mais de l'autre côté, vous avez besoin de coopérer avec Ottawa pour encourager le commerce extérieur.

Je voudrais, ici, relever une déclaration, une affirmation que le député de Shefford - député du Parti québécois - a

faite en cette Chambre au cours du débat sur le présent projet de loi. Apparemment, il aurait été en Californie. Je cite le journal des Débats: "Je dois vous dire que ces gens que j'ai rencontrés étaient très déçus d'une chose, déçus d'avoir constaté qu'au consulat canadien on ne retrouvait pas de documentation sur le Québec. J'ai été à même de constater que la très grande majorité, plus de 80% des gens qu'on retrouvait là, sont des gens de l'Ontario, d'où la nécessité pour le Québec d'être présent, parce que, dès qu'on parle de consulat canadien, on ferait mieux de parler de consulat ontarien. C'est normal que tout aille en Ontario étant donné - je cite encore le député de Shefford - que le Canada travaille pour les gens de l'Ontario, étant donné que la représentation effectivement qu'on retrouve dans les consulats canadiens, ce sont des gens de l'Ontario."

M. le Président, quand on a entendu ces propos, on a décidé de faire quelques petites vérifications. Pour l'information de cette Chambre, le député de Shefford, s'il ne l'a pas fait consciemment, a induit cette Chambre en erreur. Je vais vous donner un exemple. Au consulat du Canada, à Los Angeles, il y a cinq hauts fonctionnaires canadiens en poste: trois provenant du Québec, un provenant de l'Alberta, un provenant de Vancouver et il n'y a personne de l'Ontario. Après ça on va dire que ces gens veulent promouvoir le commerce extérieur. Après cela, on va dire qu'ils veulent la prospérité, la paix, l'harmonie dans cette Chambre et au Québec quand ils nous mentent publiquement pour promouvoir leur politique d'indépendance. Je suis certain que cela fait partie du programme "Ottawa-Crash" du ministre du Commerce extérieur. Des affirmations comme celle-là, on ne peut pas tolérer cela dans cette Chambre. Qu'on dise au moins la vérité! Si on ne veut pas collaborer avec Ottawa, au moins qu'on dise les vraies raisons pour lesquelles on ne veut pas le faire.

En plus de cela, en plus des cinq hauts fonctionnaires canadiens en poste, à Los Angeles, ils nous disent que, sur le personnel global à ce consulat, sept sur quinze viennent du Québec, 50% du personnel vient du Québec au consulat canadien à Los Angeles. De plus, ils nous informent qu'il existe une volumineuse documentation sur le Québec, traitant de plusieurs sujets, de l'expansion économique et commerciale du Québec.

M. le Président, il est nécessaire de coopérer avec le gouvernement fédéral, dans plusieurs domaines. Par exemple, il y a l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames qui fait certaines représentations, il va y avoir des discussions avec le GATT. Comment pouvons-nous négocier dans ce cadre, protéger ces

ouvriers, protéger non seulement les importations, parce que l'un va avec l'autre, les importations et les exportations, sans l'intervention et la coopération du gouvernement fédéral? Pour votre information, en 1980, 200 000 emplois au Québec, dans le domaine du textile, dépendaient des exportations hors du Québec à l'intérieur du Canada. Nous avons un intérêt à maintenir cette collaboration.

M. le Président, j'aurais pu donner un autre exemple, celui de Bombardier. On parle des entreprises québécoises, de Bombardier qui a obtenu un contrat de 1 000 000 000 \$ à New York. Les membres du Parti québécois oublient de dire que s'il n'y avait pas eu l'intervention du gouvernement fédéral, ce contrat n'aurait pu être obtenu par Bombardier.

En conclusion, je pourrai dire ceci: Ce n'est pas uniquement en créant un ministère du Commerce extérieur que le commerce extérieur va augmenter. J'ai l'impression que le gouvernement, après six années de mauvaise administration, de poursuite d'objectifs politiques, se voit dans une situation assez désastreuse financièrement et économiquement. Il veut donner l'image qu'il s'occupe de l'économie. Il dit: Qu'allons-nous faire? On va créer un ministère du Commerce extérieur. Cela va montrer aux gens qu'on s'occupe de l'économie. Il va falloir faire plus de changements en profondeur aux politiques du gouvernement s'il veut vraiment s'occuper du commerce extérieur. Ce n'est pas une question d'image, c'est une question de changement de politique, c'est une question de changement d'attitude, c'est une question de changement d'objectif politique. À moins qu'il ne fasse cela, il ne pourra jamais arriver à cet objectif que nous voulons tous, qui est d'augmenter la prospérité du Québec, d'augmenter la prospérité des entreprises, des travailleurs, des emplois au Québec, que ce soit par le commerce extérieur, que ce soit par toutes les autres activités économiques. La seule façon de le faire, ce sera par un changement en profondeur des politiques de ce gouvernement et de l'attitude de ce gouvernement envers les investisseurs, envers l'investissement privé et envers les relations fédérales-provinciales. S'il ne fait pas cela, ce petit morceau de papier qu'il vient de déposer aujourd'hui ne portera pas fruit, il ne nous aidera pas. C'est le fond du problème qui doit être réglé et pas seulement la forme. Merci, M. le Président. (17 heures)

Des voix: Très bien! Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Roberval.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Michel Gauthier

M. Gauthier: M. le Président, que de discours pessimistes nous aurons entendus de la bouche du député de Mont-Royal...

Une voix: Comme d'habitude.

M. Gauthier: ... et surtout, j'aurais cru, de même que mes collègues probablement, que la cassette pourrait être changée alors même que l'Assemblée nationale est en train d'étudier un projet de loi absolument extraordinaire pour le devenir collectif des Québécois.

Alors qu'on aurait pu s'attendre, au moment où l'Assemblée nationale est en train de se donner, de donner au gouvernement du Québec un outil extraordinaire de promotion économique, à un discours quelque peu optimiste et encourageant de la part des gens de l'autre côté, on reprend l'éternelle cassette des gens pessimistes, des gens qui n'ont aucune solution à offrir, des gens qui sont carrément vendus au gouvernement fédéral, des gens dont la seule préoccupation - et le député de Mont-Royal nous l'a démontré très clairement - est de taper constamment sur la tête de l'ensemble des Québécois et surtout à un moment, je le répète, où on est en train de se donner un outil fondamental, un outil que possèdent la plupart des gouvernements qui sont intéressés au développement économique de leur pays.

Je laisserai de côté ces discours pessimistes, parce que je pense que les citoyens du Québec en ont suffisamment entendus. Alors qu'on est en période de crise et que, depuis des mois et des mois, à l'Assemblée nationale, on parle des difficultés économiques, du chômage, on regarde les journaux et on voit des fermetures d'usines, on voit des gens qui perdent leur emploi, alors que tout le contexte est tellement noir que tous les Québécois craignent pour leur avenir collectif et pour leur avenir individuel, le ministre délégué au Commerce extérieur vient nous présenter ce qui s'avérera être une solution, un moyen extraordinaire de reprendre en main notre économie et de faire des efforts marqués pour la développer et pour créer des emplois pour les gens de chez nous.

Comme c'est mon habitude, mon intervention essaiera de présenter d'une façon bien simple, d'une façon compréhensible, les buts et les objectifs poursuivis par le projet de loi no 89 afin que les citoyens du Québec qui nous écoutent sachent réellement l'effort que fait le gouvernement du Québec pour tenter de remédier enfin à la fameuse situation économique déprimante qu'on a connue depuis au moins un an et demi ou deux ans.

Alors même qu'on a des pertes

d'emplois, alors même que notre industrie et notre commerce ne fonctionnent plus ou fonctionnent au ralenti à tout le moins...

Une voix: Ils ne fonctionnent plus du tout.

M. Gauthier: Alors même que la production globale des ouvriers et des ouvrières du Québec a diminué considérablement, puisque le marché est relativement mauvais dans bien des domaines, alors qu'on veut s'ouvrir enfin d'une façon encore plus éclatante sur les marchés extérieurs, les gens d'en face nous servent des discours pessimistes.

Ce qu'il faut faire, je pense qu'on en a suffisamment parlé, c'est créer au Québec des emplois, pas des emplois temporaires - soit, en cas de crise, ça fait bien pour dépanner, j'en conviens - mais ce n'est pas sur des emplois temporaires qu'on construit, qu'on édifie une société forte, une économie solide, ce n'est pas en créant des emplois strictement dans les secteurs public et parapublic, comme quand les gens d'en face étaient au gouvernement dans les années précédentes. Ils avaient promis 100 000 jobs au Québec, il en ont créé à peu près 80 000, des jobs de fonctionnaires au service de l'État, qui ont alourdi considérablement le fardeau fiscal des citoyens du Québec.

Une voix: C'est vrai.

M. Gauthier: Le député de Mont-Royal veut parler du fardeau fiscal des Québécois. Qu'il regarde donc ce que son gouvernement, au moment où il en était membre, a fait pour grever le budget de l'État québécois en promettant 100 000 jobs et en en créant 80 000 à même l'État.

Je dois vous dire également que, quand on veut aider une économie, quand on veut venir à l'aide de nos citoyens, ce qu'il faut, ce sont des jobs permanents dans la cueillette de nos ressources naturelles, cela va de soi, mais aussi des jobs permanentes dans la transformation de nos richesses naturelles.

Effectivement, M. le Président, si on veut profiter des avantages qui sont les nôtres, au Québec, soit l'abondance de nos ressources de base, la main-d'oeuvre qualifiée qui est extrêmement abondante et qui ne demande pas mieux que d'avoir un travail, si on veut profiter du fait qu'on a, au Québec, de l'énergie en quantité, il faut transformer radicalement notre économie. Il faut devenir des transformateurs de richesses naturelles et il faut que les jobs, au Québec, soient pour les Québécois. Il faut qu'on transforme des produits, mais pour ce faire, il faut les vendre à l'extérieur.

En produisant, il faut vendre à l'extérieur. Il faut nécessairement que

quelqu'un s'en occupe, que quelqu'un manifeste un intérêt, que quelqu'un mette ses énergies à aller vendre ces produits. Une entreprise, quelle qu'elle soit, qui n'aurait pas de service de vente, qui n'aurait aucun service de marketing, quelle place voudriez-vous qu'elle occupe sur le marché? C'est inconcevable. Tout le monde dira: C'est bien sûr que cela prend un service de marketing dans toute entreprise qui se respecte. Tout le monde comprend cela. Mais c'est bien sûr aussi que cela prend un service de marketing dans tout pays qui se respecte, dans tout pays qui veut produire, qui veut cueillir les ressources naturelles, qui veut les transformer et qui veut les écouler sur les marchés internationaux.

Notre stratégie de vente à l'extérieur, qu'on devrait appeler notre stratégie de création d'emplois permanents pour les Québécoises et les Québécois, se fait d'abord et avant tout de trois façons principales. D'abord, il est bien important pour les entreprises qui ont un certain service de marketing, où on fait déjà des affaires avec l'extérieur, qu'un ministre responsable, un ministre d'expérience puisse, avec les ressources de l'État, les aider à une meilleure structuration de leur service de marketing. Premier effort, aider ces entreprises à mieux structurer leur service de mise en marché.

Deuxième effort, deuxième étape de cette stratégie de création d'emplois, il s'agit, bien sûr, d'accroître le nombre des entreprises qui font des efforts pour vendre sur les marchés extérieurs. Il est bien normal qu'un ministre délégué au Commerce extérieur aura tout le temps voulu, pourra mettre toutes les énergies voulues afin que toutes les entreprises au Québec - je pense que cela serait idéalement ce qu'on devrait atteindre - que chacune des PME du Québec fasse des efforts incroyables pour aller sur les marchés internationaux et, par le fait même, écouler ses produits que les Québécoises et les Québécois fabriqueront dans nos usines en occupant des emplois permanents.

La troisième partie de cette stratégie consiste à maximiser les retombées des grandes entreprises de génie-conseil qui travaillent dans le monde. Ces gens-là, nos Québécois et nos Québécoises, sont recherchés pour la qualité de leur travail. Ils sont recherchés parce que, sur le plan de la technique, ils ont su développer, ils ont su être à l'avant-garde de ce qui se fait partout ailleurs. C'est une fierté pour le Québec que d'avoir ces entreprises, mais il faut également utiliser ces cerveaux de chez nous qui vont construire ailleurs, qui vont réaliser ailleurs de grands projets. C'est important de les utiliser pour que les industries du Québec en profitent le plus possible. Il faudra que nos techniciens et nos

ingénieurs hors pays puissent effectivement acheter au Québec parce qu'il y a, au Québec, des produits de qualité. On est actuellement capables, les Québécois, de produire pour concurrencer n'importe quel marché. Mais il faut absolument que quelqu'un s'en occupe, que quelqu'un fasse les efforts nécessaires pour coordonner tout ce travail.

(17 h 10)

Le rôle du ministre délégué au Commerce extérieur sera un rôle de promotion, mais aussi un rôle de coordination interne. Il faudra que toute cette action, si on veut profiter pleinement d'une relance économique éventuelle, soit coordonnée. Il faudra qu'on travaille de concert, les ministères, les hommes d'affaires, les entreprises, pour qu'enfin au Québec se développe une stratégie industrielle valable et concurrentielle sur les marchés mondiaux.

Quant au rôle spécifique de ce ministère, qui sera créé dans quelque temps, c'est un rôle de recherche et de planification; c'est également son rôle d'offrir, sur les marchés mondiaux, nos services et nos produits. C'est également un rôle de prospection de marché. Ce n'est pas tout de faire de la recherche, ce n'est pas tout d'offrir nos services, il faut également défoncer les horizons, il faut aller plus loin, il faut aller se chercher de nouveaux marchés et c'est cela que le ministre du Commerce extérieur fera pour nous, les Québécois.

Enfin, il faudra nécessairement que ce ministère puisse aider les entreprises et les entrepreneurs du Québec, sur le plan financier, à faire de l'exportation. Je comprends mal qu'au moment où on traite d'un sujet des plus sérieux, un sujet qui est placé sous le signe de l'optimisme dans toute cette crise économique, certains députés d'en face prennent la peine de dire à peu près n'importe quoi. Cela ne semble pas les intéresser, le développement du Québec. Cela les préoccupe bien plus de penser à ce que Ottawa veut faire. Cela les préoccupe bien plus de trouver des arguments pour taper sur la tête des Québécois et des Québécoises, cela les préoccupe bien plus d'essayer de démolir tout ce qui se fait sur le plan économique, tout ce qui a été fait par ce gouvernement. C'est cela qui les préoccupe. Rien de constructif. Aucun programme. Aucune stratégie. En plus, aucun commentaire valable dans un débat comme celui-ci.

En terminant, je vous dirai qu'au moment où on se parle, le défi des Québécois est de trois ordres. C'est d'abord d'appuyer inconditionnellement et avec enthousiasme le gouvernement du Québec et le ministre du Commerce extérieur, d'appuyer les efforts pour aller vendre à l'extérieur des produits que nos Québécois et

Québécoises fabriqueront et avec des jobs permanents!

Deuxièmement...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Roberval. S'il vous plaît! M. le député de Roberval.

M. Gauthier: Merci, M. le Président. Je reprendrai. Le défi qui s'offre aux Québécois et aux Québécoises, c'est d'abord d'appuyer avec enthousiasme, détermination et optimisme le ministre du Commerce extérieur; c'est aussi d'atteindre, dans chacune des entreprises du Québec, l'excellence afin que les produits qu'on fabrique chez nous soient concurrentiels partout, sur les marchés internationaux. Le troisième défi est que chacun et chacune prenne conscience qu'il a la responsabilité d'accroître la productivité et, par le fait même, de rendre nos produits concurrentiels, en termes de coût, sur les marchés internationaux. C'est le défi qui s'offre aux Québécois et aux Québécoises.

Bref, le nouveau ministère du Commerce extérieur, c'est l'outil essentiel qu'il nous fallait pour qu'enfin, par nos propres moyens, on puisse créer au Québec des vrais jobs, des bons jobs et des jobs permanents pour tous les Québécois et Québécoises. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de D'Arcy McGee.

M. Herbert Marx

M. Marx: Merci, M. le Président. J'aimerais discuter d'un aspect particulier de ce projet de loi. Cela ne touche qu'un article, le dernier article de ce projet de loi, l'article 22.

M. Landry: Question de règlement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le ministre.

M. Landry: M. le Président, question de règlement. Le député de D'Arcy McGee m'a annoncé qu'il avait une question passionnante dont il voulait traiter, qui n'avait pas été traitée encore. Je suis heureux de cela, j'attendais même avec un certain empressement, sauf qu'il commence la discussion article par article. Je me demande s'il ne se trompe pas d'étape de procédure. On a toléré que le député de Nelligan s'embarque dans cela, mais c'est tout à fait contraire et à notre règlement et à notre tradition. Autrement, cela va mêler tout le déroulement des procédures législatives. Le règlement est formel.

M. Marx: Je m'explique, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de D'Arcy McGee, s'il vous plaît.

M. Marx: Le ministre a été un peu trop vite sur son tir. Peut-être qu'il n'a même pas encore eu le temps de lire l'article 22 dans ce projet de loi. L'article 22 affecte tous les articles précédents. Si on veut discuter le projet de loi, il faut discuter l'article 22 qui touche tous les articles qui précèdent. M. le Président, nous avons un problème ici à l'Assemblée nationale de contrôle des règlements. Il y a aussi un problème, et on voit cela clairement dans ce projet de loi, du contrôle des lois. J'aimerais m'expliquer.

En ce qui concerne le problème du contrôle des règlements, on a vu, par exemple, que nous avons établi une commission spéciale de l'Assemblée nationale, qui va étudier cette question des règlements. Ici, on adopte souvent un projet de loi où on permet au ministre d'adopter des règlements, bien sûr, en conformité avec la loi. Mais on n'a pas de contrôle sur ces règlements que le ministre va adopter plus tard. L'Assemblée nationale veut avoir un contrôle sur cette réglementation. On a vu cette année, au mois de juin, qu'on a adopté un projet de loi sur le vin dans les restaurants; il y avait une coquille dans ce projet de loi, c'était la coquille du ministre de la Justice.

Après, le ministre a dit: Je vais corriger cette coquille par un règlement. Il y a déjà des membres du gouvernement qui m'ont dit: S'il y a un problème dans la loi, on va le corriger par règlement. C'est un non-sens juridique, une absurdité juridique de vouloir corriger une coquille dans une loi par un règlement. C'est impossible parce que le règlement doit respecter la loi. On ne peut pas corriger une loi par un règlement, c'est bien connu en droit.

J'ai parlé du contrôle des règlements. Maintenant, j'aimerais passer au contrôle des lois. On voit dans ce projet de loi qu'on n'a même pas le contrôle des lois ici à l'Assemblée nationale. Ici, nous avons un projet de loi no 89, Loi sur le ministère du Commerce extérieur, qui comporte 22 articles. J'aimerais vous lire l'article 22, M. le Président, lentement. "La présente loi entrera en vigueur à la date fixée par proclamation du gouvernement, à l'exception des dispositions exclues par cette proclamation, lesquelles entreranno en vigueur à toutes dates ultérieures fixées par proclamation du gouvernement." C'est-à-dire, M. le Président, que le gouvernement peut proclamer en vigueur cette loi, disposition par disposition ou article par article.

Le gouvernement, en vertu de l'article 22, peut déformer l'intention du Parlement

du Québec, et même déformer l'esprit dans lequel on a adopté une loi. Il y a des abus et je peux vous donner des exemples. À titre d'exemple on a adopté un projet de loi en 1979. Il est entré en vigueur, mais on n'a pas mis en vigueur tous les articles; un ou deux articles importants ne furent jamais proclamés en vigueur. Il y a un abus de ce gouvernement de vouloir proclamer en vigueur un projet de loi, disposition par disposition. Dans le Code civil, aujourd'hui, on sait que c'est la foire. Les avocats ne peuvent pas se retrouver dans le Code civil aujourd'hui. On a deux Codes civils au Québec. On a le Code civil du Bas-Canada et on a le Code civil du Québec. Il y a, dans les deux codes, des articles qui portent le même numéro et qui traitent de sujets différents. Cela devient impossible de s'y retrouver...

(17 h 20)

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre des Affaires sociales, sur une question de...

M. Johnson (Anjou): Oui, sur une question de règlement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): ... de règlement.

M. Johnson (Anjou): Avec tout le respect, que je dois au député, je lui ferai remarquer, M. le Président - et je pense que le leader de l'Opposition le reconnaîtra - que nous sommes en deuxième lecture et que, dans les circonstances, les propos du député, qui sont sûrement des considérations extrêmement intéressantes, auraient lieu d'être présentés au moment de l'étude article par article ou en troisième lecture.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de D'Arcy McGee.

M. Marx: M. le Président, je ne comprends pas pourquoi le ministre, qui n'a pas d'intérêt dans ce projet de loi, soulève une question de règlement; c'est seulement pour m'ennuyer. Il n'a aucun intérêt. Il a plutôt intérêt à m'écouter pendant les trois ou quatre minutes qu'il me reste.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, s'il vous plaît, sur une question de règlement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, pourrais-je vous demander...

M. Marx: M. le Président, question de privilège!

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; S'il vous plaît! Je pense que pour le bon entendement de cette Assemblée, je vais vous lire l'article 120: "Le débat sur toute motion de deuxième lecture doit être restreint à la portée, à l'à-propos, aux principes fondamentaux et à la valeur intrinsèque du projet de loi ou à toute autre méthode d'atteindre ces fins." Voilà l'article 120 qui régit actuellement notre débat. S'il vous plaît, si vous voulez bien, à l'avenir, de chaque côté de cette Assemblée, en tenir compte.

M. Lalonde: M. le Président, si vous me le permettez...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: ... cela fait deux fois que les ministres soulèvent cette question à l'égard de l'intervention du député de D'Arcy McGee. On sait que le ministre des Affaires sociales est intéressé à des règlements. On souhaiterait qu'il soit plutôt intéressé au règlement des grèves dans les hôpitaux, mais en tout cas! L'article 120 dit bien, M. le Président, que le débat - vous l'avez dit - "doit être restreint à la portée". Mais la portée du projet de loi, justement et c'est le but de l'intervention que j'ai écoutée avec beaucoup d'intérêt du député de D'Arcy McGee - la portée de la loi se trouve handicapée par un article - il faut bien qu'il dise le numéro de l'article - qui dit qu'il n'y aura pas de portée à moins que le gouvernement le veuille bien. Et c'est, je pense, un principe extrêmement important dont il est tout à fait à propos de discuter ici en deuxième lecture.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, avant que vous ne rendiez votre décision, si vous me permettez une dernière intervention.

M. Marx: Ce n'est pas une question de règlement!

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Johnson (Anjou): M. le Président, toujours sur cette question de règlement, encore une fois, je ne veux pas m'en prendre - absolument pas - au droit de parole du député. Il le sait. Il a sûrement des choses extrêmement intéressantes à nous dire. Sa longue formation juridique, sans doute, non seulement lui permettra de passer de tels commentaires, mais surtout de comprendre le propos du membre de l'Assemblée nationale qui, en ce moment, s'adresse à vous, M. le Président, à savoir que, dans la mesure où son intervention se limite à des considérations sur la numérotation,

l'interprétation juridique à donner à la clause de mise en vigueur, etc., il est vraiment en dehors de la portée de l'article 120 et, deuxièmement, carrément dans la portée des articles suivants qui touchent la troisième lecture.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, vous avez la parole, M. le député de D'Arcy McGee.

M. Marx: J'aimerais continuer. Je ne veux pas me répéter. Je ne comprends pas pourquoi le ministre des Affaires sociales a peur qu'on parle de ce sujet devant les caméras. Tout le monde voit le problème clairement.

M. Johnson (Anjou): Question de privilège, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège, M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, vous comprendrez que je peux mal accepter qu'un homme qui a été formé dans de grandes universités à l'enseigne du droit se permette de dire - ce que je dirais, M. le Président - de telles sottises. Je suis membre de l'Assemblée nationale. Je considère que ce règlement doit être respecté pour les fins du bon fonctionnement de la démocratie, du droit de l'Opposition et de tout le monde. En ce sens, M. le Président, comme membre du gouvernement, je pense qu'il était de mon devoir d'intervenir pour que vous rappeliez à l'ordre le député de D'Arcy McGee qui est carrément en dehors du règlement.

M. Marx: Je voudrais continuer, M. le Président.

M. Lalonde: Je ne sais pas quelle mouche...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, je ne sais pas quelle mouche a piqué le ministre des Affaires sociales. On sait qu'il y a un siège, une fonction de leader adjoint qui est vacante de l'autre côté. Peut-être veut-il se porter candidat.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de D'Arcy McGee, vous avez la parole sur le sujet, s'il vous plaît!

M. Marx: C'est sur le sujet. J'ai dit que le problème, avec ce projet de loi, c'est qu'on donne en gros la possibilité au

gouvernement de déformer l'intention des collègues, ici, à l'Assemblée nationale, en adoptant une loi qui pourrait être proclamée en vigueur disposition par disposition, même pas article par article, mais disposition par disposition. Je trouve que c'est un abus de pouvoir que le gouvernement veut se donner dans ce projet de loi. Je trouve que ce n'est pas seulement dans ce projet de loi qu'on trouve ces abus, vous pouvez lire... Je ne lirai pas aujourd'hui les derniers articles du projet de loi no 86, mais j'aimerais demander au ministre des Affaires sociales, qui a aussi étudié et le droit et la médecine - il a deux grands diplômes - s'il n'a pas oublié son droit, de lire les articles 29, 30 et 31 du projet de loi no 86 et de voir que...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de D'Arcy McGee.

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de D'Arcy McGee.

M. Marx: M. le Président, l'abus que j'ai souligné qu'on trouve dans ce projet de loi se retrouve aussi dans d'autres projets de loi que ce gouvernement a déposés depuis quelques années et je pense que ce serait utile de les corriger et de faire en sorte que le gouvernement respecte l'intention des législateurs et que toute la loi entre en vigueur dès sa proclamation et non une disposition après l'autre, alors qu'on pourrait vraiment déformer l'intention des législateurs.

In summary, Mr. Speaker, I pointed out that the National Assembly has lost control over delegated legislation because very often we permit a minister to adopt regulations over which we have no control, but we also have lost control over laws that are adopted by this House. As I pointed out, Section 22 of the Bill we are discussing right now permits the Government to proclaim the law in force disposition by disposition, section by section, and the Government can be...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de D'Arcy McGee, de la même façon que tout à l'heure on a appliqué l'article 120, que ce soit en français ou en anglais, la même disposition s'applique.

M. Marx: M. le Président, je ne comprends pas comment vous allez m'empêcher de dire en anglais ce que j'ai déjà dit en français.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Je n'empêche absolument aucune parole, pourvu

que ce soit à l'intérieur des règles de cette Assemblée, et l'article 120 du règlement vous demande de parler de la façon que je vous ai décrite tout à l'heure. S'il vous plaît, vous pouvez continuer.

M. Marx: Mr. Speaker, I am saying now what I have just said in French. Surely if it was proper to say it in French, it must be proper to say it in English. It is exactly the same contents.

Anyhow, in conclusion...

M. Johnson (Anjou): Mr. Speaker...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): ... on a matter of ruling, could you bring the attention of the Honourable Member to bring his remarks as to the level of what they should be in second reading and not in third reading.

M. Marx: M. le Président, il a déjà dit...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; Toute personne qui est à l'Assemblée nationale a droit de parole ici et les ministres...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de D'Arcy McGee, si vous voulez bien continuer votre discours suivant la disposition 120 de notre règlement.

M. Marx: Merci, M. le Président, je fais un discours assez non partisan, je ne comprends pas comment le ministre des Affaires sociales s'est tellement agité et qu'il se soit levé. C'est la première fois que je le vois se lever cinq fois et m'interrompre avec ses questions de règlement. Maintenant, j'imagine que ce sera une question de privilège et ainsi de suite.
(17 h 30)

Mr. Speaker, I would like to continue where I left off and say that the National Assembly, this House has lost control over laws we are adopting because as the Bill we have before us shows, the Government can bring this Bill in provision by provision, section by section, and it can deform the intention of this House, it can deform the intention of the members of this House. I think that this Bill should come into force, the whole Bill should come into force on the day that it is proclaimed enforced and we should not have it coming into force bits by bits, disposition by disposition, section by section.

En conclusion, j'aimerais dire que je ne comprends pas pourquoi mon discours a rendu tellement nerveux le ministre des Affaires sociales, qui n'a rien à voir avec ce projet de loi, sauf s'il a l'intention d'exporter les grèves des hôpitaux ailleurs. J'ai trouvé que le ministre des Affaires sociales était assez têtu aujourd'hui parce qu'il vous a posé la même question quatre fois. Vous n'avez pas accepté sa question de règlement et il a insisté, il s'est levé une autre fois. Maintenant, il se lève une cinquième fois.

M. Johnson (Anjou): Question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; Question de privilège, M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, j'ai compris que dans votre sagesse habituelle, vous aviez décidé de faire appel à une attitude de collaboration de la part du député. J'ai compris que si, à quatre reprises, j'ai dû me lever pour lui faire comprendre, puisqu'il ne semble pas comprendre autrement, même pas après quatre fois, ce qu'est une deuxième lecture par rapport à une troisième, M. le Président, vous devriez peut-être le lui rappeler, parce qu'il tient pour acquis que, comme j'ai dû me lever quatre fois, vous ne m'aviez pas donné raison, alors que tout le monde ici a compris que c'était lui qui se trompait.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; M. le député de D'Arcy McGee, vous devez terminer, il vous reste une minute.

M. Marx: M. le Président, je comprends comment le ministre peut dire ce qu'il a dit, parce qu'il s'est levé quand j'ai dit en anglais exactement ce que j'ai dit en français. Quand vous m'avez permis de parler en anglais, j'ai traduit en anglais. Pourquoi le ministre s'est-il levé une quatrième fois pour dire que ce que j'ai dit en anglais, je ne pouvais pas le dire même si je l'avais dit en français avant? Peut-être que le ministre a voulu me piquer aujourd'hui, je ne sais pas pourquoi, peut-être que c'est parce que, il y a quelques mois, quand il a voulu imposer un ticket modérateur en matière de santé...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; M. le député de D'Arcy McGee, vous devez terminer, votre temps est écoulé.

M. Marx: M. le Président, à l'époque, le ministre a dit: Un ticket modérateur, c'est un Big Mac et un Coke.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Je crois que nous discutons de la loi 89

actuellement. Vous devez terminer dans la seconde, M. le député de D'Arcy McGee. Votre temps est écoulé, même avec les interruptions.

M. Marx: M. le Président, j'ai vraiment terminé, même avec les interruptions du ministre des Affaires sociales, que je n'ai pas comprises, parce que le nouveau ministre qu'on va nommer bientôt, le ministre délégué au Commerce extérieur, ne s'est pas agité. Il m'a permis de parler. Il a soulevé une question de règlement une fois, elle lui a été refusée. Il m'a permis de parler. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le ministre.

M. Landry: Question de règlement. Si j'ai interrompu le député, c'est parce que je suis ici effectivement, comme il l'a dit, en ma qualité de ministre délégué au Commerce extérieur. Il a parlé de 56 choses à part cela. Je ne me suis pas senti concerné par ce qu'il racontait. J'avais l'impression qu'il répétait un vieux cours de la faculté de droit qu'il a dû donner quinze fois.

M. Marx: Question de règlement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le député de D'Arcy McGee.

M. Marx: Je ne comprends pas comment le ministre, qui a un diplôme de droit de l'Université de Montréal, qui a aussi, je pense, un diplôme de l'Université de Paris, qui est juriste, pourrait laisser passer entre ses mains un projet de loi comme celui-là.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; S'il vous plaît!

M. Landry: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège, M. le ministre délégué au Commerce extérieur.

M. Landry: C'est précisément parce que je suis juriste que j'ai été scandalisé de l'attitude du député de D'Arcy McGee.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; J'aimerais bien qu'on me permette d'entendre ce qui se dit ici en cette Assemblée.

Est-ce que vous avez terminé, M. le ministre?

M. Landry: Je disais que le député de D'Arcy McGee m'a carrément scandalisé parce que, juriste lui-même, il fait fi de nos règlements...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

C'est vraiment une question de privilège, M. le député de D'Arcy McGee?

M. Marx: Oui.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Parce que j'ai vu le député de Duplessis me demander la parole aussi.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Marx: Le ministre s'est...

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Marx: Je ne comprends pas comment il peut dire qu'il est scandalisé, il était en train de prendre des notes quand j'ai parlé.

Le Vice-Président (M. Rancourt): J'aimerais demander que cette Assemblée garde le calme habituel pour permettre justement au député de Duplessis d'utiliser son temps de parole.

Une voix: Bravo!

M. Perron: M. le Président...

M. Lalonde: Je m'excuse auprès du député de Duplessis. Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Je ne voulais pas l'interrompre.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Lalonde: Je voulais être bien sûr qu'il se levait pour prendre la parole parce que, la dernière fois qu'il s'est levé, c'était pour voter contre la tenue d'une commission parlementaire concernant SIDBEC.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Duplessis.

M. Denis Perron

M. Perron: Merci, M. le Président. Je voudrais revenir aux dernières paroles qui furent exprimées par le député de D'Arcy

McGee lorsqu'il mentionnait qu'à plusieurs reprises les membres de cette Assemblée, du côté ministériel, s'étaient levés pour l'interrompre quand il faisait son grand discours historique. C'est simplement qu'il n'avait pas de discours de toute façon. Il parlait sur certains articles au lieu de parler sur le principe du projet de loi lui-même.

M. le Président, j'ai entendu aujourd'hui et surtout cet après-midi, lors des discussions sur le projet de loi présenté par le ministre délégué au Commerce extérieur, les gens d'en face, les députés libéraux nous dire plusieurs choses qu'on n'était pas capable de faire comme Québécois et même comme Québécoises. On a dit: On n'est pas capable d'agir sans Ottawa. On n'est pas capable de décider sans l'accord d'Ottawa. On n'est pas capable d'avoir un ministère du Commerce extérieur. On n'est pas capable - antérieurement à aujourd'hui - d'être indépendant.

Eh bien! M. le Président, tout le contenu des exposés qui ont été faits par les membres du Parti libéral n'équivaut à peu près à rien ou encore moins que rien. L'Opposition peut rester sur ses positions; quant à moi, comme membre du gouvernement du Parti québécois, je vous assure que nous allons continuer d'avancer dans le bon sens pour les intérêts du peuple québécois, donc des Québécois et des Québécoises.

Mon intervention sur le projet de loi no 89 portera surtout sur la crise, sur le commerce extérieur lui-même, sur la mise en marché, parce que c'est une des choses les plus importantes du projet de loi, quant à l'orientation générale du projet lui-même et quant à l'orientation générale du ministère lui-même.

Comme vous le savez, il existe actuellement, au niveau fédéral, des ambassades à peu près dans tous les pays du monde. Il existe, au niveau fédéral aussi, des délégués commerciaux. Il existe des gens qui sont responsables, au niveau des ambassades, des expositions. Donc, si on regarde ce que fait le fédéral et ce que font aussi, par exemple, les provinces de l'Ontario et de l'Alberta en particulier quant à leur implication dans le commerce extérieur, je ne vois pas pourquoi, en tant que gouvernement du Québec, qui est toujours un gouvernement provincial, on ne pourrait pas faire la même chose que le fédéral et que les autres provinces canadiennes également. Là-dessus, c'est se croire moins que rien que de penser qu'on n'est pas capable de réagir dans le domaine du commerce extérieur. Vous pouvez être rassuré, M. le Président. (17 h 40)

Lorsqu'on regarde, par exemple, les possibilités où le Québec pourrait intervenir dans le commerce extérieur, vous avez les missions et expositions différentes, la

sélection des participants, la promotion de nos industries - je parle de nos industries québécoises - la promotion de notre génie-conseil qu'a mentionnée, tout à l'heure, le député de Roberval. Il est devenu nécessaire, sur ce plan - je dis bien strictement sur ce plan - de renforcer les fonctions, les connaissances des marchés extérieurs et les connaissances du marketing du Québec. Il est aussi devenu nécessaire d'accroître les retombées industrielles des activités des firmes de génie-conseil à l'étranger. Il est également nécessaire de mieux promouvoir la technologie québécoise et la recherche de transferts technologiques.

On ne peut pas laisser cela à d'autres, M. le Président. Je pense que, comme gouvernement, nous devons prendre nos responsabilités et maintenir, dans la loi, ce qui est inscrit afin de vraiment créer un ministère qui va s'occuper de transférer, sur les marchés internationaux, les technologies que nous avons au Québec et même de créer de la petite industrie ici en fonction des marchés internationaux. Je pense que c'est cela l'importance du projet de loi, M. le Président.

Comme je vous le mentionnais tout à l'heure, je ne comprends vraiment pas l'attitude des députés libéraux lorsqu'ils dénoncent le fait que le gouvernement du Québec a un projet de loi comme celui-ci devant l'Assemblée nationale. C'est bien entendu qu'au moment où on se parle... Plusieurs députés de cette Assemblée en ont d'ailleurs parlé, les rouges d'en face passent leur temps à nous parler de crise et de crise, mais qu'est-ce qu'ils font auprès de leurs petits frères d'Ottawa pour que ceux-ci nous aident à régler les problèmes que nous vivons durant cette crise? Qu'est-ce qu'ils font, sinon dénoncer la grande majorité des programmes que nous avons établis en 1977, par exemple, le programme OSE? Qu'est-ce qu'ils font pour nous aider à régler certains problèmes constitutionnels? Qu'est-ce qu'ils font aussi, les rouges d'en face, pour nous aider à régler certains dossiers qui sont importants? Je peux vous parler de ces dossiers.

Le député de Brome-Missisquoi est venu dernièrement dans le comté de Duplessis. Qu'est-ce qu'il a fait? Tout ce qu'il a fait, M. le Président, il a chialé à tour de bras pendant une journée et demie. C'est tout ce qu'il a fait. Mais il n'a jamais donné et jamais dans 100 ans il n'a proposé de solutions aux problèmes que nous vivons sur la Côte-Nord et encore moins aux problèmes que nous vivons au Québec.

Une voix: C'est cela. Un démolisseur.

M. Perron: Puisqu'on parle de crise, M. le Président, puisqu'on parle aussi du commerce extérieur, c'est entendu qu'à

l'échelle internationale, nous vivons des problèmes. Il s'en vit aux États-Unis. Il s'en vit en France. Il s'en vit en Belgique. Il s'en vit au Canada. Il s'en vit aussi au Québec. M. le député de Marguerite-Bourgeoys peut rire tant qu'il voudra, M. le Président; cela ne m'empêchera pas de faire mon intervention de toute façon.

Des voix: Bravo;

M. Lalonde: M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Je ne sais pas ce qu'il y a de l'autre côté.

Une voix: ...

M. Lalonde: Question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège.

M. Lalonde: Oui, parce que les derniers propos du député, qui sont inexplicables d'ailleurs, indiquaient que j'exprimais une certaine réjouissance à l'entendre parler. Qu'il se rassure.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Cela ne vaut même pas la peine de commenter ce que vient de dire le député de Marguerite-Bourgeoys.

Lorsqu'on parle, par exemple... Là, je vais toucher directement la Côte-Nord que, d'ailleurs, pas grand-monde chez vous, dans le Parti libéral, ne connaît.

Des voix: La Côte-Nord?

M. Perron: M. le Président, pourriez-vous demander au poulailler...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Duplessis.

M. Paradis: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: M. le Président, je la soulève à la première occasion. J'étais dans mon bureau et j'ai entendu les propos du député de Duplessis. Je suis allé sur la Côte-Nord la semaine passée, il est bien informé. Ce dont il est mal informé et ce sur quoi il a mal informé cette Chambre, c'est que je n'ai fait que raconter aux gens votre

attitude, M. le député, en commission parlementaire lorsque vous avez fui en pleine nuit.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Brome-Missisquoi, vous avez eu l'occasion de dire ce que vous vouliez. Je considère que c'est maintenant le député de Duplessis qui a le droit de parole.

M. Paradis: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de privilège, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: Le député de Duplessis a également ajouté que je n'avais rien proposé de constructif pendant cette fin de semaine. Pour l'information...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Paradis: Question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! De chaque côté de cette Assemblée, je vous demande... S'il vous plaît! Le député de Mégantic-Compton n'est pas à son siège, d'ailleurs, ni vous non plus, M. le député de Richmond. M. le député de Brome-Missisquoi, très brièvement, sur une question de privilège.

M. Paradis: Si le député de Duplessis veut savoir ce que le député de Brome-Missisquoi a suggéré de constructif sur la Côte-Nord, il n'a qu'à écouter la radio et lire les médias dans son coin. Qu'il y aille une fois de temps en temps!

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Duplessis, vous avez la parole. Je demanderai à cette Assemblée de lui laisser cette possibilité.

M. Perron: Merci, M. le Président. Je comprends les médias. Dans la ville de Sept-Îles, il a même eu l'occasion de rencontrer quelqu'un qui travaille dans un poste de radio et qui est un ancien candidat du Parti libéral.

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Perron: Je disais donc...

Le Vice-Président (M. Rancourt): À

l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Duplessis sur le projet de loi no 89.

M. Perron: Merci, M. le Président. On s'aperçoit qu'on a réveillé du monde en face de nous. Ils ont été endormis toute la journée.

Je mentionnais tout à l'heure combien il était important, par exemple, que dans la région de Sept-Îles-Port-Cartier, le gouvernement fédéral a des infrastructures à mettre en place et où, éventuellement, si jamais ces infrastructures sont réalisées au niveau du port de Sept-Îles, qui est un port en eau profonde, et au niveau de Port-Cartier qui est aussi un port en eau profonde, je vois très bien le ministère du Commerce extérieur réagir face à tous les dossiers, et je vais vous dire pourquoi. C'est parce que justement, les ports de Sept-Îles et de Port-Cartier sont actuellement en ligne directe avec l'Atlantique, soit vers le marché européen. Cela les libéraux ne l'ont pas compris encore. C'est une des raisons fondamentales pourquoi il est nécessaire d'avoir un ministère du Commerce extérieur, c'est justement d'aider nos PME.

Un autre exemple de PME et pour votre information, M. le député de Brome-Missisquoi: vous n'avez pas eu l'occasion tout dernièrement de rencontrer à Sept-Îles, lorsque vous êtes allé, samedi dernier, la seule et unique compagnie, la seule et unique PME qui a décidé de se diversifier pour justement axer son marché sur le marché mondial, donc, le marché international. Cela s'appelle Raymond Industrie. Vous n'avez pas eu l'occasion de visiter cela. Vous vous êtes caché avec des membres du Parti libéral.

M. le Président, lorsqu'on parle aussi du commerce extérieur, il ne faut pas oublier que le domaine des pêcheries c'est drôlement important. Je vais vous donner un exemple concret de ce qui nous arrive actuellement sur la Côte-Nord, spécialement sur la Moyenne et la Basse-Côte-Nord. Cela touche au commerce extérieur. Ce qui arrive, c'est que, par exemple, dans le domaine des pêcheries, vous avez des pêcheurs qui font une production et qui s'en vont vers la salaison. Pourquoi la salaison? Parce qu'il existe ce qu'on appelle la Corporation de l'office du poisson salé, qui est un organisme fédéral où sur quatorze membres d'ailleurs, il y a seulement un membre du Québec. C'est contrôlé surtout par les gouvernements de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.
(17 h 50)

Les décisions qui sont prises font en sorte de prendre le poisson frais qui arrive au quai, une transformation primaire en salaison, donc, du poisson salé et, par la suite, le prendre dans des bateaux collecteurs et le transférer à Terre-Neuve. Nous ce

qu'on va faire avec le ministère du Commerce extérieur, c'est de faire en sorte d'avoir une production sur place, des produits frais, et le restant on le fera en produits salés et on les destinera aux marchés internationaux. C'est cela qui est important, M. le Président. Avec l'attitude du gouvernement fédéral actuellement, autant sur la Côte-Nord que sur la Côte-Sud et aux Îles-de-la-Madeleine, dans le domaine des pêcheries, on n'avancera jamais. Donc, il faut continuer nous-mêmes à prendre nos responsabilités, surtout dans le domaine des pêcheries. Il y a des gens qui devront comprendre cela dans les prochaines semaines. Cela, je peux vous le dire, M. le Président.

On a vécu une commission parlementaire sur SIDBEC et en particulier SIDBEC-Normines. Qu'on se rappelle, lorsque j'ai posé la question en commission parlementaire à M. De Coster, lorsque je lui ai demandé quelles étaient les fonctions de SIDBEC International, on n'a pratiquement pas pu me répondre, sinon me dire que c'est un organisme qui faisait de la mise en marché. Mais quel genre de mise en marché? On n'a jamais pu le savoir. Avec le ministère du Commerce extérieur qui sera créé, nos fameuses boulettes qui sont en train de s'empiler dans le comté de Duplessis, dans des cours de SIDBEC-Normines et dans des cours de Port-Cartier, je peux vous assurer qu'il y a un gros changement qui peut arriver à ce moment là pour permettre que le ministère qui est en création dirige notre production de boulettes sur les marchés internationaux. C'est une chose à laquelle ils n'ont pas pensé de l'autre bord, les rouges, M. le Président. C'est tout de même une chose qui est drôlement importante, surtout lorsqu'on parle de mises à pied à SIDBEC-Normines, lorsqu'on parle même, à un certain moment, de fermeture. Écoutez, une des belles façons de maintenir les activités de SIDBEC-Normines, c'est de créer un ministère du Commerce extérieur et de joindre tout cela à la réorientation générale de SIDBEC et de SIDBEC-Normines.

M. le Président, je peux vous dire que ce qu'on voit actuellement en face de nous, ce n'est pas tellement intéressant. Cela fait six ans que je suis en cette Chambre et depuis six ans, dans la grande majorité des lois que nous avons présentées dans cette Assemblée, de toute façon, puisque c'était un gouvernement du Parti québécois qui présentait ces projets de loi, les rouges ont toujours été contre. Des exemples, vous pouvez en avoir n'importe quand, si vous regardez les six dernières années.

En terminant, M. le Président, lorsqu'on parle de l'importance de créer des emplois au Québec, ce n'est sûrement pas avec des projets communautaires comme ceux du

gouvernement fédéral dans le comté de Duplessis ou encore sur la Côte-Nord, qui créent des emplois justement pour ne pas permettre des emplois à long terme... Il y a quelqu'un qui a mentionné Chantier-Québec tout à l'heure. Je regrette mais, à l'intérieur du programme OSE, vous seriez surpris de voir combien d'emplois ont été créés dans le comté de Duplessis, surtout dans le cadre du PECEC.

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît;

M. Perron: Lorsqu'on regarde le PECEC, il s'adresse justement à la petite entreprise. Il crée des emplois à long terme et non pas à court terme.

Je termine, M. le Président, en vous disant que, personnellement, j'ai hâte de voir la création formelle de ce ministère. J'ai hâte de voir ce ministère travailler sur les marchés internationaux. J'ai hâte de voir ce ministère travailler en coordination avec les maisons du Québec que nous avons à l'extérieur du Canada et que nous avons même à Toronto, pour votre information. J'ai hâte de voir aussi ce ministère du Commerce extérieur s'impliquer à peu près dans tous les domaines, que ce soient des domaines techniques, que ce soient des domaines technologiques très avancés, que ce soit au niveau de notre génie-conseil qui a une très bonne cote, même en Algérie.

Regardez ce qui se passe au Moyen-Orient avec nos ingénieurs-conseils. Regardez ce qui se passe au Québec. Regardez ce qui se passe au Canada avec les firmes que nous avons à Montréal, à Québec et ailleurs dans la province. Je peux vous assurer qu'on va avancer beaucoup plus vite avec le ministère du Commerce extérieur, parce que cela va amener la création de petites et moyennes entreprises, cela va renforcer les PME que nous avons actuellement et cela va aussi nous donner une meilleure cote et beaucoup de création d'emplois au Québec lui-même. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, si vous le permettez, je pense que ce serait la suspension du débat, parce que, ce soir, nous allons avoir d'autres travaux. Je le fais au nom d'un collègue qui exercera mon droit de parole.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension du débat est adoptée? M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Oui, M. le Président, en

indiquant que l'adoption de cette motion va nous permettre, lors de la reprise des travaux, à 20 heures, de terminer l'étude des crédits supplémentaires, une heure avec le ministre des Transports et, à 21 heures, de poursuivre le débat sur ce projet de loi inscrit au nom du ministre délégué au Commerce extérieur.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Cette motion de suspension est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont suspendus jusqu'à 20 heures.

M. Bertrand: M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: À moins que vous n'ayez fermé la boutique et que tout ce qu'on dit en ce moment n'ait plus aucune valeur, je voudrais simplement vous indiquer...

Une voix: Cela a la même valeur.

M. Bertrand: La même valeur qu'avant? Oui, je vois que la petite lumière rouge est allumée, cela veut dire que cela a la même valeur.

M. le Président, c'est simplement pour indiquer à nos collègues parlementaires qu'une fois terminée l'étude des crédits supplémentaires, ce soir, il y aura sanction royale, après que nous aurons adopté les crédits.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nous prenons note qu'il y aura sanction royale, après l'étude des crédits supplémentaires. Nos travaux sont suspendus jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 57)

(Reprise de la séance à 20 h 02)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît! Vous pouvez vous asseoir.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais m'excuser auprès de vous. Vous n'êtes pas sitôt assis sur votre fauteuil que je dois vous demander de le quitter et faire en sorte que nous nous transformions en commission plénière pour terminer l'étude des crédits avec le ministre des Transports.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.

Commission plénière

Étude des crédits supplémentaires

Transports (suite)

M. Jolivet (président de la commission plénière): Pendant que les gens entrent pour le début des travaux, je dois vous dire qu'il reste une heure de travail pour le ministère des Transports et que nous étudierons l'ensemble des programmes prévus dans les crédits supplémentaires, qui ont trait aux programmes 1, 3, 4 et 5 du ministère des Transports. Comme il est prévu, si le ministre veut faire une introduction au programme 1...

M. Clair: Cela a déjà été fait.

Le Président (M. Jolivet): Cela a déjà été fait, donc c'est la continuité. Est-ce que vous avez d'autre chose à ajouter, M. le ministre?

M. Clair: Non, M. le Président.

Le Président (M. Jolivet): Donc, M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Oui.

Le Président (M. Jolivet): Est-ce que vous voulez discuter des quatre à la fois ou un par un?

Québecair

M. Bourbeau: M. le Président, on avait déjà, lors de la séance de la semaine dernière, couvert les programmes 1 et 5. On n'aurait pas d'autres questions sur ces programmes. Il reste les programmes 3 et 4, sauf qu'il restait quelques questions que je posais au ministre au sujet de Québecair. Il y avait le fait que je m'étais informé auprès du ministre s'il y avait dans le fonds de suppléance du ministère des Finances des fonds pour investir éventuellement dans Québecair si le gouvernement décidait de mettre quelques millions de dollars là-dedans. Le ministre m'a dit qu'effectivement, il n'y avait pas d'argent là-dedans pour Québecair à ce moment-ci.

M. Clair: Non, dans les programmes du ministère des Transports, il n'y a pas de crédits supplémentaires, additionnels de prévus pour cela, mais, comme le député le sait, en vertu de la Loi sur l'administration financière, ce serait toujours possible de faire un certain nombre de choses à partir du fonds de suppléance du ministère des Finances, si telle était la décision.

M. Bourbeau: D'accord. Dans le projet

de loi qui a été déposé en Chambre hier ou avant-hier, qui affecte l'Office des autoroutes du Québec ou qui fusionne un peu les services de l'Office des autoroutes du Québec avec le ministère des Transports, on voit que le fonds d'amortissement de l'Office des autoroutes du Québec est pris en charge par le ministère des Finances. Ce montant n'entre pas là-dedans, mais est-ce qu'il devient un crédit au ministère des Transports, éventuellement, ou s'il passe carrément au ministère des Finances?

M. Clair: Non, je pense que, par l'effet de la loi, c'est transmis directement à la dette nette.

M. Bourbeau: Il passe carrément au fonds consolidé?

M. Clair: Les revenus passent rétroactivement au 1er avril dernier au fonds consolidé du Revenu et la dette passe, à l'exception des obligations qui avaient été émises, le fonds d'amortissement passe directement à la dette nette de la province, si j'ai bien compris.

M. Bourbeau: D'accord.

Une question concernant Québécois. Le ministre nous a dit qu'il y avait une marge de crédit à la banque. Est-ce qu'il n'y aurait pas également un genre de crédit rotatif en plus des 8 000 000 \$ dont le ministre nous a parlé?

M. Clair: Oui, à compter du moment où la marge de crédit qui avait été garantie par le gouvernement a été épuisée, par la suite, pendant le temps que durent les discussions concernant l'avenir de Québécois, le gouvernement a pris les dispositions pour prêter lui-même avec crédit rotatif, justement, de l'argent à Québécois.

M. Bourbeau: Le crédit rotatif est un crédit de la banque ou du gouvernement?

M. Clair: Du gouvernement.

M. Bourbeau: Et le montant est de 3 000 000 \$?

M. Clair: Pour l'instant le gouvernement a plafonné à 3 000 000 \$ sa volonté de... Mais, comme je l'ai indiqué, c'est une décision qui est modifiable, bien entendu.

M. Bourbeau: C'est donc une marge de crédit avec le gouvernement jusqu'à ce que les négociations soient terminées.

M. Clair: C'est cela.

M. Bourbeau: Je voudrais revenir sur

une question, je ne sais pas si cela fait partie du budget parce qu'il y a toujours le fonds de suppléance dont on ne sait pas à quoi il peut servir.

M. Clair: Le fonds de suppléance peut servir...

M. Bourbeau: Je me rattache à cela au cas où ce serait là-dedans.

M. Clair: ... à toute espèce d'initiative quand il n'y a pas de crédits prévus.

M. Bourbeau: D'accord. Les deux HS-747 qui ont été achetés à Québécois, si j'ai bien compris, par une compagnie de finance qui est Laurentide, je crois, avec ce qu'on appelle...

M. Clair: C'est cela.

M. Bourbeau: ... un "lease back"...

M. Clair: C'est cela.

M. Bourbeau: ... ou un crédit de bail du gouvernement du Québec, qui a lui-même loué les avions à Québécois. Est-ce que le ministre serait en mesure de nous dire quel est le taux d'intérêt qui a été calculé pour en arriver au montant de 78 000 \$ par mois?

M. Clair: Je voudrais bien répondre à la question, M. le Président, malheureusement je ne m'en souviens pas. Je sais que nous avons procédé auprès de plusieurs - nous avons fait du magasinage - institutions financières et nous avons pris les taux les plus avantageux. Il me fera plaisir, privé ou publiquement, de communiquer la réponse au député, mais, honnêtement, de mémoire, je ne me souviens pas.

M. Bourbeau: Je suis un peu déçu, M. le Président, parce que j'avais laissé entendre au ministre, hier ou avant-hier que je l'interrogerais là-dessus. J'ai pris la peine de lui dire que je voulais l'interroger là-dessus alors j'aurais pensé qu'il se serait fait accompagner des fonctionnaires capables de lui donner des réponses. Si j'avais pris le ministre par surprise, j'aurais pu comprendre qu'il ne connaisse pas les réponses mais, ayant reçu un préavis, il me semble que c'est normal qu'il réponde.

M. Clair: Je suis moi-même déçu de ne pouvoir donner les réponses, M. le Président, et cela s'explique simplement. Comme mon collègue de l'Opposition le sait, j'avais un projet de loi au comité de législation, après la période des questions de cet après-midi, et, malheureusement, il m'a été impossible de retourner à mon ministère. Maintenant, si

ma mémoire est fidèle, sous toute réserve, c'est le "prime rate" moins 1% que nous avons obtenu.

M. Bourbeau: Moins 1%?

M. Clair: Oui. Maintenant, c'est à préciser. Il me semble qu'à ce moment-là, cela donnait 12,5%. Mais c'est vraiment de mémoire et je voudrais avoir l'occasion simplement de préciser cela au député, en m'excusant auprès de lui justement de ne pas avoir eu le temps de me rendre disponible pour prendre tous les renseignements sur cette question.

M. Bourbeau: Je veux bien croire l'explication du ministre, mais je lui signale que ce n'est pas aujourd'hui que je le lui ai dit. C'est hier ou avant-hier. Donc, l'explication du Conseil des ministres de cet après-midi, cela ne vaut pas grand-chose parce que le ministre aurait pu avertir son fonctionnaire hier ou avant-hier qu'on devait se rencontrer ce soir.

M. Clair: Je vous l'indique. Il me semble que c'est le "prime rate" moins 1%.

M. Bourbeau: Cela m'étonne beaucoup qu'une compagnie de finance prête au "prime rate" moins 1%. Ce serait la première fois que je vois cela. Je veux bien croire que la garantie du gouvernement est très bonne et que son crédit est excellent, mais le "prime rate" moins 1%, vraiment, je dois avouer que j'ai de la difficulté à y croire.

M. Clair: Je préciserai le renseignement à la première occasion.
(20 h 10)

M. Bourbeau: Des articles dans les journaux - le ministre en a peut-être pris connaissance aujourd'hui ou la semaine dernière - faisaient part que ces deux avions avaient été achetés du Venezuela - en fait, ils venaient du Venezuela - qu'ils étaient en très mauvais état, que Québecair avait tenté de les acheter et que, finalement, elle s'était fait prendre de vitesse, je pense, par Austin Airways. Québecair, s'étant fait damer le pion, si je peux dire, par Austin Airways lors de l'achat des avions vénézuéliens, elle avait racheté les avions de Austin Airways. Elle aurait payé 6 500 000 \$ pour quatre avions. Est-ce que c'est exact?

M. Clair: C'est exact.

M. Bourbeau: Cela fait à peu près 1 700 000 \$, grosso modo, par avion. Austin Airways les avait achetés pour 6 500 000 \$ également, mais pas pour quatre avions, pour cinq avions: un qui était presque neuf et quatre usagés. Austin avait payé

6 500 000 \$ pour cinq avions, un neuf et quatre usagés, a conservé le neuf et a revendu les quatre usagés, mais très usagés, semble-t-il, pour le même prix qu'elle les avait payés. Cela semble une excellente affaire pour Austin Airways et une très mauvaise affaire pour Québecair. Est-ce que le ministre est d'accord avec cela?

M. Clair: Sur l'achat de ces avions, je peux dire simplement que je ne pourrai répondre au nom de l'entreprise, d'une part; d'autre part, ils ont été acquis avant que le gouvernement du Québec ait quelque représentant que ce soit chez Québecair, de sorte que je ne pourrai pas vous donner beaucoup de détails. Cependant, à la suite de ce qui est paru aujourd'hui dans les journaux, cela m'a inquiété et j'ai fait des vérifications auprès de Québecair. Ce que je suis en mesure de dire au député - et je pense que c'est d'intérêt public aussi pour les gens qui voyagent dans ces avions, sur la Basse-Côte-Nord et dans la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent - c'est que tous les avions de Régionair sont des avions qui ont des certificats de navigabilité émis par Transports Canada.

La compagnie Québecair, qui entretient les avions, a un programme d'entretien qui est approuvé, suivi par Transports Canada. Il ne faut donc pas tomber dans le piège des pilotes qui sont en négociations. Les pilotes de Régionair sont présentement en négociations et, comme moyen de pression, ils ont, semble-t-il, décidé d'utiliser le dénigrement facile à faire sur le dos de ces avions. Le journaliste qui a écrit l'article n'a jamais vérifié auprès de Québecair la véracité des affirmations de ces personnes. Ce que je peux indiquer, c'est que ces avions, qui ont été acquis en 1979 ou en 1980, quoi qu'il en soit, avant notre intervention, tous les moyens ont été pris pour les rendre aussi sécuritaires, aussi confortables que l'exigent les normes de Transports Canada.

La semaine dernière, le député m'a demandé si les deux avions que nous avons acquis étaient des avions du Brésil. Il semble que non, ce sont deux avions qui appartenaient déjà à Québecair. Une dernière information que je voudrais lui donner, c'est que, quand des gens mettent en cause le choix des avions 748 et qu'on me dit que Québecair devrait plutôt se servir des Dash-9, des avions beaucoup plus modernes, c'est certainement vrai, sauf que, pour un Dash-9, le prix, si ma mémoire est bonne, est de 9 000 000 \$ alors qu'avec 6 500 000 \$ ils en ont acheté quatre à cette époque. On ne parle pas du tout de la même échelle de prix.

M. Bourbeau: Mon but n'était pas de discuter ce soir de la qualité des avions de

Régionair; je suis content que le ministre ait fait cette précision parce que cela peut contribuer à rassurer les usagers de Régionair, encore que je doive avouer que ces articles de journaux nous laissent un peu perplexes. J'ai peine à croire que des pilotes d'avion se trompent tellement. Je le répète, je n'avais pas l'intention d'interroger le ministre sur la qualité des avions de Régionair, mais plutôt sur l'aspect financier. Le ministre vient de nous dire qu'il lui semble que les deux avions qui ont été achetés par le gouvernement du Québec n'étaient pas du groupe de ceux qui avaient été achetés du Venezuela. Est-ce que le ministre peut nous dire avec certitude qu'ils n'étaient pas du groupe?

M. Clair: C'est ce qu'on m'a indiqué, M. le Président. Quoi qu'il en soit, le député de Duplessis me rappelle qu'effectivement Québecair a dépensé un montant d'environ 450 000 \$ par avion pour justement les remettre en état, les remettre à neuf complètement. Cela a été fait. Je me souviens d'avoir vu, lors d'une visite dans le comté de Saint-Jean, un de ces avions qui était en train d'être complètement refait chez Saint-Louis Aviation. Que l'on parle de ceux qui appartenaient déjà à Québecair ou des quatre autres, toutes les mesures ont été prises pour les rendre sécuritaires et qu'ils reçoivent toutes les approbations qu'ils doivent recevoir du gouvernement fédéral.

M. Bourbeau: Ce que je n'aime pas tellement dans la réponse du ministre, c'est qu'il ne me donne pas une réponse définitive. Il dit: Il me semble, on me dit que. Est-ce qu'on pourrait savoir si oui ou non ces avions sont ceux qui viennent du Venezuela?

M. Clair: Écoutez, si le député veut qu'on aille tous les deux ensemble voir les numéros de série sur les avions, on peut bien le faire, sauf que moi je lui dis que les informations que j'ai, c'est dans ce sens. Si le député veut me faire toute une série de questions par écrit et que je les transmette à Québecair, je pourrai le faire. Vous savez, je ne suis pas le président de Québecair, ni le gérant. Québecair, c'est une compagnie qui fonctionne sous le contrôle d'un conseil d'administration avec une structure organisationnelle. Ce n'est pas moi qui suis dans le cockpit pour Québecair.

M. Bourbeau: Je ne veux pas reprendre tout le débat sur Québecair, M. le ministre. On aura beaucoup de temps lors de la commission parlementaire que vous nous avez promise en janvier. Je vous souligne quand même que le journaliste en question dont vous dites qu'il est mal informé, affirme, lui, en donnant les numéros de série, enfin, les immatriculations, que ce sont effectivement

deux des avions qui avaient été achetés du Venezuela. Vous me dites le contraire et vous ne me donnez pas d'assurance ni de numéros de série, mais il en donne. Il y a quand même une présomption que vous vous trompez peut-être.

M. Clair: C'est pour cela que je ne veux pas être plus précis que je ne le suis. J'ai vu cela dans le journal ce matin. C'était contraire à l'information reçue et à mes souvenirs. Je n'ai pas eu le temps de vérifier. Je vous dis ce qu'on m'avait indiqué, de mémoire c'est cela. Quoi qu'il en soit, je n'ai aucune objection à vous le dire. Que ce soit l'un ou l'autre, je ne vois pas très bien ce que cela change. Encore une fois, ce que je dis, c'est que le journaliste en question, j'ai vérifié, n'a pas pris les dispositions pour s'informer auprès de la compagnie Québecair à savoir si elle respectait son programme d'entretien, si les avions avaient reçu leur certificat de navigabilité. C'était facile de le faire.

M. Bourbeau: De toute façon, en tenant pour acquis que le ministre dit la vérité - et je n'ose pas en douter, sous réserve qu'il vérifie, évidemment - il reste que les avions en question seraient les vieux 748 que Régionair avait avant qu'il n'en achète d'autres. Le ministre nous dit qu'on a payé environ 1 600 000 \$ par avion pour les quatre qui ont été achetés au Venezuela. En fait, c'est dans la chronique et vous avez dit que c'était exact. Bon! On a payé 6 500 000 \$ pour quatre avions. Donc, cela veut dire 1 600 000 \$ chacun. Le ministre nous dit qu'on a dépensé 425 000 \$ pour les rénover. Cela fait, grosso modo, 2 000 000 \$ de coût pour Québecair et cela, il y a environ deux ans, vers 1980 ou 1981.

Aujourd'hui, deux ans plus tard, le gouvernement les rachète à 2 600 000 \$ chacun. C'est donc dire que Québecair a fait un profit, si je peux dire, de 1 200 000 \$, en tenant compte des réparations, de tout, en revendant ces deux vieux avions au gouvernement. Comment expliquez-vous que Québecair qui avait un coût d'acquisition et de rénovation de 2 000 000 \$ ait pu trouver un acheteur, nommément Laurentide Finance, garanti par le gouvernement, qui paie 2 600 000 \$, donc 600 000 \$ de profit par avion, ce qui fait un profit de 1 200 000 \$ sur deux vieux avions. Est-ce normal de faire une transaction comme celle-là?

M. Clair: La réponse est fort simple, M. le Président. La valeur aux livres de ces avions était, effectivement, 2 600 000 \$ chacun. D'autre part, mon principal point de référence a été, à ce moment-là, les offres qui avaient été faites par d'autres compagnies aériennes pour acquérir ces avions et qui étaient exactement de ce

montant-là, 2 600 000 \$. Je sais que la transaction n'a pu être effectuée parce que le pays qui désirait les acheter voulait, à ce moment-là, acheter tous les six. Québécois a été en négociation l'été dernier pour vendre les six appareils et il y avait des offres qui étaient faites à ce prix. Il ne faut pas oublier, encore une fois, que ces avions ont été complètement remis à neuf...

M. Bourbeau: Pour 400 000 \$.

M. Clair: Oui... et qu'à compter du moment où ils ont été canadienisés sur le plan de l'instrumentation - je ne suis pas un expert là-dedans - sur le plan des normes canadiennes de navigabilité, ces avions avaient, quant à moi, une plus-value et effectivement...

Cela fait longtemps que je vois quelle démonstration veut faire le député, mais ce que je veux surtout lui indiquer, c'est qu'avec ces appareils qui sont effectivement de vieux avions, jamais personne ne l'a nié, mais qui ont été remis en état avec un montant beaucoup moins important, c'est le député lui-même qui a déjà dit que la recette de Québécois pour survivre dans un réseau étroit - et cela a été vrai longtemps - était d'opérer et de retaper de vieux avions. Je me souviens de son expression. Un peu pareil...

(20 h 20)

M. Bourbeau: Je citais un journaliste de la Presse à ce moment-là...

M. Clair: Peut-être.

M. Bourbeau: ... qui disait que Québécois avait la réputation de retaper des vieux avions. Ce ne sont pas mes paroles à moi, ce sont celles d'un journaliste.

M. Clair: Je ne m'en souvenais pas, mais je prends votre parole. Quoi qu'il en soit, historiquement, cela a été très vrai. Dans le cas de Régionair, pour avoir un peu de flexibilité afin de pouvoir assurer le service et avoir une relève, Québécois a choisi - je pense qu'elle avait raison - d'acheter des avions moins chers, plus usagés. Vous savez, vous ne pouvez pas reprocher à Québécois en même temps d'avoir acheté des Boeing 737, des avions neufs, et dire: C'était bien trop dispendieux, elle peut bien avoir de la misère, elle n'avait qu'à acheter des avions usagés. Vous ne pouvez pas tenir les deux discours. Est-ce qu'elle fait mal tout le temps? Elle fait mal quand elle achète des vieux avions et le gouvernement fait mal quand lui-même achète des vieux avions plutôt que d'acheter des Dash-9 flambant neufs et il fait mal aussi quand il achète des avions neufs. Si c'est votre attitude, franchement, quand pourra-t-elle prendre une décision à laquelle

vous donnerez le moindre assentiment?

M. Bourbeau: Le ministre me demande si la direction de Québécois fait tout le temps mal; je commence à me poser la question moi aussi. Je n'ai jamais vu une série aussi ininterrompue de mauvaises décisions.

M. Clair: Je trouve cela épouvantable, je vous laisse à vos propos.

M. Bourbeau: D'accord. Il reste quand même une chose, je ne veux quand même pas reprendre tout le débat de Québécois, mais il y a un point. Le ministre vient de nous dire que les avions dont on parle avaient une valeur aux livres de 2 600 000 \$, ce sont ses paroles mêmes et c'est pour ça qu'on les a vendus. Comment le ministre peut-il nous expliquer qu'un avion peut avoir une valeur aux livres de 2 600 000 \$, quand on l'a payé 1 600 000 \$ et qu'on a effectué 400 000 \$ de travaux de rénovation? Autant que je sache, 1 600 000 \$ plus 400 000 \$, cela fait 2 000 000 \$. Comment peut-on justifier une valeur aux livres de 2 600 000 \$, alors qu'on a dépensé 2 000 000 \$ au total?

M. Clair: C'est d'autant plus logique que j'indique, justement, qu'il ne s'agit pas des quatre avions qui ont été retapés, il s'agit des deux premiers avions dont Québécois était déjà propriétaire.

M. Bourbeau: Bon, alors ceux-là...

M. Clair: C'est logique avec...

M. Bourbeau: ... avaient une valeur aux livres plus importante que les autres.

M. Clair: Il me semble que c'est logique, ce que je vous dis, c'est pour ça que...

M. Bourbeau: Ce n'est pas logique, mais c'est possible.

Il reste une dernière chose et je vais passer la parole à mon collègue, le député de Richmond. Vous parlez d'avions capables de voler. Est-ce qu'il n'y a pas un Boeing 737, sur la piste de Dorval ou quelque part, qui est cloué au sol, que Québécois a acheté au cours des derniers mois et qui ne peut pas voler parce qu'il n'est pas conforme à la réglementation canadienne?

M. Clair: Je ne pourrais pas répondre à cette question. Encore une fois, M. le Président, le député me questionne comme si j'étais le président-directeur général de Québécois. Je suis incapable de répondre à toutes ces questions, je ne suis pas l'administrateur de Québécois. Comme je l'ai

indiqué au député la semaine passée, si le député veut un jour entendre ces gens et leur donner l'occasion de se défendre, ils vont se faire un plaisir de venir se défendre, mais demander au ministre des Transports du Québec si c'est vrai qu'un Boeing qui n'a pas reçu son certificat de navigabilité encore... De toute façon, je vous dirai que ce n'est pas au coeur de mes préoccupations parce que la seule direction que nous ayons indiquée à Québecair, c'est qu'elle devait se départir de ses Boeing 737. Je ne vois pas pourquoi Québecair dépenserait de l'argent sur ses Boeing 737 pour les rendre conformes. Je ne vois vraiment pas l'intérêt de la question, je l'ignore.

M. Bourbeau: Peut-être que le ministre ne le voit pas, mais on pense que, quand on investit 25 000 000 \$ ou 30 000 000 \$ de fonds publics dans une entreprise comme celle-là et que des aberrations se produisent au niveau de l'administration, je pense que le ministre aurait intérêt...

M. Clair: Quelles aberrations?

M. Bourbeau: ... à se pencher davantage sur la question de Québecair...

M. Clair: Qu'est-ce que vous avez démontré?

M. Bourbeau: ... et de voir comment...
M. le Président, je n'ai pas terminé ma phrase.

M. Clair: Je m'excuse.

Le Président (M. Jolivet): Oui, M. le député.

M. Bourbeau: Et de voir comment s'administre Québecair et quelles aberrations se produisent au niveau de l'administration. Si le ministre vérifiait cela, peut-être qu'il s'occuperait davantage de ce qui se passe à Québecair il y aurait peut-être eu moins de problèmes aussi à Québecair et dans la gestion des activités et dans les décisions qui ont mené à l'achat de ces avions. Je me rends compte que le ministre semble se désintéresser de ce qui se passe à Québecair. Si le ministre le savait, il s'en occuperait peut-être davantage.

Le Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Clair: M. le Président, je n'accepte absolument pas les propos du député. Le ministre des Transports s'occupe du dossier de Québecair au niveau où il doit s'en occuper, mais non pas à un niveau opérationnel. C'est la moindre des choses que les gens qui sont à la direction de Québecair

assument leurs responsabilités. Enfin, je ne comprends absolument pas. Le député de Laporte n'a jamais fait la preuve d'une seule aberration, comme il les appelle. C'est facile de dénigrer des gens. Je l'invite... Les employés de Québecair et la direction de Québecair ont fait une série d'émissions de télévision, de radio, d'annonces dans les médias. Jamais quelqu'un n'a démontré des erreurs, des aberrations, dit-il, dans l'administration de Québecair. Je trouve cela injuste, je trouve indécent de sa part de lancer comme cela des accusations à des gens qui ont simplement essayé de tailler une place au soleil aux francophones dans l'aérien.

M. Bourbeau: Au soleil de Floride!

M. Clair: Le député de Laporte, comme le disait si bien le premier ministre l'autre jour, n'a jamais cessé d'essayer de miner leur crédibilité, il est parvenu lui-même à infliger des blessures importantes à Québecair. Il est encore content de cela et il s'en vante encore. Je ne comprends pas.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. Bourbeau: M. le Président, je veux seulement terminer là-dessus en disant ceci: M. le ministre, si vous voulez qu'on arrête, comme vous dites, pourquoi ne nous accordez-vous pas une commission parlementaire dans les meilleurs délais pour qu'on puisse interroger enfin la direction de Québecair et obtenir les réponses à ce qu'on demande? Vous ne nous donnez pas de choix. Vous ne voulez pas tenir de commission parlementaire. Comment voulez-vous qu'on puisse faire savoir au public ce qu'on sait, puisque vous ne voulez pas nous laisser interroger les gens de Québecair? Convoquez la commission parlementaire et je vous assure que toute la lumière va être faite, vous pouvez être assuré de cela.

Le Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Clair: M. le Président, j'ai déjà indiqué... D'ailleurs, un de mes collègues a inscrit une question avec débat sur les interventions du gouvernement dans le dossier de Québecair. S'ils veulent avoir le débat, on peut l'avoir. On leur a dit: Une commission parlementaire, vous en voulez une sur Québecair? Certainement, si vous en voulez une, je n'ai pas d'objection. On va la faire sur l'ensemble du transport aérien, mais, encore une fois, le député demande de faire cela maintenant, pendant que les gens qui dirigent cette entreprise se débattent corps et âme pour essayer de sauver leur entreprise. Finalement, le député de Laporte

a-t-il déjà demandé, dans le cas d'une autre entreprise, d'une entreprise privée, à des administrateurs privés, à M. Guy Bernier, président de la Société d'investissement Desjardins, à M. Robert Provost, président de Transports Provost, à M. Alfred Hamel, P.D.G. de Québecair, et aux autres...

M. Bourbeau: ... Ghislain Leblond, sous-ministre aux Transports.

M. Clair: ... Ghislain Leblond, vice-président exécutif de Québecair, prêté par le gouvernement du Québec. Est-ce déjà arrivé une seule fois, à part celle-là, comme ça, de dire effrontément: Vous allez venir comparaître à la barre des témoins et vous allez venir vous expliquer?

Si vous saviez, M. le Président, combien ils sont nombreux chez Québecair ceux qui ne demandent pas mieux que d'avoir l'occasion de laver leur réputation, mais à une condition...

M. Bourbeau: C'est fantastique!

M. Clair: ... cependant; qu'on commence d'abord par s'assurer de la survie de Québecair. Pendant que ces gens-là se débattent pour essayer de sauver leur entreprise, le député voudrait, à la manière d'un coup de Jarnac, leur dire: Vous allez venir ici pour vous défendre. Je ne comprends pas ça. C'est indécent, c'est indécent, et c'est même perçu comme ça par les milieux d'hommes d'affaires. Je laisse le député à son attitude, il détruit sa propre crédibilité. Ce n'est pas à moi à le protéger contre lui-même. Qu'il continue s'il veut le faire.

Le Président (M. Jolivet): M. le député de Frontenac.

M. Grégoire: M. le Président, je pense que le ministre des Transports n'a pas compris une chose. C'est que si l'Opposition cherche à mettre la faute sur Québecair c'est parce qu'elle veut faire une diversion pour nous empêcher de pointer le véritable responsable du marasme de Québecair, c'est-à-dire Air Canada et le gouvernement fédéral.

En voulez-vous un exemple? La ligne directe de Québec à Fort Lauderdale qui a été inaugurée par Québecair en premier, et cela faisait l'affaire des citoyens québécois...

M. Bourbeau: Laquelle population?

M. Grégoire: Jamais Air Canada n'a pensé à nous autres.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît, M. le député de Laporte!

M. Grégoire: Je vous ai laissé parler. Maintenant qu'on vous met les points sur les "i" et qu'on vous dit qui est le vrai coupable vous vous choquez et vous rougissez.

M. Bourbeau: Je ne suis pas choqué du tout, je suis mort de rire.

M. Grégoire: Regardez s'il est rouge! Regardez s'il est rouge! Regardez-lui le front! Parce qu'on vous dit qui est le vrai responsable...

M. Bourbeau: Rouge!

M. Grégoire: ... et le vrai coupable. Québecair organise ce qu'Air Canada, qui n'a jamais pensé aux Québécois, n'a jamais voulu faire. Québecair organise un transport direct de Québec à Fort Lauderdale, ça va bien et Air Canada est jalouse. Elle arrive et coupe les prix. Cela a baissé à 180 \$ directement Québec-Fort Lauderdale, aller et retour. Québecair n'a pas été capable de suivre. Québecair a été obligée d'abandonner. Qui est-ce qui vient d'avoir le permis pour relier Québec et Fort Lauderdale? Air Florida, des États-Unis, et là, Air Canada est contente et se frotte les mains. Combien est-ce que ça coûte au lieu de 185 \$? Cela coûte 265 \$ aller et retour.

Vous pouvez bien rougir et vous voulez qu'on oublie ça; vous ne voudriez pas qu'on en parle, mais les vrais responsables qui ont toujours cherché à mettre des bois dans les roues à Québecair ce sont le gouvernement fédéral et Air Canada, par jalousie. Et vous autres, vous êtes à quatre pattes devant le gouvernement fédéral et vous laissez faire ça sans protester. Vous n'avez pas protesté contre ce que je viens de dire quand cela s'est produit.

Mais les citoyens de Québec, par exemple, ceux de la Beauce, ceux de la région de Richmond et de Thetford qui étaient habitués à venir prendre l'avion à Québec pour aller là-bas, eux paient 85 \$ et 90 \$ de plus aujourd'hui. Pourquoi? À cause d'Air Canada.

Non, vous voulez essayer de détourner l'attention et faire oublier qui est le vrai coupable de ça.

M. le Président, le député de je ne sais pas trop quel comté...

M. Clair: De Laporte.

M. Grégoire: ... de Laporte...

M. Bourbeau: M. le Président, question de règlement.

Le Président (M. Jolivet): Un instant!
(21 h 30)

M. Bourbeau: Question de règlement.

Le Président (M. Jolivet): Oui, j'ai bien compris, mais dans l'ordre.

Sur une question de règlement, M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Par respect pour les électeurs de Laporte, je tiens à souligner que le comté de Laporte n'est pas n'importe quel comté, c'est le comté de Laporte. Et le député devrait le savoir.

M. Grégoire: C'est vrai, ce n'est pas le comté qui est n'importe quel comté, c'est le député qui est n'importe quel député.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. le député de Frontenac, est-ce que votre intervention est terminée?

M. Grégoire: M. le Président, en terminant. Quand, pour essayer de stabiliser ses activités, Québecair a proposé l'achat de Nordair et la fusion d'Air Ontario, de Québecair et de Nordair pour faire une ligne qui avait du bon sens, qui a empêché cela? A Ottawa, ils ont dit oui, ils ont dit non, ils ont dit oui, ils ont dit non. Ils ont fait des promesses et ils ne les ont jamais réalisées. Combien de temps cela a-t-il duré?

Une voix: Quatre ans.

M. Grégoire: Quatre ans de tergiversations et vous autres, vous êtes toujours à quatre pattes devant ces gars-là. La même chose que ce qui est en train de se produire encore avec la politique de transport des céréales de l'Ouest. Vous autres, à quatre pattes, vous ne dites rien. La même chose est en train de se produire pour la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le bill S-31. Qu'est-ce que vous faites? Vous êtes à quatre pattes et vous ne dites rien.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît. Avez-vous terminé?

M. Grégoire: Je les vois soulever des questions de règlement et je ne sais pas trop pourquoi. Je le fais conformément à notre règlement.

Le Président (M. Jolivet): Mais, pour le moment, vous avez le droit de parole. Je ne vous l'ai pas enlevé.

M. Grégoire: Je veux bien croire qu'ils ont hâte que j'arrête de parler parce qu'on n'aime pas toujours se faire mettre des vérités sur le nez. Tâchez donc de réagir un peu et de comprendre quels sont les véritables intérêts du Québec. Qui est en train de chercher à toujours abaisser le Québec et à toujours aller contre les

véritables intérêts du Québec? Vous n'êtes pas des députés à Ottawa. Vous êtes des députés à l'Assemblée nationale du Québec pour défendre les intérêts du Québec. Alors, tenez-vous donc debout au lieu d'être toujours à quatre pattes devant vos grands frères d'Ottawa. Merci, M. le Président.

Une voix: Très bien.

Des voix: Bravo!

Le Président (M. Jolivet): M. le député de Richmond.

M. Vallières: M. le Président, je suis heureux de constater que le député de Frontenac, en acceptant de se taire, va nous permettre de parler de voirie. Je veux également lui indiquer qu'avec tout le fardeau des taxes...

M. Clair: M. le député de Laporte ne veut pas continuer la discussion, hein?

M. Vallières: ... tout le fardeau, M. le Président...

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. Vallières: ... des nouvelles taxes qui ont été imposées à nos contribuables...

M. Bourbeau: M. le Président, question de règlement.

M. Vallières: Il y en a de moins en...

M. Bourbeau: Je m'excuse auprès de mon collègue.

Le Président (M. Jolivet): À l'ordre! Question de règlement, M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Je ne veux pas interrompre le député qui a la parole, mais je veux simplement répondre à ce que le ministre vient de dire, parce qu'il est intervenu. Si je ne parle plus, si nous ne parlons plus de Québecair, ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas répondre aux balivernes que vient de prononcer le député. C'est parce que nous trouvons plus important de parler de voirie rurale. C'est pour cela que nous avons consenti à arrêter de parler de Québecair. C'est tout.

Le Président (M. Jolivet): M. le député de Richmond, votre intervention.

M. Vallières: Je veux ajouter, M. le Président, que pour ce qui est des citoyens du comté de Richmond qui prennent l'avion pour Fort Lauderdale ou la Floride, ils sont

de moins en moins nombreux. On les compte sur le bout des doigts, compte tenu de la situation économique dans laquelle le gouvernement actuel les a placés par les nombreuses taxes et impôts déguisés.

Réseau routier

M. le Président, dans les programmes que nous aurons à étudier au cours des prochaines minutes, le ministre nous a confirmé la semaine dernière que, si on fait exception des crédits consacrés à l'intégration de l'Office des autoroutes au ministère des Transports, il n'y a pas de crédits nouveaux comme tels, soit au programme 3 ou au programme 4, soit à l'entretien du réseau routier ou encore à la construction du réseau routier.

Vous nous permettez, M. le Président, de vous indiquer que nous ne sommes pas très satisfaits de cette situation. Nous sommes déçus de cette situation. Évidemment, nous aurions aimé voir apparaître de nouveaux crédits, compte tenu que ceux qui ont été alloués tant dans le domaine de l'entretien que de la construction du réseau routier nous apparaissent nettement insuffisants en raison des besoins dans ce secteur.

Nous allons, quelques collègues et moi-même, pour les prochaines minutes, poser quelques questions au ministre portant tant sur la construction du réseau routier que sur son entretien. J'espère, M. le Président, qu'on pourra également entendre la voix d'autres collègues ministériels sur la situation du réseau routier dans leur comté. Je pense bien qu'il n'y a pas que les comtés de l'Opposition qui peuvent se plaindre de l'état actuel du réseau routier.

Je faisais une comparaison du budget de construction de routes à caractère régional, entre le budget de 1976-1977 et celui de 1982-1983. En 1976-1977, il y avait 78 000 000 \$, ou environ, de travaux dans ce domaine. En 1982-1983, on remarquait 49 000 000 \$ de travaux, ce qui indique une diminution de 29 000 000 \$. Si on dégonfle les 49 000 000 \$ de l'inflation par rapport à 1976-1977, cela nous ramène plutôt à un chiffre réel de 20 000 000 \$, ce qui signifierait une diminution du budget réel, en 1982-1983 par rapport à 1976-1977, de 58 000 000 \$. C'est sûr qu'on ne se réjouit pas de cette situation. Nous aurions espéré que des crédits nouveaux soient affectés à la construction des routes tant régionales que locales.

Au sujet des routes locales, je veux indiquer également que le budget 1981-1982 prévoyait des dépenses de 120 000 000 \$. En 1982-1983, il y avait un budget de 90 000 000 \$, soit une différence de 30 000 000 \$ en termes de diminution sur les routes locales. Une fois de plus, si on

ajoute l'inflation à cela, c'est une diminution réelle d'à peu près 42 000 000 \$ qu'on constate à ce chapitre. C'est sûr qu'on n'a pas à se réjouir de cette situation, on en est même déçus.

M. Clair: Question de règlement.

Le Président (M. Jolivet): Question de règlement de la part du ministre.

M. Clair: Je me sers de la question de règlement simplement pour demander au député de Richmond s'il veut faire un discours ou poser des questions. Il a l'air parti sur un discours.

M. Vallières: J'y arrivais, M. le Président.

Le Président (M. Jolivet): M. le député de Richmond.

M. Clair: On peut utiliser le temps comme on le veut, M. le Président, c'est pour lui.

M. Vallières: J'arrive au budget d'entretien du ministre. Il a certainement pris connaissance des déclarations récentes du président du Conseil du trésor, M. Bérubé, qui nous annonçait des coupures, au budget de 1983-1984, dans le domaine de la voirie. Vous comprendrez que cela nous inquiète, compte tenu que le budget de 1982-1983 nous paraissait déjà nettement insuffisant. J'aimerais que le ministre nous indique, nous précise les endroits où on entend couper dans le maigre - le budget est déjà très maigre - dans la construction ou dans l'entretien. Je vais laisser le ministre répondre à cette première question et je reviendrai par la suite. Dans quel maigre allez-vous couper? Est-ce que ce sera au niveau de l'entretien, de la construction? De quel ordre seront les coupures?

M. Clair: Je voudrais d'abord répondre à la demande du député qui a dit: Nous aurions aimé avoir de nouveaux crédits, au moment des crédits supplémentaires, dans le budget du ministère des Transports. Cela démontre encore une fois tout l'illogisme de l'Opposition. Quand le gouvernement arrive avec des crédits supplémentaires peu élevés, parce qu'il répond aux objectifs qu'il s'était fixés en termes de dépenses, les députés de l'Opposition demandent au gouvernement plus de crédits supplémentaires, augmentant ainsi de façon évidente le déficit et les besoins financiers nets du gouvernement.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. Clair: Quand on entre dans les

prévisions de dépenses qu'on avait faites, qu'on arrive avec aussi peu de crédits supplémentaires, si on fait exception des sommes de l'Office des autoroutes qui ne sont pas, à proprement parler, des crédits supplémentaires - c'est simplement une nouvelle façon d'inscrire les crédits de l'Office des autoroutes - quand on arrive dans nos dépenses, ils ne sont pas contents, ils nous disent que cela aurait pris des crédits supplémentaires. Et si on l'avait fait, ils nous auraient dit: Vous voyez, le ministre des Finances n'est pas capable de faire ses prévisions comme du monde, il arrive avec des crédits supplémentaires très élevés, le déficit augmente, les besoins d'emprunt augmentent.

Franchement, comme attitude hypocrite - c'est le mot, je ne dis pas que le député l'est, je dis que c'est une attitude hypocrite - on ne peut pas avoir d'exemple où la mauvaise foi est plus évidente. Quand on fait des efforts pour rentrer dans nos crédits, on se le fait reprocher; quand on inscrit des crédits supplémentaires importants, on se le fait reprocher. Quand l'Opposition sera-t-elle satisfaite?

(20 h 40)

Par ailleurs, quand le député fait des comparaisons en ce qui concerne les montants alloués à la construction de routes régionales et de routes locales, de 1976 à 1981, je pense que la présentation qu'il fait - je n'ai pas avec moi le livre des crédits de 1976-1977 - est inexacte pour la simple et bonne raison que la présentation des crédits a été modifiée depuis ce temps puisque, cette année, pour l'ensemble des routes locales et régionales, moi j'avais un budget, pour 1982-1983... Tantôt, il parlait de 1981-1982, j'imagine que c'était parce qu'il faisait une erreur; c'était 1982-1983 dont il voulait probablement parler puisque les crédits de cette année, ce sont les crédits de 1982-1983, ce ne sont pas ceux de 1981-1982.

M. Vallières: Je peux préciser, M. le ministre; je parlais de 90 000 000 \$ en 1982-1983 au niveau des routes locales et de 49 000 000 \$ en 1982-1983 pour les routes régionales.

M. Clair: C'est cela, pour 1982-1983. Quand on fait la comparaison, on peut bien faire la comparaison en termes absolus, mais il faut aussi comparer les crédits qui étaient consacrés à la construction d'autoroutes pour 1976-1977, de 1970 à 1977, par rapport au routes régionales. Ce n'est une cachette pour personne que le budget de construction de grandes routes a diminué au Québec. Donc, le budget de construction du ministère des Transports a diminué. Dans ce sens, je pense que, si on avait un tableau qui indique les proportions consacrées dans le budget total de construction à la voirie régionale,

interrégionale et locale, les proportions seraient beaucoup plus fortes maintenant qu'elles ne l'étaient. Maintenant, quant à la question du député, en termes de compressions au niveau de la conservation du réseau routier et de son entretien, ces mesures ne sont pas encore acceptées par le Conseil des ministres, mais je vais vous donner un exemple de compressions qu'on a faites et qu'on va continuer de faire. En ce qui concerne les barres blanches, comme on dit, les lignes blanches, je ne sais pas si vous et les citoyens l'avez remarqué, mais on les a rétrécies et on les a espacées davantage. On a économisé de l'argent à cet égard. Cela n'a pas diminué la...

M. Vallières: Vous allez en garder pour l'an prochain, il va y avoir encore des lignes blanches l'an prochain.

M. Clair: Cela a diminué le coût du budget d'entretien. Un autre exemple que je vais vous donner. On coupait l'herbe sur les autoroutes, pendant la saison estivale, à trois ou quatre reprises. On a diminué cela et on va le diminuer encore. Dans l'entretien des chemins d'hiver, dans certains cas, il y a davantage à aller vers l'entreprise privée. On va aller davantage, dans certains cas, dans l'entreprise privée, tout en étant conscient que, par contre, nos employés nous offrent, dans certaines circonstances, un meilleur, un excellent service, mais on fait un effort de rationalisation de nos dépenses dans l'entretien du réseau, dans la conservation du réseau routier. Par exemple, j'ai demandé qu'on travaille sur l'inventaire des pièces dans les garages du ministère des Transports. Cela a été un reproche qu'on a fait au ministère à l'occasion, celui d'avoir peut-être de trop gros inventaires dans les garages et d'avoir une trop grande variété de camions.

C'est sûr que, si le ministère des Transports a cinq types de camions de marques différentes dans un garage régional, à ce moment, l'inventaire de pièces doit être plus grand que si c'étaient cinq camions exactement de la même sorte, de la même année. Autant de mesures qu'on essaie de prendre, M. le Président, qui auront le moins d'impact possible sur le service à la clientèle, sur le service au public, mais qui vont effectivement se traduire par une réduction des dépenses dans l'entretien et la conservation du réseau routier.

M. Grégoire: M. le Président...

Le Président (M. Jolivet): Juste un instant. M. le député de Frontenac, vous aurez le droit de parole, mais je vais continuer avec le député de Richmond.

M. Vallières: M. le ministre, je suis évidemment heureux de constater que vous

vous préoccupez tout de même du réseau routier. Je veux quand même que vous me précisiez, au niveau du budget d'entretien de 1982-1983, s'il est exact qu'il serait de 411 000 000 \$ et que cela représenterait, si on prend les années 1976-1977, une diminution d'environ 55 000 000 \$, ce qui signifierait qu'en 1982-1983 on a fonctionné, on a réussi à entretenir le réseau avec 55 000 000 \$ de moins qu'en 1976-1977, sans tenir compte toutefois de l'inflation.

M. Clair: En désindexant, si je comprends bien.

M. Vallières: Non.

M. Clair: En ne tenant pas compte de l'indexation ou en tenant compte...

M. Vallières: Sans en tenir compte.

M. Clair: Les crédits inscrits en 1976-1977...

M. Vallières: Étaient de 466 000 000 \$.

M. Clair: Encore là, j'ignore ce que cela comprenait comme crédits qui étaient à ce moment inscrits au programme de l'entretien et de la conservation. Si c'est cela qu'on a réussi, j'en serais très fier parce que n'importe qui se promenant sur les routes au Québec se rend compte qu'en termes d'entretien de chemins d'hiver ou en termes de qualité de la circulation, la qualité n'a pas diminué de façon sensible. On s'est rendu compte que certains gestes qu'on posait étaient peut-être un peu chromés, et si c'est ce qu'on a réussi à faire en six ans, je pense que c'est la preuve qu'il y avait beaucoup de rationalisation à apporter dans l'entretien et la conservation du réseau routier. Pendant les années où vous étiez là, vous ne regardiez pas à la dépense et, nécessairement, ce n'était pas toujours bien dépensé.

M. Vallières: M. le Président, ce que je veux indiquer au ministre, c'est que dans les comtés ruraux où on se promène, les citoyens ne semblent pas satisfaits de ce qu'ils obtiennent pour les investissements qu'ils font au niveau du gouvernement. Permettez-moi de m'inquiéter, actuellement, vu que le gouvernement du Québec prévoit éventuellement - j'aimerais que le ministre apporte des précisions là-dessus - remettre l'entretien d'une partie du réseau aux municipalités régionales de comté. N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur l'enveloppe budgétaire qui sera transmise en même temps aux MRC pour cet entretien et de se demander si ce n'est pas de façon volontaire qu'actuellement on diminue le budget d'entretien pour que, lorsqu'on va refiler le

réseau aux municipalités régionales de comté, on puisse prendre comme année de comparaison, par exemple, la dernière année où le ministère a procédé à l'entretien de ces routes? Il voudrait refiler le paquet aux MRC sans les budgets qui correspondraient aux besoins réels d'entretien dudit réseau. J'aimerais que le ministre réponde, nous indique quelle est sa position là-dessus et nous dise aussi s'il a des dates à nous donner quant à ce transfert de réseau. Je pense que cela intéresse beaucoup de gens dans le milieu rural. Beaucoup de municipalités en parlent. On aimerait obtenir ces précisions à ce niveau, et puisque le ministre est ici ce soir, ce serait intéressant de le savoir.

M. Clair: D'abord, M. le Président, le directeur du budget de mon ministère, M. Chiricota, qui est à ma gauche ici, m'indique - et il est là depuis plus longtemps que moi - que selon lui, le budget de 1976-1977 au programme d'entretien et de conservation devait être de l'ordre de 325 000 000 \$. Il dit que cela n'a jamais diminué. Cela a toujours été indexé, pas pleinement certaines années, mais cela n'a jamais cessé d'augmenter au programme d'entretien et de conservation du réseau routier. Encore une fois, je ne pense pas que le député soit mal intentionné, mais il faut prendre garde. Si la présentation des crédits, à sa face même, pour un programme donné, a été modifiée depuis 1976-1977, on compare des choses qui ne sont pas comparables. Je pense qu'à ce point de vue, cela risque d'induire inutilement les gens en erreur.

Quant à la question de transférer l'entretien du réseau routier aux municipalités régionales de comté, je tiens à rassurer les municipalités régionales de comté. Je ne sais pas si c'est le député de Richmond qui a parti ce canard, mais, à un moment donné, j'ai commencé à recevoir, justement, des appels de préfets de MRC, et cela me venait surtout de comtés libéraux, me demandant si c'était vrai que le gouvernement s'appropriait à remettre l'entretien du réseau routier à l'ensemble des municipalités régionales de comté sans leur transférer les crédits qui allaient avec cet entretien. Cette histoire a fait boule de neige. C'est une rumeur. Je ne sais pas qui était... Je sais qui pouvait être intéressé à la partir. Je ne sais pas qui l'a partie. Je n'accuse personne, mais comme par hasard, c'est venu de comtés libéraux. Je vous dis cela ainsi. C'est venu par hasard de comtés libéraux.

Ce que je peux indiquer au député de Richmond, c'est que certaines municipalités régionales de comté, notamment, la municipalité régionale de comté de Matapédia, de même que la municipalité régionale de comté de Bécancour et celle de la Nouvelle-Beauce, ont demandé au

ministère des Affaires municipales de pouvoir mener une expérience pilote. Elles nous auraient demandé de pouvoir mener des expériences pilotes. Ce que nous sommes en train de faire, c'est, effectivement, de regarder quand les municipalités régionales de comté seront prêtes et voudront avoir l'entretien. On examine différentes possibilités. Il n'y a aucune décision de prise. Il y a deux approches qu'on pourrait retenir. Soit une approche d'expérience pilote, prendre une ou deux MRC et avec un transfert de crédits ou de fonds du gouvernement équivalant à ce que le gouvernement aurait dépensé en entretien et en construction, leur remettre cette enveloppe que quelques MRC essaieraient de gérer pour voir ce que cela donnerait. C'est une possibilité. Une autre possibilité pourrait être, plutôt que de fonctionner par MRC sur une base d'une MRC, de dire: On va prendre l'ensemble des municipalités régionales de comté et on va leur remettre une activité d'entretien, par exemple, l'activité de l'épandage du calcium.
(20 h 50)

On a un budget de 2 000 000 \$ au ministère des Transports et on dit: Ces 2 000 000 \$, plutôt que d'être administrés par le ministère des Transports, on va les remettre aux MRC qui vont commencer à assurer ce premier élément de l'entretien, pour éventuellement leur transmettre l'ensemble de la responsabilité. Mais actuellement il n'y a aucune décision de prise à ce sujet; c'est à la demande de certaines municipalités régionales de comté que nous avons commencé à nous pencher sur cette question. Nous avons deux grandes avenues que nous examinons, mais il n'est absolument pas question pour le gouvernement simplement de vouloir se désengager d'une responsabilité. Vous savez, il y a bien des gens, à l'intérieur du ministère des Transports, qui considèrent que les demandes des MRC exigent à toutes fins utiles, plus d'argent. Par exemple, on a fait l'exercice de comparer les priorités dans la MRC de la Matapédia: de façon très évidente, les priorités de la MRC de la Matapédia avec les priorités de la direction régionale du ministère des Transports coïncidaient presque parfaitement; il n'y avait qu'une différence, c'est qu'elle aurait voulu avoir des budgets qui auraient entraîné, toute proportion gardée, une multiplication à peu près par quatre du budget de construction alloué à cette MRC. Alors, c'est bien évident que le budget de construction du ministère des Transports ne peut pas être multiplié par quatre.

Encore une fois, en terminant, il n'est aucunement question pour le ministère des Transports de se décharger, de se délester si on veut de cette responsabilité de l'entretien sur le dos des MRC en leur refilant quelque

chose qui leur coûterait de l'argent et qu'elles ne désireraient pas. Mais on a manifesté de l'ouverture d'esprit à des demandes réelles qui nous sont venues de certains comtés qui sont même représentés dans votre région.

Dernière précision: Le ministère continue cependant - je pense que vous le savez - à remettre à l'entretien des municipalités certains chemins qui deviennent non d'intérêt public. Il en est ainsi depuis des années. À peu près une fois par mois je signe un décret par lequel nous abandonnons l'entretien de petits bouts de rangs ou de petits bouts de routes.

Le Président (M. Jolivet): Un instant. Avant de terminer, puisque j'ai l'intention de terminer selon les règlements, c'est-à-dire à 21 heures pile, le député...

M. Vallières: M. le Président, je m'excuse, on avait prévu une heure de travaux et on a commencé un peu en retard.

Le Président (M. Jolivet): Oui, mais il y avait deux minutes. Si vous voulez que je vous les donne, je vais vous les donner. Cela ne m'inquiéterait pas, mais il était 20 heures...

M. Vallières: Nous avons plutôt près de quatre minutes que deux minutes.

Le Président (M. Jolivet): D'une façon ou d'une autre, je suis prêt à aller jusqu'à 21 h 02, il n'y a pas d'inquiétude quand à cela. Mais il y a une chose qui est certaine, je ne veux engendrer aucun débat. Le droit de parole est au député de Frontenac qui me l'a demandé tout de suite après. Je dis tout de suite pourquoi je le fais comme tel: pour éviter tout débat. Car cela ne sert à rien de faire un débat, vous allez gaspiller votre temps. En vertu de l'article 130, paragraphe 3, on dit que dans le cas des crédits supplémentaires le président organise ce débat qui ne doit pas dépasser cinq heures, et la règle voulant que les députés ne parlent qu'une fois ne s'applique pas aux ministres, et qu'en conséquence un principe sacré en cette Assemblée veut qu'il y ait rotation. Comme le député de Frontenac m'en a fait la demande, je lui accorde le droit de parole.

M. Grégoire: M. le Président, ce ne sera pas long pour laisser à l'Opposition le temps de continuer.

Je suis d'accord avec le député de Richmond quand il dit que les budgets de construction de routes régionales chez nous sont baissés de 75 000 000 \$ à 49 000 000 \$. Mais il y a une raison pour cela, et c'est ce qui me choque un peu et que je ne trouve pas correct. Si on regarde

par contre les dépenses du ministère des Transports à l'élément des transports publics, par exemple le métro de Montréal, là cela a monté de 80 000 000 \$ à 120 000 000 \$. Entre 1979 et 1982, Montréal part de 80 000 000 \$ pour aller à 120 000 000 \$. Nous, nous passons de 75 000 000 \$ à 47 000 000 \$. Je pense que dans les comtés semi-ruraux nos routes ne sont pas plus belles que le métro de Montréal, loin de là; mais les augmentations des dépenses au ministère vont au métro de Montréal et nous prenons les diminutions. On existe nous aussi, les milieux ruraux et semi-ruraux; et je pense que, à ce point de vue, il va falloir demander au ministre qu'il ne traite pas seulement les gens de Montréal comme il faut, mais nous aussi.

Le deuxième point que je voulais faire valoir, M. le Président, c'est ceci. C'est que je suis content de voir que les dépenses d'entretien de notre réseau ont diminué, mais je dirai qu'une bonne part de la diminution est certainement due au fait qu'aujourd'hui il n'y a plus de patronage et il n'y a plus d'engraissement d'entrepreneurs...

M. Vallières: Il y a plus de poussière.

M. Grégoire: ... il n'y a plus de souscriptions aux caisses électorales, du genre des 750 000 \$ de Trudeau et associés. Cela a diminué les coûts d'entretien en ayant des contrats qui sont donnés par soumissions, d'une façon impartiale et honnête, alors qu'autrefois cela se faisait par patronage. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Jolivet): Merci.
M. le député de Beauce-Sud.

Mme Harel: M. le Président...

Le Président (M. Jolivet): Mme la députée de Maisonneuve.

Mme Harel: M. le Président, mon collègue vient de parler des gars de Montréal. Je voudrais rappeler qu'il y a aussi des filles de Montréal qui sont dans cette Assemblée et qu'il y a quotidiennement 750 000 personnes qui utilisent tous les jours le métro à Montréal.

Le Président (M. Jolivet): C'est une façon indirecte de prendre la parole, Mme la députée.

M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: Merci, M. le Président. Je vais tâcher d'aller vite, parce qu'on a fait écouler notre temps. Je voudrais dire que j'ai vu un spectacle tantôt que je n'ai pas aimé du tout. Le ministre s'est entouré de rieurs à gages, à ce que j'ai compris tantôt, pour applaudir les balivernes du député de

Frontenac. J'ai trouvé cela déplacé et d'un manque d'éthique. S'il veut s'entourer d'attachés politiques, que ces personnes ne viennent pas manifester à l'Assemblée nationale. J'ai trouvé cela déplacé.

Deuxièmement, je voudrais vous dire rapidement - je regrette d'être désagréable - l'insatisfaction des gens que je représente face à l'état lamentable et - je vais reprendre les paroles du ministre - indécent du réseau routier. À cette fin, j'avais convoqué une réunion pour le 29 juin. J'avais écrit au ministre le 23 juin pour l'inviter ou pour qu'il délègue un fonctionnaire, et je n'ai reçu aucun accusé de réception. À la réunion, il y avait 27 maires présents sur 27, 150 élus municipaux. Je crois que c'est représentatif. Nous avons préparé un document de sept pages, neuf résolutions émanant de la réunion. Je l'ai posté au ministre le 14 juillet, lui demandant de prendre acte, et je n'ai reçu aucun accusé de réception. Il faudrait qu'on laisse les hauts airs de Québécois pour arriver à terre, à un moment donné.

Je ne sais pas si c'est de l'indifférence de la part du ministre, mais je voudrais le sensibiliser au fait que Beauce-Sud n'a pas sa part dans les budgets de transport et de voirie. Il n'a pas sa part non plus dans le domaine... Ensuite, le gouvernement augmente les taxes et baisse les services. On se dit: Ils vont baisser le déficit, mais le déficit augmente quand même. Que se passe-t-il? Les gens nous posent des questions.

M. Clair: Où a augmenté le déficit?

Le Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît;

M. le ministre, M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: Quand les taxes augmentent et que les revenus...

M. Clair: On dit des âneries de l'autre côté, M. le Président.

Le Président (M. Jolivet): Je m'excuse, juste un instant. C'était calme, cela va continuer, j'espère. Il ne reste pas grand-temps. M. le député de Beauce-Sud a droit à son intervention. M. le ministre va avoir le droit de répondre.

M. Mathieu: Je conclus en voulant sensibiliser le ministre à l'état lamentable et indécent du réseau de voirie rurale du comté de Beauce-Sud. Le comté de Beauce-Sud n'a pas sa part. Peut-être qu'il y aurait un réaménagement à faire, sans affecter le budget global du Québec. Si l'on compare, comme on l'a dit tantôt, au transport en commun de Montréal qui a augmenté par cinq, on a coupé en deux chez nous, je

trouve que ce n'est pas juste. Je me dois de le dire au ministre à cette occasion.

Le Président (M. Jolivet): M. le ministre, vous avez la parole.

M. Clair: M. le Président, je suis bien heureux que le député de Beauce-Sud parle avec autant de franchise. Cela va me permettre de faire de même. Cela va me permettre simplement de lui dire que quand il voudra... Il me semble qu'il y a un minimum de politesse. La lettre d'invitation, on l'a eue la veille de la réunion.

M. Mathieu: Le 23 juin.

M. Clair: Postée le 23?

M. Mathieu: C'était pour le 29 juin.

M. Clair: Pour le 29 juin. Vous savez le délai que cela prend pour que la poste puisse arriver dans un ministère...

M. Mathieu: Par courrier interne.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. Mathieu: Par messenger interne;

M. Clair: De toute façon, mon point principal, ce n'est pas cela. Je dis simplement que le député a manqué un peu à l'éthique lui-même. S'il voulait que je délègue un représentant, il y a 1400 municipalités au Québec, le ministre des Transports ne peut pas rencontrer les 1400 en même temps, c'est évident. S'il voulait avoir une chance que j'envoie au moins des représentants, c'était à lui de ne pas nous avertir à la dernière minute.

D'autre part, le député de Beauce-Sud dit que son comté est pénalisé et qu'il trouve cela indécent. Je vais vous dire ce que je trouve le plus indécent de la part du député de Beauce-Sud, ce que je ne dirai même pas du député de Mégantic-Compton qui, au contraire, nous offre une excellente collaboration; le député d'Orford aussi. Le député de Beauce-Sud est un des seuls députés à s'acharner à faire de l'animation dans son milieu pour dresser les citoyens contre le ministère des Transports. Il refuse d'établir des priorités. Il a toujours refusé de faire des choix.

M. Mathieu: Question de privilège.

Le Président (M. Jolivet): Un instant;

M. Mathieu: C'est absolument faux! Je demande au ministre de retirer sa bavure. C'est absolument faux, ce qu'il dit là.

Le Président (M. Jolivet): M. le député de Beauce-Sud.

M. le ministre.
(21 heures)

M. Clair: Je continue, M. le Président. C'est le seul député - je vous le dis - tant de l'Opposition que ministériel, à mettre tant d'acharnement à essayer de susciter le plus grand nombre possible de demandes et je le mets au défi, de l'ensemble des projets qu'il a, de présenter un ordre de priorité raisonnable. Il défend toutes les demandes qui entrent dans son comté. Il les suscite, il les accroît et ensuite il dit au ministre des Transports du Québec: Moi, mon comté est maltraité. Le premier responsable du retard dans le dossier de la voirie rurale et de la voirie régionale dans le comté de Beauce-Sud, c'est le député de Beauce-Sud lui-même parce qu'il refuse de faire des choix de priorité, ce que tous les autres députés de l'Assemblée nationale font, en collaboration avec les fonctionnaires du ministère des Transports, le chef de district, le directeur régional.

Il relira le journal des Débats. Entre quelque chose d'aussi évident qu'un rang et l'autoroute, lors du dernier débat sur les crédits du ministère des Transports, le député de Beauce-Sud était incapable de faire un choix. Il disait: Je veux les deux. Comme un enfant, M. le Président.

M. Mathieu: Question de privilège, M. le Président.

Vous me permettrez de protester très énergiquement contre les propos absolument faux et mensongers que le ministre m'impute en disant que je n'ai jamais collaboré avec les fonctionnaires de son ministère. J'ai toujours assisté aux réunions qui fixent le programme triennal et également avec mes divisionnaires. C'est absolument faux ce qu'il dit et, quant à l'animation, je ne fais que recevoir les doléances unanimes des maires, des élus municipaux et des citoyens de mon comté. Je pense que c'est ma fonction.

Le Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Clair: Est-ce que le député est prêt à déposer les lettres qu'il a adressées aux maires dans ses municipalités, M. le Président?

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Mathieu: Je n'ai pas honte de les déposer.

Des voix: Quelles lettres? Quelles lettres?

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. le ministre.

M. **Clair**: Le député de Beauce-Sud dit qu'il ne fait que répondre aux demandes de ses municipalités. C'est ce qu'il a dit.

M. **Mathieu**: Je fais ma "job" et, si j'attends après vous autres pour faire mon travail, je n'aurai pas un meilleur résultat non plus.

Le Président (M. Jolivet): M. le député de Beauce-Sud, vous m'avez demandé tout à l'heure d'empêcher les autres de parler au moment où vous parliez et je l'ai fait. S'il vous plaît, faites la même chose pour le ministre.

M. le ministre.

M. **Clair**: Ce que je dis au député de Beauce-Sud, M. le Président, je ne dis pas ça pour le faire fâcher, je dis ça parce que ça nous aiderait. Ce n'est pas tout d'aller aux réunions du ministère des Transports et d'appeler aussi souvent qu'il le voudra le chef de district et le directeur régional. Ce qu'on essaie de faire au ministère des Transports, avec tous les députés des deux côtés de l'Assemblée nationale... On sait que les besoins sont énormes, on essaie du mieux qu'on peut, avec la collaboration de chacun des députés, de faire un ordre de priorités. C'est le seul reproche que je fais au député de Beauce-Sud. Au lieu d'essayer de mettre de l'ordre dans les priorités, le député de Beauce-Sud suscite autant de demandes qu'il est capable pour justifier autant d'insatisfaction que possible et, quand arrive le temps de dresser les priorités, je comprends qu'il n'est plus capable de le faire, il a tellement multiplié les demandes qu'il est embourbé lui-même dedans et qu'il ne sait plus laquelle retenir.

Le Président (M. Jolivet): Merci. Fin des travaux de la commission plénière.

M. le député, vous aurez l'occasion de le dire à d'autres moments.

Fin des travaux de la commission plénière puisque les cinq heures sont terminées.

M. **Dubois**: Question de règlement.

Le Président (M. Jolivet): Question de règlement, M. le député.

M. **Dubois**: Je ferais une remarque au ministre des Transports et je voudrais qu'il avise ses fonctionnaires...

Le Président (M. Jolivet): M. le député, vous avez demandé une question de règlement et c'est à moi qu'elle s'adresse.

M. **Dubois**: M. le Président, j'ai

remarqué tout à l'heure que les fonctionnaires qui sont derrière le ministre ont manifesté leur satisfaction à la suite des propos du député de Frontenac.

J'aimerais que vous demandiez aux fonctionnaires qui accompagnent un ministre ici de ne pas manifester.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. **Dubois**: Je pense que c'est la règle établie en cette Chambre.

Le Président (M. Jolivet): S'il vous plaît!

M. **Dubois**: J'ai remarqué deux personnes derrière le ministre qui manifestaient par de gros applaudissements tout à l'heure. Je trouve que ce n'est pas normal. Ces gens-là sont payés, ce sont des attachés politiques du ministre et ils ne sont pas ici pour manifester leur contentement ou leur mécontentement.

Le Président (M. Jolivet): Le message...

M. **Dubois**: J'espère que vous allez passer le message immédiatement.

M. **Jolivet (président de la commission plénière)**: Le message est fait.

Fin des travaux de la commission plénière.

Je demanderais au ministre de quitter son siège pour qu'on puisse continuer nos travaux.

S'il vous plaît! Les travaux ne sont pas terminés.

M. le Président, j'ai l'honneur de vous informer que la commission plénière a terminé ses travaux et qu'elle vous laisse la place.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Ce rapport est-il adopté?

M. **Lalonde**: Sur division, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté sur division.

Projet de loi no 87

Première, deuxième et troisième lecture

M. le ministre des Finances propose les première, deuxième et troisième lectures du projet de loi no 87. Est-ce que cette motion est adoptée?

M. **Lalonde**: Sur division, M. le Président.

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté sur division.

Le Secrétaire adjoint: Première, deuxième et troisième lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais indiquer qu'il y aura tout à l'heure, vers 21 h 30, sanction au bureau du lieutenant-gouverneur, à la salle 103. Il y aura un représentant de l'Opposition, un représentant du gouvernement et, bien sûr, un représentant de la présidence.

À ce moment-ci, je vous demanderais...

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que j'ai bien compris, M. le leader du gouvernement? 21 h 30?

M. Bertrand: 21 h 30.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Merci, M. le leader.

M. Bertrand: Je vous demanderais, à ce moment-ci, M. le Président, d'appeler l'article 2 du feuillet d'aujourd'hui.

Reprise du débat sur la deuxième lecture du projet de loi no 89

Le Vice-Président (M. Rancourt): Reprise du débat sur la motion du ministre délégué au Commerce extérieur proposant que le projet de loi no 89, Loi sur le ministère du Commerce extérieur, soit maintenant lu la deuxième fois.

M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, j'avais demandé l'ajournement du débat, vous vous en souvenez, à 18 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): C'est exact.

M. Lalonde: J'aimerais qu'on accepte que le député de Sainte-Anne exerce le droit de parole que j'avais retenu à ce moment-là.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Sainte-Anne.

M. Maximilien Polak

M. Polak: Merci, M. le Président. Le leader du gouvernement vient de me demander si je siége à la commission. Oui, je siégeais à la commission des engagements financiers, mais je trouve le projet de loi sur

le ministère du Commerce extérieur si important que j'ai insisté pour parler et j'ai réussi. Heureusement, je ne dépends pas de la décision du leader du gouvernement pour avoir le droit de parole sur ce projet de loi.

M. le Président, il s'agit d'un projet de loi créant le ministère du Commerce extérieur. On n'a rien contre, en principe, parce que, de notre côté, cela ne prenait même pas un projet de loi pour croire au commerce extérieur. Nous sommes d'une formation politique qui a toujours cru et continuera à croire en la promotion du commerce extérieur parce que c'est cela qui va également créer des emplois.

On s'est posé des questions, cependant, à savoir si c'est nécessaire de créer un ministère spécialement pour cela. Quelle était la raison? Est-ce que c'est ce qu'on appelle un "trip" de pouvoir du ministre Landry ou si c'est vraiment nécessaire, qu'on ne peut pas établir un commerce extérieur fructueux à moins d'avoir un ministère? Vous savez sans doute, M. le Président, que dans les autres provinces canadiennes, on n'a pas de tel ministère. On a un ministère du Commerce et ce ministère s'occupe du commerce intérieur et extérieur.

Hier, j'étais ici quand le ministre a parlé de son projet de loi et j'ai vu sa fierté, son petit sourire. Il va finalement être responsable de ce grand ministère du Commerce extérieur. J'ai vu également le ministre des Affaires intergouvernementales, qui avait le visage long, et j'ai également remarqué que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme n'était même pas ici parce qu'on a aussi enlevé un morceau de son gâteau.

Hier, quand le ministre a parlé, il a dit: Je vais vous donner des exemples de pays d'Europe qui connaissent beaucoup plus que nous le domaine du commerce extérieur. Il a invoqué - j'en suis fier - la Hollande. C'est mon pays d'origine et je peux vous dire une chose: La Hollande vit du commerce extérieur. C'est un très petit pays, mais il est bizarre que la Hollande n'ait pas besoin d'un ministère du Commerce extérieur parce que, là-bas, il y a un ministère du Commerce et ce ministère s'occupe en même temps du commerce intérieur et extérieur.

Savez-vous ce qu'on fait? M. le Président, très souvent, on dit: Ah! l'Opposition, elle est là pour critiquer, toujours négative, disant: Donnez donc quelque chose de positif! Je vais vous faire part de quelque chose de positif, de mon expérience en ce domaine. Jusqu'à il y a un an, j'étais président d'une chambre de commerce, à Montréal, qui s'appelle la Chambre de commerce Canada-Pays-Bas (région de Québec). Comme avocat de la pratique privée, je m'occupe beaucoup de clients qui s'intéressent au commerce extérieur. Savez-vous comment cela

fonctionne aux Pays-Bas? Par exemple, on n'a pas besoin de créer un ministère, le "trip" d'un individu. Là-bas, c'est bien normal, on organise, par exemple, des missions d'hommes d'affaires qui vont dans d'autres pays pour vraiment essayer de vendre leurs produits et, par le fait même, créer des emplois chez eux. Nous sommes totalement d'accord avec cela; on aurait dû le faire déjà beaucoup plus tôt. Qu'est-ce qu'on fait, par exemple, aux Pays-Bas? On a des chambres de commerce qui sont supportées par le gouvernement. On organise des rencontres avec des commerçants, avec des industriels d'autres pays.

(21 h 10)

Je me rappelle qu'il y a un an une mission est venue des Pays-Bas à Montréal. Il s'agissait de l'exportation de machinerie lourde. Ils ont fait un voyage à travers le Canada, ils sont venus à Montréal et sont allés jusqu'à Vancouver. Cette mission était composée d'une douzaine d'industriels dans la fabrication de la machinerie lourde qui venaient ici pour rencontrer des clients et essayer de vendre leur machinerie. On pourrait faire exactement la même chose avec les industries québécoises: on pourrait organiser des missions qui iraient à l'étranger vendre leurs produits.

Un autre exemple. Je me rappelle, il y a deux ou trois ans aux Pays-Bas, on a organisé - cela ne prend pas nécessairement un ministre avec sa fierté et son orgueil d'être le "boss" de l'affaire - un grand bateau, un "passenger liner" avec 2000 personnes là-dessus, un peu dans le style du bateau Queen Elizabeth, en Angleterre, sur lequel il y avait 1500 hommes d'affaires de toutes sortes d'industries d'exportation du pays, dans tous les domaines. Cette mission, ce bateau a presque fait le tour du monde en quatre semaines. Chaque fois qu'ils arrivaient dans le port d'un pays, ils restaient deux ou trois jours; tous leurs échantillons, leur marchandise là, leur "know how", la technologie étaient là. Les gens de la place, les industriels qui étaient intéressés à acheter sont venus et on a pris leurs commandes. Ces hommes d'affaires sont retournés, après un voyage de quatre semaines. Le voyage était financé partiellement par le gouvernement et partiellement par l'industrie privée. Ils sont retournés au pays avec des commandes signées, prêtes à être envoyées pour des millions et des millions de dollars. On pourrait faire la même chose, il n'est pas nécessaire d'avoir un ministre titulaire de ce ministère.

Quand j'ai lu le texte de ce projet de loi, ma première réaction a été - notre députation pense de la même manière - d'être favorable au commerce extérieur; on n'a rien contre cela. Ce qu'il y a derrière cela - j'ai lu et j'ai fait des recherches dans

les articles des journaux - c'est de la chicane entre le ministre des Affaires intergouvernementales qui se promène partout au Québec et en dehors pour dire qu'il faut maintenant souligner l'aspect économique de nos missions québécoises à l'étranger. Je suis d'accord avec cela. Mais il arrive un autre ministre qui dit: Non, non, je veux avoir ce service dans mon ministère; vous, M. Morin, vous vous occuperez du plan politique. Sans doute le nouveau ministre doit-il avoir gagné la bataille parce que non seulement a-t-il eu une bataille avec le ministre des Affaires intergouvernementales, mais il a même réussi à arracher une partie du secteur du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Il y a interrelation entre tous ces ministères et il n'est pas nécessaire de créer un troisième véhicule pour qu'on se concentre sur l'exportation vers d'autres pays.

On parle du ministère des Affaires intergouvernementales dans le projet de loi; comme on a prévu des chicanes, on en parle. Je sais que je ne peux pas citer l'article du projet de loi. Cet après-midi, le député de D'Arcy McGee a essayé cela et il a été bloqué. Je ne veux pas être bloqué, je veux continuer à parler et prendre mes vingt minutes. J'ai lu le texte de la loi clairement et, évidemment, il y a un conflit qui n'a pas été résolu du tout dans ce projet de loi entre ce nouveau ministère du Commerce extérieur et le ministère des Affaires intergouvernementales qui existe et qui s'occupe déjà du plan économique.

J'arrive de la commission des engagements financiers et on découvre, par exemple, au ministère des Affaires intergouvernementales, que le Québec a maintenant loué à Washington, aux États-Unis, un édifice pour une somme de 125 000 \$ et on dit ici "pour loger les services du ministère des Affaires intergouvernementales". Donc, c'est 125 000 \$ de la bourse publique pour être présent à Washington. Il n'y a pas de délégation du Québec à Washington, du tout. Il n'y a pas d'attaché commercial à Washington, rien. J'ai posé la question au président du Conseil du trésor, le ministre Bérubé: Qu'est-ce qu'ils font là? Il a dit: C'est une écoute pour nous, c'est très important d'avoir un input direct, nous du Québec, à Washington. Moi, j'ai plutôt interprété cela comme étant la création de la future ambassade québécoise quand on sera indépendant; on est déjà logé à Washington, on a un local pour une période de trois ans et on paie 125 000 \$. C'est seulement au plan du commerce.

M. le Président, le gouvernement vient d'engager un employé à New York, un conseiller en communications et en relations publiques, pour une somme - et je ne fais pas d'erreur parce que je cite le texte même de l'engagement financier - de 483 000 \$

sur une période de trois ans. Donc, on paie à un certain monsieur, 160 000 \$ par année pour être le conseiller en communications et en relations publiques du Québec à New York. Lui, ce monsieur, est-ce qu'il va relever du nouveau ministre délégué au Commerce extérieur ou est-ce qu'il va relever du ministre des Affaires intergouvernementales? De par la définition de son travail, on ne le sait pas. C'est un conseiller en communications et en relations publiques. On ne dit même pas s'il est spécialisé en commerce extérieur, rien. Tout ce que je sais, c'est que le gouvernement du Québec, la bourse publique, les citoyens paient 160 000 \$ par année pour les services de ce monsieur.

On en a discuté cet après-midi. On m'a dit: Voici, cela prend toujours un salaire. Son salaire est beaucoup moins élevé que cela parce que, dans cette somme, on inclut ses frais de déménagement, l'entreposage, l'installation, le logement de fonction, parce qu'il doit tout de même recevoir des gens. Sérieusement, M. le Président, avec un mandat si peu défini que celui-là, on donne un contrat de trois ans qui va nous coûter 160 000 \$. J'ai posé la question: Pourquoi ne pas l'engager pour un an, évaluer ses services, voir ce que cela rapporte au Québec et peut-être dire: Monsieur, s'il vous plaît, retournez travailler pour une ligne aérienne, peut-être Québécois, je ne sais pas, mais ne continuez pas vos fonctions. Ou, si on a du succès, on renouvellera son mandat.

M. le Président, on a clairement l'impression - d'ailleurs, ce n'est pas juste moi qui critique - quand on lit des articles dans les journaux des quatre ou cinq dernières semaines, que tout le monde se réfère à cette bataille de juridiction qui n'a pas été résolue du tout, à ces chicanes qui existent. Là, on crée un troisième ministère, comme le ministre l'a dit hier, avec une équipe souple et mobile. Avec les exemples que je viens de donner de New York, quand on ne sait pas du tout de qui cet employé va dépendre, on a peur qu'on crée un autre monstre administratif. On commence toujours par nous dire: Bon, il y a un ministre, il y a un sous-ministre, ensuite, on se sert du personnel en place. Moi, je ne le crois pas parce qu'il y a une tendance naturelle à créer le pouvoir et à dire: Je suis M. Landry - sans doute qu'il va dire qu'il veut devenir le ministre le plus fort dans ce domaine. Donc, cela prend un appareil et on va engager des occasionnels, des gens un peu partout pour travailler dans ce domaine, tandis qu'on a déjà un appareil existant qui pourrait très bien remplir les mêmes fonctions.

Maintenant, M. le Président, je me suis dit: Le nouveau ministre délégué au Commerce extérieur, ce n'est peut-être pas le meilleur représentant pour un tel

ministère parce que commerce extérieur, cela veut dire être vendeur. Être vendeur veut dire être acceptable pour ceux qui vont acheter. On n'a jamais vu un vendeur qui commence des chicanes avec des acheteurs, parce qu'il ne vendrait pas beaucoup. Donc, qui prend-on pour ce ministère, ce ministère qui va être spécialisé dans les contacts pour essayer de convaincre les acheteurs d'acheter nos produits québécois? On prend un ministre - et je dois le dire en toute honnêteté - qui a tout de même une réputation qui n'est pas tellement bonne sur le plan des relations humaines.

Vous vous rappelez, M. le Président? Oui, moi, je me le rappelle. Je me rappelle quand il était en France. Pendant la guerre, j'étais en Europe et je sais très bien ce que veut dire le mot "collaborateurs". Pendant la guerre, j'étais aux Pays-Bas. J'ai vu des collaborateurs. Un collaborateur, c'était quelqu'un qui collaborait avec les nazis. C'était un traître. Cela ne veut pas dire autre chose. Le mot est bien connu, surtout par quelqu'un qui en a vécu l'expérience. Quand je vois que ce ministre du Commerce extérieur s'est servi de cette expression en France, à Paris, en parlant tout de même des députés québécois à Ottawa, je ne pense pas que nous soyons entre les mains d'un homme en qui on peut avoir confiance, quand on a besoin de quelqu'un qui doit donner le portrait d'un homme qui est un bon vendeur, qui est positif et qui cherche des contacts avec les acheteurs. On appelle cela la gaffe de Landry. C'est vrai, tout le monde peut faire une gaffe dans sa vie, mais je pense que, dans le cas de ce nouveau ministre, il y a un danger très clair et très net qu'il se serve de ce ministère, pas tellement pour promouvoir l'exportation du Québec vers d'autres pays, mais plutôt pour faire encore une autre bataille avec le gouvernement fédéral.

Quand on lit le texte du projet de loi, je peux vous assurer qu'il y en a assez là-dedans pour commencer une belle bataille constitutionnelle pour celui qui doit s'occuper du commerce extérieur, une bataille entre le fédéral et le provincial. Et nous, on voudrait éviter cela. Nous disons: Si le Canada a une délégation dans un pays étranger et si le Québec peut coopérer et partager pour le bénéfice des Québécois, nous sommes en faveur de cela, mais nous ne sommes certainement pas en faveur de créer un ministère pour recommencer une autre bataille constitutionnelle.

Il est malheureux que le ministre ne soit pas ici, parce que, s'il était en Chambre ce soir, je lui donnerais l'avertissement suivant: S'il vous plaît, M. le nouveau ministre, vous avez gagné la bataille contre les autres ministres, mais je vous dis une chose: S'il vous plaît, concentrez-vous seulement sur le commerce extérieur du

Québec. Nous sommes d'accord là-dessus. On n'a rien contre cela, mais on se pose deux questions: S'agit-il de créer un autre appareil administratif monstrueux sans résultat? A-t-on besoin de ce ministère? Quels seront les résultats des chicanes entre trois ministères? Quatrièmement, va-t-il se servir de ce ministère pour se promener dans le monde en disant: Le fédéral fait encore une autre bataille de juridiction?

Nous sommes très concrets à ce point de vue, M. le Président. Nous savons ce que veut dire le commerce extérieur. On n'a pas besoin de créer un appareil lourd pour cela. Savez-vous ce que cela prend? Cela prend des gens compréhensifs, de bonne volonté, qui veulent coopérer, qui sont prêts à écouter, qui sont courtois envers le monde extérieur, qui ne sont pas bornés et qui ne sont pas nationalistes à tel point qu'ils ne sont plus capables de tolérer les autres, parce que, pour eux, il y a les purs et les impurs. Mais pour faire le commerce extérieur, il ne faut être ni pur ni impur. Il faut être pratique pour vendre sa marchandise. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, dans le système, par exemple, des Pays-Bas, où on connaît le commerce extérieur, on n'a pas du tout besoin de créer un autre ministère et cela existe déjà depuis des centaines d'années avec beaucoup de succès.

Donc, je suggérerais au ministre - parce que le projet de loi sera sans doute adopté - premièrement, de ne pas créer cet appareil, de contrôler à tous les points de vue les dépenses là-dedans et de se concentrer, comme les Européens le font, sur les résultats concrets des exportations de nos produits vers d'autres pays pour ensuite créer des emplois pour le bénéfice de tous les Québécois et de toutes les Québécoises. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que nous constatons qu'il n'y a plus d'intervenants? M. le député de Mégantic-Compton.

M. Bélanger: M. le Président, nous avons encore un intervenant, mais nous croyions que l'autre côté aurait également des intervenants étant donné que c'est le gouvernement qui présente le projet de loi. Nos députés sont retenus en commission parlementaire ou à l'étude des crédits, etc. Je vous demanderais donc la suspension pour quelques minutes et, dans quelques instants nous aurons ici un intervenant.

Le Vice-Président (M. Rancourt): La suspension est-elle adoptée pour quelques instants? M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, est-ce que je comprends bien? Le député de

Mégantic-Compton vient d'indiquer qu'il y avait des orateurs qui voulaient prendre la parole sur ce projet de loi, mais qu'ils étaient retenus ailleurs en ce moment par d'autres fonctions?

M. Bélanger: Exactement, M. le Président, ils sont retenus en commission parlementaire. Dans quelques instants ils seront ici.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, si le député de Mégantic-Compton veut se convertir en whip de son parti et partir avec son fouet pour aller chercher les troupes et battre le rappel...

Le Vice-Président (M. Rancourt): Suspension pour quelques minutes.

(Suspension de la séance à 21 h 26)

(Reprise de la séance à 21 h 27)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Merci, M. le Président. Nous avons devant nous un projet de loi sur le principe duquel nous devons discuter. C'est là l'objet du règlement. On verra qu'à certains égards, certains des intervenants ne se limitent pas à ce que les règlements indiquent. Il me semble que c'est une occasion surtout d'évaluer, si on parle en deuxième lecture sur ce projet de loi, la façon concrète dont le gouvernement va se servir de ce nouvel outil. On crée un ministère. On appelle l'Assemblée nationale à se prononcer sur l'opportunité de créer un ministère avec une vocation spécifique qu'on ne retrouve pas aujourd'hui, qui est celle de favoriser, de coordonner, etc. les activités du commerce extérieur du Québec.

Je pense qu'au-delà du simple cadre administratif qu'on veut créer, il n'en reste pas moins que ce cadre ne sert que de véhicule pour des mentalités qu'on retrouve chez les gens qui exercent le pouvoir. Quant au commerce extérieur, il me semble que de façon particulière, comme dans très peu d'activités gouvernementales, c'est là une activité qui appelle la solidarité, l'adhésion de tous les membres du gouvernement.

(21 h 30)
Presque tous les orateurs ont souligné l'importance pour une société, un territoire de se livrer au commerce extérieur. Je pense

qu'on n'est pas obligé de refaire des démonstrations s'appuyant sur des retombées économiques bénéfiques qui découlent d'une activité accrue en matière d'exportations. Ce qui est important, si on reconnaît ce principe, c'est de s'assurer que tout le monde au gouvernement s'en préoccupe. C'est un petit peu la même chose que de voir le gouvernement qui crée, lors d'un remaniement ministériel, un poste de ministre délégué aux relations avec les citoyens. On demeure extrêmement surpris de voir qu'un gouvernement qui a le front de s'étiqueter comme tel, gouvernement responsable, se sente obligé d'avoir un ministère ou un ministre spécifiquement désigné pour s'occuper des relations avec les citoyens alors que tous et chacun des ministères devraient, dans leur action, quotidiennement, se préoccuper justement de cette dimension-là.

Ce qu'on voit, c'est que cet exemple assez récent s'est traduit, au ministère du Revenu, par l'obtention d'un contrat de publicité de 250 000 \$ afin d'avoir une campagne de publicité, ici au Québec, ayant pour objet d'humaniser les relations État-citoyens à l'égard des activités du ministère du Revenu. Je ne vois pas comment on améliore la qualité des relations entre l'État et ses citoyens par une campagne de publicité de 250 000 \$. Il me semble que c'est au niveau des actions quotidiennes du ministère qu'on voit quelle est cette qualité de relations avec les citoyens.

Vendredi dernier, ici même en cette Chambre, mes collègues ont démontré comment le ministère du Revenu traitait les citoyens du Québec par les temps qui courent. Je ne pense pas qu'une campagne de publicité de 250 000 \$ règlera le problème du harcèlement - parce qu'il faut l'appeler comme ça dans certains cas - de certains citoyens auquel s'est livré le ministère du Revenu. Je ne parle pas de harcèlement dans le cas des employés au pourboire, on a passé des journées là-dessus en commission parlementaire, mais il me semble que si, au lieu de se doter d'un ministère comme celui qu'occupe l'ancien ministre d'État au Développement social, chaque ministre était conscient de l'importance pour un gouvernement de soigner les relations qu'il a avec ses citoyens on serait plus avancé.

De la même façon, en créant un ministère du Commerce extérieur, le gouvernement veut montrer à la face des Québécois qu'enfin - il faut dire enfin - il se préoccuperait de l'activité de commerce extérieur des entreprises et des individus au Québec. J'aimerais souligner au moins cinq exemples concrets de la façon dont différents ministères, dans les faits, ne se préoccupent aucunement de cette activité, soit parce qu'ils ne la comprennent pas, soit parce qu'ils se sont dotés de règlements ou

d'activités qui vont à l'encontre de la croissance de l'activité de commerce extérieur des Québécois.

Je me souviens - c'est le premier exemple - de la première question que j'avais posée en cette Chambre, après l'élection d'avril 1981, qui avait été dirigée vers le ministre de l'Industrie et du Commerce pour lui demander quel genre d'intervention il entendait faire auprès du ministre du Revenu afin d'alléger, de façon à le rendre comparable à celui de nos concurrents, le fardeau fiscal notamment des ingénieurs québécois à l'étranger? On a vu, finalement - cela a quand même pris douze ou quatorze mois - le gouvernement du Québec s'aligner sur ce qui se fait dans à peu près toutes les autres juridictions en Amérique du Nord, c'est-à-dire reconnaître le cas très spécifique des Québécois qui sont appelés à vivre longtemps à l'étranger pour le compte de certaines firmes, avec le résultat, généralement, que des commandes importantes, des contrats substantiels sont logés au Québec et bénéficient donc aux Québécois.

Mais ces gens-là, jusqu'à il y a très peu de temps, étaient moins bien traités, et de loin, que leurs collègues des autres provinces canadiennes, que la plupart de leurs collègues professionnels qui oeuvraient à l'étranger, aux États-Unis, notamment. On voit donc que la perception que le gouvernement pouvait avoir de l'importance de ces changements aux impôts qui frappaient des ingénieurs québécois en poste à l'étranger était absente de toute préoccupation de ce gouvernement.

Le deuxième aspect en matière de commerce extérieur où on peut voir que le gouvernement manque le bateau à l'occasion, c'est qu'il se crée lui-même des contraintes ou il crée des contraintes aux entreprises québécoises. Étrangement - c'est très pertinent dans la discussion du projet de loi actuel - il force, si elles veulent survivre, les entreprises du Québec à exporter, et je m'explique.

Il existe, dans le comté d'un ministériel, une entreprise qui fabrique des appareils électriques. On sait que, pour être accrédité, afin de respecter des contrats au gouvernement du Québec, il faut quand même, s'il s'agit d'appareils électriques, que certaines normes techniques soient conformes. On a exigé - on exige encore, en théorie - de toutes les entreprises qui soumissionnaient pour des contrats au gouvernement qu'elles détiennent, lorsqu'il s'agissait d'équipements électriques, un certificat de Canadian Standards Association, l'Association canadienne des normes. On sait que cela coûte très cher pour une petite ou une moyenne entreprise de faire valider la qualité de son équipement par l'Association canadienne des normes. Au Québec, on

n'acceptait jamais que cette entreprise soit admissible à des soumissions, à solliciter un contrat au gouvernement parce qu'elle n'avait pas les moyens de se doter de ce certificat de validation technique qu'on exigeait continuellement.

Savez-vous ce qu'ils ont fait? Ils pouvaient facilement vendre en Ontario parce que l'Ontario, par le biais d'Hydro-Ontario, avait mis sur pied un programme de validation technique, de certification, de qualité technique, pour les petites et moyennes entreprises, qui coûtait une fraction insignifiante de ce que cela coûte lorsqu'on fait affaires avec l'Association canadienne des normes. On se trouve dans la situation absolument invraisemblable où une entreprise québécoise, tout près d'ici, dans le comté d'un ministre, devait, pour survivre, vendre des produits en Ontario qui étaient fort acceptables. L'entreprise ne pouvait même pas soumissionner pour des contrats gouvernementaux.

Heureusement, après des tractations à n'en plus finir, on a trouvé une espèce de système informel où un inspecteur du gouvernement ira sur place valider l'équipement fabriqué par cette PME québécoise. On enverra la facture. C'est normal. Mais, à ma connaissance personnelle, pendant au moins quinze mois, cette société québécoise a été incapable de vendre du matériel au gouvernement du Québec. Je pense que, si on veut vraiment aider les PME québécoises, on ne les force pas à exporter. On commence d'abord par les encourager à vendre leur production ici même, si on peut se la procurer et si elle existe.

Troisièmement, on peut parler de commerce extérieur autant par l'envoi de nos produits en dehors du Québec que par notre capacité à remplacer, sur nos marchés, des produits qu'on importe. Vendre à l'étranger ou ne pas acheter à l'étranger, c'est foncièrement la même chose au point de vue des retombées financières ou commerciales dont une entreprise peut bénéficier.

Dans un cas spécifique qui me préoccupe, parce que c'est dans mon comté, une entreprise dans le domaine agro-alimentaire est incapable, après plusieurs mois de demande, d'obtenir la permission, qui me semble normale, de fabriquer des fromages fins à partir du lait de vache, pour remplacer, sur les tablettes des magasins, des produits importés auxquels ce produit de chez nous se compare plus qu'avantageusement. On attend encore des mouvements favorables de la part des ministres concernés ou du ministre concerné pour qu'on en arrive - je l'espère - le plus rapidement possible, à une aide précise dans ce cas qui, dans le cadre de la discussion qui nous préoccupe aujourd'hui, est assimilable au genre de commerce avec l'étranger qu'on

doit...

(21 h 40)

M. Garon: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Agriculture j'imagine que vous voulez poser une question en vertu de l'article 100?

M. Garon: Je veux rétablir des faits inexacts mentionnés par le député. L'entreprise dont il parle a fait une demande de permis à la Régie des marchés agricoles qui l'a refusée. Ce n'est pas le gouvernement qui est en cause.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): En réplique très brève, le ministre sait fort bien qu'il a le pouvoir de recommander au Conseil des ministres, à la suite d'une demande qui a été logée auprès du secrétaire du Conseil exécutif, que la régie révisé sa décision afin de favoriser cette entreprise. Nous y reviendrons sans doute, M. le ministre, à une autre occasion très prochaine, je l'espère.

Deux derniers exemples de la façon dont un gouvernement...

M. Garon: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur une question de privilège.

M. Garon: Je ferai remarquer au député de Vaudreuil-Soulanges qu'il faudrait que le Parti libéral s'ajuste. Quand j'ai modifié des décisions de la régie... La semaine dernière, le Parti libéral m'a accusé d'avoir modifié des décisions de la régie. Il faudrait être cohérent.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Mathieu: ... régie autonome.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Beauce-Sud, s'il veut prendre la parole, qu'il soit à son fauteuil. M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Afin de ne pas engendrer un débat tout à fait incident au débat d'aujourd'hui, je ne reviendrai pas, sinon à une autre occasion, comme je l'ai souligné au ministre, sur ce cas spécifique.

Il reste deux exemples, à mon sens, de la façon dont le gouvernement peut se comporter, peut agir pour véritablement favoriser les exportations, pour véritablement

favoriser une meilleure relation commerciale avec l'extérieur du Québec. Les meilleurs ambassadeurs demeurent les membres du gouvernement. Le nouveau ministre ou ministre à venir du Commerce extérieur nous a fait part du nombre invraisemblable de commis voyageurs québécois qui parcourraient, qui sillonneraient le monde pour revenir avec des commandes en poche. Ces gens-là sont effectivement des ambassadeurs commerciaux, mais il faudrait au moins que les ministres, lorsqu'ils en ont l'occasion, se comportent comme les meilleurs ambassadeurs que nous pourrions avoir.

J'ai été intéressé, ce midi, d'entendre le ministre des Transports souligner sa participation au colloque sur le Saint-Laurent. L'été dernier, il y avait ici, à Québec, un colloque qui réunissait tous les agents économiques, les armateurs, les transporteurs maritimes, etc., qui, du golfe à la tête des Grands Lacs, sillonnent, en transportant des marchandises, les eaux intérieures du Canada et des États-Unis. Il y avait, à cette occasion, un dîner officiel qui était coprésidé par le ministre des Transports du Québec et celui du gouvernement fédéral. Avant ce dîner, comme il est normal de le faire pour les gens de la table d'honneur et afin de les organiser en rang d'oignons, de façon qu'ils prennent place dans la salle dans un ordre qui a du sens plutôt que dans la confusion on a réuni les invités dans une petite salle réservée - où il y avait peut-être une petite réception - d'où se sont abstenus, d'où se sont absentés, où n'ont même pas pénétré le nouveau ministre du Commerce extérieur et le ministre des Transports, devant des Américains qui l'ont fait savoir autour d'eux, qui sont demeurés absolument estomaqués de voir le niveau de querelles auxquelles les ministres du Québec se livraient à cette occasion. On a eu le triste spectacle de voir une table d'honneur qui se constituait de façon organisée et civilisée dans une salle attenante à la salle du banquet, alors que nos deux dignes représentants faisaient les plantons dans le corridor pour s'insérer, au moment donné et au moment dit, dans la file des gens qui se dirigeaient vers la table d'honneur. Quelque chose de quêtaine comme cela, ça se fait rarement. C'est l'impression que les étrangers qui étaient là, notamment des Américains, ont eue de gens qui ne se préoccupent aucunement de commerce extérieur, qui ne se préoccupent aucunement de relations avec les gens d'affaires ou les représentants gouvernementaux de l'extérieur du Québec, mais qui préfèrent se concentrer sur des querelles stériles, mesquines et insignifiantes en toutes occasions.

Le dernier exemple que je donnerais de l'absence totale de compréhension des matières économiques, de l'importance du

commerce extérieur, le meilleur exemple ou le pire exemple que je pourrais donner, est celui que le premier ministre lui-même a donné dans ses déplacements aux États-Unis ou dans les entrevues qu'il donne à des revues américaines qui se préoccupent d'échanges commerciaux. Le premier ministre avait eu l'occasion d'aller à New York devant les milieux financiers de l'Est des États-Unis. On lui avait posé - je m'en souviens comme si c'était hier - à la période des questions, la question classique à laquelle en général quelqu'un qui devrait le savoir aurait pu répondre si facilement. La question portait sur le taux de chômage que, selon le premier ministre du Québec, l'on devait atteindre afin de considérer qu'on avait presque du plein emploi, que mon Dieu, c'était acceptable ce taux de chômage là.

Il a eu une réponse qui était sur les lèvres de tous ceux qui étaient dans la salle ce soir. C'était 4% ou 5%. Tout ce que le premier ministre avait à dire pour avoir l'air un petit peu intelligent et connaissant devant ces milieux, c'était de dire: Selon moi, 4% ou 5%, c'est un niveau de plein emploi dans l'économie où nous vivons; le gouvernement du Québec tend vers cet objectif. Non, on a eu droit au haussement d'épaules habituel, au: le plus d'emplois possible, le moins de chômage possible, le plus de monde heureux possible et les espèces d'arguments qui n'impressionnent personne. Le meilleur ambassadeur que les Québécois peuvent se donner à cause de sa fonction a manqué une occasion en or de représenter dignement les intérêts du Québec, de laisser voir qu'il se préoccupait des questions économiques, qu'il se préoccupait notamment de relations économiques avec ses voisins. Quand on a au pouvoir des gens qui ne savent pas que les Québécois, à l'étranger, sont en concurrence avec des gens qui bénéficient de conditions particulières de leur propre gouvernement afin que ces gens soient traités d'une façon qui permet que les Québécois bénéficient de retombées par des commandes - je donnais l'exemple des ingénieurs que peut créer leur présence à l'étranger, quand on a des gens qui ont créé un système où ils sont tout à fait insensibles au fait qu'une entreprise québécoise - c'était dans le comté du ministre de l'Agriculture d'ailleurs - est forcée d'exporter afin de survivre parce qu'elle ne peut même pas faire affaires avec son propre gouvernement, alors que - j'ai dit que je ne reviendrai pas sur le cas agro-alimentaire de tout à l'heure, il va encore y avoir un débat - alors qu'à l'occasion de colloques internationaux, on se tient dans le corridor pour ne pas être dans la même pièce que le ministre fédéral des Transports...

M. Garon: ...

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Tout à l'heure.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): ... alors que le premier ministre du Québec...

M. Garon: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: ... le député de Vaudreuil-Soulanges parle d'entreprises de mon comté sans les nommer. Pourrait-il avoir le courage de les nommer, s'il vous plaît, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Rancourt): En vertu de l'article 100, vous pouvez poser la question.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Il n'y a aucun problème. Chaque fois qu'on parle du comté du ministre de l'Agriculture, cela engendre un débat. Vous me permettez d'hésiter un peu avant de les nommer. Le fait est qu'il s'agit de la Société Becterm. J'ai décrit, avant l'arrivée du ministre, la façon dont le problème s'est réglé, mais ce que j'ai déploré, c'est qu'il a fallu au moins quinze mois pour que cette société finisse enfin par constater que le gouvernement du Québec s'ouvrait les oreilles. Elle bénéficie aujourd'hui d'un traitement comparable aux autres sociétés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à tout récemment.

Donc, on a une série d'exemples semblables. On peut fort bien être en faveur du principe selon lequel les Québécois doivent donner le plus possible de leurs énergies au commerce extérieur et que tout le monde doit être conscient de l'importance de cette activité pour toute notre société, mais il me semble que le contenant est pas mal vide à partir du moment où d'autres politiques du gouvernement, à partir du moment où certains des meilleurs ambassadeurs que nous pourrions avoir ne semblent même pas sensibles à l'importance primordiale du commerce extérieur pour les Québécois. Je ne vois pas ce que ce projet de loi ajoute à la volonté politique qui manque encore de la part du gouvernement d'exhorter les Québécois, d'exhorter les entreprises québécoises à se tourner vers l'extérieur, à faire de plus en plus des activités qui créent des retombées d'autant plus importantes qu'elles font connaître nos qualités à l'étranger. Merci, M. le Président. (21 h 50)

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais demander l'ajournement du débat au nom du ministre délégué au Commerce extérieur qui, à la reprise des travaux, mardi prochain, exercera son droit de réplique. Par la suite, nous procéderons à l'adoption du projet de loi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Cette motion d'ajournement du débat est-elle adoptée?

M. Lalonde: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: À ce moment-ci, M. le Président, à moins que le leader de l'Opposition n'ait une question à poser sur le déroulement des travaux pour la semaine prochaine, je voudrais simplement rappeler qu'il y aura la question avec débat demain matin, à compter de 9 h 30. Sur ce, je ferais ensuite motion pour...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Il me semble que le leader du gouvernement m'invite à poser une question. Je n'avais pas l'idée d'en poser une, à moins qu'il n'y ait des changements au programme qu'il nous a annoncé aujourd'hui, à la fin de l'après-midi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, mardi, lorsque nous reprendrons les travaux, après la réplique du ministre délégué au Commerce extérieur et l'adoption du projet de loi, nous pourrions commencer l'étude du projet de loi sur l'Office des autoroutes, inscrit au nom du ministre des Transports, et, par la suite, l'étude de l'autre projet de loi inscrit au nom du ministre des Transports sur le dossier du transport scolaire.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, nos travaux sont ajournés...

M. Bertrand: Je fais motion pour que nous ajournions nos travaux à mardi, 14 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion d'ajournement est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont ajournés à mardi, 14 heures.

(Fin de la séance à 21 h 53)